

INSTITUT D'HISTOIRE

THESE

PRESENTEE

A L'ECOLE DES GRADUES

DE L'UNIVERSITE LAVAL

POUR OBTENIR

LE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES EN HISTOIRE

par

Soeur Marie-de-la-Joie, s. c. i. m.  
(Jacqueline Picard)

licenciée ès lettres  
de l'Université Laval

La Crèche Saint-Vincent-de-Paul  
et l'enfant né hors mariage (1901-1915)

SEPTEMBRE 1965

## AVANT - PROPOS

\*\*\*\*\*

Le développement des oeuvres de protection de l'enfance abandonnée, dans la province de Québec, invite à la réflexion sur leurs origines. Comment sont-elles nées et par quel cheminement sont-elles parvenues au point d'accomplissement actuel ? Ces oeuvres sont d'un intérêt particulier pour le Bon-Pasteur de Québec. Or comment cette communauté, fondée pour la réhabilitation de la femme, en est-elle venue, après un demi-siècle d'existence, à s'occuper des enfants nés hors mariage ?

Cette dernière question nous a poussée à entreprendre une recherche sur les enfants accueillis à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec. Aucune étude historique sérieuse n'ayant encore été publiée sur ce sujet, nous avons donc effectué surtout un travail d'exploration dans les archives. Des documents nombreux ont ainsi révélé leurs secrets.

Avant d'avoir compulsé les textes, notre ambition était de faire une étude de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, depuis ses origines jusqu'à nos jours. La réalité imposa d'autres limites et l'enclave 1901-1915 se révéla suffisante. De plus, il fallut jeter un regard sur les institutions antérieures à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul pour retrouver le tronc duquel sortait ce rameau. Notre étude s'achève sur une perspective d'avenir, alors que monte une nouvelle construction pour abriter les petits déshérités dont le nombre croît sans cesse.

Nous voulons remercier ici le Révérend Frère Robert Sylvain, notre guide bienveillant et sûr; les autorités de notre congrégation qui ont permis et encouragé ce travail; les archivistes qui nous ont accueillie avec tant de bonté; Soeur St-Alix, de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, qui a manifesté un intérêt particulier à ces recherches; enfin, le docteur De la Broquerie Fortier dont les articles nous furent précieux.

S. M. -de-la-J.

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	I
TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
BIBLIOGRAPHIE	VI
INTRODUCTION	1
Chapitre premier : HISTOIRE DE L'ASSISTANCE AUX ENFANTS ABANDONNES	3
L'assistance aux enfants abandonnés en Europe. L'assistance aux enfants abandonnés au Canada (1608- 1760).	
Chapitre II : OEUVRES D'ASSISTANCE AUX ENFANTS ABANDONNES AU CANADA JUSQU'A 1901	10
L'Hôpital Général de Montréal. La Crèche de la Miséricorde de Montréal. L'Hôtel-Dieu de Québec. L'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec.	
Chapitre III : OEUVRE QUI SUSCITE L'OUVERTURE DE LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE QUEBEC : l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec	25
Marie Métivier et l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité. Collaboration du Bon-Pasteur de Québec avec Marie Métivier. L'Hospice de la Miséricorde.	

Chapitre IV : LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	36
Préliminaires à sa fondation : raisons qui motivent cette fondation. Démarches qui la préparent. Fondation de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul : installation provisoire rue Berthelot (septembre 1901 - juin 1902). Soins des enfants. Aide des fonds publics. Initiative privée.	
Chapitre V : MIGRATION ET INSTALLATION RUE DES REMPARTS (juin 1902 - juillet 1908)	49
Soins des enfants. Aide des fonds publics. Initiative privée.	
Chapitre VI : INSTALLATION DEFINITIVE CHEMIN SAINTE-FOY (juillet 1908- )	70
Soins des enfants. Aide des fonds publics. Initiative privée.	
CONCLUSION	124
INDEX	130

## LISTE DES TABLEAUX

-----

I	- Lieu de placement des enfants nés à l'Hospice de la Miséricorde	34
II	- Population de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, de septembre 1901 à décembre 1908	51
III	- Sort réservé aux enfants de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (1901-1908)	52
IV	- Séjour des associées à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul et âge à leur arrivée (1905-1907)	57
V	- Subventions provinciales aux oeuvres de bienfaisance dans la province de Québec (1901-1909)	62
VI	- Population de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, de janvier 1909 à décembre 1915	72
VII	- Sort réservé aux enfants de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (1909-1915)	76
VIII	- Subventions municipales et provinciales à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (1909-1916)	90
IX	- Séjour des associées à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul et âge à leur arrivée (1909-1915)	116

## SIGLES ET ABREVIATIONS

-----

AABP-Q	Annales de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec
AAM	Archives de l'Archevêché de Montréal
ABP-Q	Archives du Bon-Pasteur de Québec
ACM-M	Archives de la Crèche de la Miséricorde de Montréal
ACSVP	Annales de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec
ACSVP-Q	Archives de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec
AH-Q	Annales de l'Hospice de la Miséricorde de Québec
AHD-Q	Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec
AHM-Q	Archives de l'Hôpital de la Miséricorde de Québec
APC	Archives publiques du Canada
APQ	Archives de la province de Québec
ASC-Q	Archives de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Québec
ASG-M	Archives de la Maison-Mère des Soeurs Grises de Montréal
ASM-M	Archives de la Maison-Mère des Soeurs de Miséricorde de Montréal

## BIBLIOGRAPHIE

\*\*\*\*\*

### I - SOURCES

#### A. Sources manuscrites

##### 1. Archives des Soeurs Grises de Montréal

Lettre autographe de Mère d'Youville, sans date, 1747.

4 Registres d'admission des enfants trouvés : 1754-1866,  
1867-1873,  
1874-1884,  
1885-1919.

Notes historiques de la main de Mère Coutlée.

Lettre de Mère Thérèse Lemoine Despins, 10 novembre 1776.

Ancien journal, 1688-1857.

Correspondance de Mère d'Youville, septembre 1769 - septembre 1771, vol. II.

Correspondance de la supérieure générale, 1771-1821, vol. I.

Cahier concernant les affaires de la seigneurie de Château-  
guay et les Iles de la Paix.

Lettre des commissaires aux Soeurs Grises lors d'une enquête,  
12 septembre 1801.

Copie d'une lettre adressée aux Soeurs Grises par D. Daly,  
secrétaire du gouverneur, 12 février 1845.

2. Archives des Soeurs de Miséricorde de Montréal

Annales de la communauté.

Registre de naissance et décès, 1er septembre 1900 à 31 mai 1922.

Registre des décès des enfants abandonnés, 9 avril 1889 - août 1918.

Registre des enfants abandonnés aux soins des Soeurs de la Miséricorde, 9 avril 1889.

3. Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec

Les locaux affectés aux archives de l'Hôtel-Dieu étant en réparation lorsque ce travail fut élaboré, la religieuse archi-  
viste nous fit parvenir des photocopies des documents suivants :

Lettre de l'avocat général, J. Sewell, à Soeur St-François,  
supérieure de l'Hôtel-Dieu, 19 novembre 1800.

Enquête adressée par P.-L. Panet, président du comité, à  
Soeur St-François, 24 janvier 1801.

Réponse de Soeur St-François à Samuel Phillips, greffier,  
9 février 1801.

Lettre de Soeur St-François à Samuel Phillips, 4 mars 1801.

Copie de l'acte capitulaire par lequel l'Hôtel-Dieu accepte de  
s'occuper des enfants abandonnés, 3 mars 1801. Conservée  
à la suite du duplicata de la lettre adressée le 4 mars 1801  
à Samuel Phillips.

Lettre de Soeur Ste-Claire, supérieure, à John Craig, 5 novem-  
bre 1802.

Série de dix-sept questions adressée à la supérieure de l'Hôtel-  
Dieu par John Richardson, président du comité d'enquête,  
janvier 1824.



Lettre de Louis Massue, secrétaire du comité d'enquête aux autorités de l'Hôtel-Dieu, 9 avril 1835.

Lettre de Soeur St-Antoine, supérieure de l'Hôtel-Dieu à J. Demers, vicaire-général et supérieur de la communauté, 10 avril 1835.

Lettre de Soeur St-Antoine à J. Demers, vicaire-général et supérieur de la communauté, 12 avril 1835.

Lettre de Soeur St-Antoine à J. Demers, vicaire-général et supérieur de la communauté, 15 mars 1837.

Copie d'une lettre en date du 12 février 1845 de D. Daly au maire de Québec, René-Edouard Caron et adressée à Soeur St-Pierre, dépositaire.

Statistiques établies d'après les Registres.

4. Archives de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Québec

Notes historiques.

Copie de l'acte d'incorporation de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus, 24 juin 1892.

Cahier intitulé : Lettres particulières à l'usage de la supérieure.

Registre des enfants hospitalisés, 1873-1923.

5. Archives de l'Hôpital de la Miséricorde de Québec

Annales, 1874-1916.

Registres des enfants envoyés chez les Soeurs Grises de Montréal.  
Trois carnets : 1854-1865, 1865-1869, 1869-1875.

Registre des enfants placés à l'Hospice du S. Coeur, juillet 1877-1882, 1884, 1886 jusqu'à mai. Dans un carnet.

Registre des Pensionnaires admises à l'Hospice St. Joseph pour la Maternité de Québec et des Enfants nés au dit Hospice. Déc. 1852-avril 1863; 1863-février 1871; 1871-avril 1876.

Trois cahiers dont le dernier contient les statistiques de septembre 1852 à juin 1876, un historique de l'hospice et une liste des principaux bienfaiteurs défunts. En plus le montant des dépenses pour la chapelle de l'Hospice.

Registres des patientes de l'Hôpital de la Miséricorde (1874-1933).

6. Archives du Bon-Pasteur de Québec

Annales de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, I, 1849-1870; II, 1870-1873 (mars); III, 1873-1882; X, janv. 1900-22 déc. 1901; XI, janv. 1902 - déc. 1903.

Délibérations du Conseil général, cahier no 2, 1892-1902.

Lettre de Mère St-Louis, supérieure générale, à Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, 29 août 1901.

Lettre de Mère St-Louis à Mgr L.-N. Bégin, 26 décembre 1903.

Duplicata de requêtes adressées au gouvernement et à la ville de 1902 à 1915.

Trois rapports financiers.

Lettre de Mgr Henri Têtu aux autorités du Bon-Pasteur, 2 février 1911.

Catalogue de l'exposition de peintures tenue au Palais législatif en mai 1915.

Libretto des Béatitudes de César Frank, décembre 1915.

Lettre de Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale au cardinal Louis-Nazaire Bégin, 11 mars 1915.

Lettre du cardinal L. -N. Bégin à Mère Marie-du-Carmel,  
12 mars 1915.

Billet de Georges-Elie Amyot garantissant le don de \$10,000  
à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, 5 mai 1915.

Lettre de Mère Marie-du-Carmel à Georges-Elie Amyot, mai  
1915.

Lettre de Georges-Elie Amyot à Mère Marie-du-Carmel,  
18 mai 1915.

Lettre de Georges-Elie Amyot à la supérieure de la Crèche,  
6 août 1915.

Copie d'une lettre du docteur C. -R. Paquin à G. -E. Amyot,  
12 août 1915.

Lettre de Soeur Ste-Clémence, supérieure de la Crèche Saint-  
Vincent-de-Paul à Mère Marie-du-Carmel, 16 août 1915.

Lettre de G. -E. Amyot à Mère Marie-du-Carmel, 11 septem-  
bre 1915.

Lettre de Mère Marie-du-Carmel à G. -E. Amyot, 14 septem-  
bre 1915.

7. Archives de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de  
Québec

Annales de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, juin 1902 - dé-  
cembre 1915.

Cahier de comptes de la Crèche, septembre 1903-31 juillet  
1915, avec liste des noms de ceux qui firent une Souscrip-  
tion en faveur de l'Hospice des Saints-Anges, 1901, novem-  
bre 1902 à juin 1903. En plus, liste des Dons faits par  
Monseigneur Têtu, de l'Oeuvre des Tabernacles.

Grand livre de la Crèche, 1er janvier 1911 - 1er juillet 1915.

Livre de comptes de la Crèche, juillet 1915 - février 1920.

Registre de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, septembre 1901 -  
septembre 1921.

Cahier intitulé : Livre des dons, 1901 et Livre des comptes,  
1903-1915.

Copie d'une lettre de Mgr Louis-Nazaire Bégin à Mère St-Louis,  
supérieure générale, conservée en tête du règlement de  
l'association des filles auxiliaires de Ste-Madeleine.

Cahier dactylographié intitulé : Règles concernant l'Associa-  
tion des filles auxiliaires de Sainte-Madeleine, à la Crèche  
Saint-Vincent-de-Paul.

Registre des Associées ou Cahier d'inscription.

Lettre de Louis-Adolphe Robitaille à Mère Saint-Vincent-de-  
Paul, 31 juillet 1905.

Lettre de Mère Saint-Vincent-de-Paul à Louis-Adolphe Robi-  
taille, 19 août 1905.

Lettre de Mère St-Louis, supérieure générale, à Louis-Adol-  
phe Robitaille, 21 août 1905.

## 8. Archives de la province de Québec

### Ordonnances des intendants

Ordonnance de Michel Bégon, 6 février 1722, vol. 8 : 16.

Ordonnance de Gilles Hocquart, 9 juin 1736, vol. 24 : 62, 63.

Ordonnance de Gilles Hocquart, 12 mars 1748, vol. 35 :  
19-21.

## 9. Archives publiques du Canada

Mémoire de M. de Montgolfier au gouverneur Gage, 28 octobre  
1760.

Règlement en treize articles du gouverneur Gage en réponse au  
mémoire de M. de Montgolfier.

10. Archives de l'Archevêché de Montréal

Mémoire de Monsieur de Montgolfier au gouverneur Haldimand,  
décembre 1780.

B. Sources imprimées

Archives de la province de Québec

Extraits des journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, depuis l'année 1795 jusqu'en 1813.

Extraits des journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, 1823-1824, Appendice I.

Au sujet de l'enquête de 1824 sur les établissements qui ont la charge des enfants trouvés et autres malades.

L'Action sociale puis l'Action catholique.

L'Événement.

Le Soleil.

The Quebec Chronicle.

La Semaine religieuse de Québec.

Comptes publics de la province de Québec, de 1901 à 1915.

## II. ETUDES

De la Broquerie Fortier, Les "enfants trouvés" sous les régimes français et anglais au Canada français, 1608-1850, dans Laval médical, 33 (1962), 530-537.

----- Les "enfants trouvés" à l'Hôpital Général de Montréal, 1754-1804, dans Laval médical, 34 (1963), 442-453.

De la Broquerie Fortier, Les "enfants trouvés" de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1800-1850, dans Laval médical, 34 (1963), 1242-1254.

----- Les "enfants trouvés" à l'Hôpital Général de Montréal, 1800-1850, dans Laval médical, 35 (1964), 335-347; 469-480.

----- L'enseignement de la pédiatrie à la faculté de médecine de Québec, dans Laval médical, 34 (1963), 870-881, 1147-1161.

Soeur Marie-Laetitia, Histoire de l'Hôpital de la Miséricorde, mémoire présenté à la Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1er avril 1948.

Album du Cinquantenaire de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Album des Dames patronnesses de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Auclair, Elie-Joseph, Histoire des Soeurs de Miséricorde de Montréal, Montréal, Imprimerie et reliure des Sourds-Muets, 1928, 362p., 24cm.

Boussault, Fernand, L'Assistance aux Enfants abandonnés à Paris du XVIIe au XVIIIe siècle, Paris, Rodstein, 1937, 192p., tabl., graph., 24.5cm.

Casgrain, Henri-Raymond, L'Asile du Bon-Pasteur de Québec d'après les annales de cet institut, Québec, Demers et frère, 1896, 410p., 22.5cm.

Faillon, Etienne-Michel, p. s. s., Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité de Villemarie dans l'île de Montréal, en Canada, Villemarie, chez les Soeurs de la Charité, Hôpital Général, 1852, XXIX-errata-page manuscrite-491p., 22cm.

Ferland, Jean-Baptiste-Antoine, Cours d'histoire du Canada, 2e éd., Québec, Hardy, 1882, 2v., 20cm.

Ferland-Angers, Albertine, Mère d'Youville, première fondatrice canadienne, Montréal, Beauchemin, 1945, 385p., 24cm.

Poulin, Gonzalve, o. f. m., L'assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951, dans Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, annexe 2, 1955, 203p. dactylographiées, 29cm.

[Soeur Sainte-Blanche, s. c. q. ] Une disciple de la croix, la vénérable Marguerite d'Youville, Québec, Soeurs de la Charité, 1932, 169p., 21cm.

[Soeur Saint-Paul-de-la-Croix, s. c. i. m. ], Mère Marie-du-Sacré-Coeur (1806-1885), fondatrice du Bon-Pasteur de Québec et ses collaboratrices, Québec, Asile du Bon-Pasteur, 1935, 276p., 24cm.

Encyclopédie... de Diderot, nouv. éd., Genève, Pellet, 1777-1779, 36 v., ill., tabl., 25cm.

La Grande Encyclopédie, Paris, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, 1886-1902, 21v., ill., cartes, 31cm.

## I N T R O D U C T I O N

\*\*\*\*\*

La vie impose son rythme à l'histoire. Les hommes qui font celle-ci, comme les institutions dont ils sont les initiateurs, sont tributaires d'un milieu social qui les conditionne et, qu'à leur tour, ils font évoluer. Flux et reflux vital que l'historien cherche à fixer dans des pages qui seront elles-mêmes l'expression vivante d'une réalité d'hier qui se prolonge aujourd'hui.

Les feuillets sont nombreux, écrits par les institutions de bienfaisance au XIXe siècle et au début du XXe dans la province de Québec. Les oeuvres s'appellent les unes les autres pour répondre aux besoins multiples de l'homme. Elles l'accueillent à sa naissance et l'accompagnent dans les nécessités de sa vie jusqu'aux heures solitaires de sa vieillesse. Elles sont au service des pauvres et des déshérités. Au nombre de ces derniers sont les enfants abandonnés, ceux que l'on appelle "illégitimes", ou mieux, les enfants nés hors mariage. Le présent



travail veut faire connaître l'histoire de l'une de ces institutions de bienfaisance destinée aux enfants sans foyer dès le berceau, la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec. Née en 1901 pour protéger l'enfance malheureuse, elle continue son rôle jusqu'à nos jours. Mais notre propos ne veut relater que les humbles débuts de cette oeuvre, soit la période enclavée entre 1901 et 1915. Un nouveau chapitre commençant à cette date (1915) dans l'histoire de cette institution par le fait d'une nouvelle construction qui met fin à la période héroïque des commencements. Toutefois, avant de parler de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, il sera utile de présenter un bref aperçu de l'histoire de l'assistance aux enfants abandonnés non seulement au XXe siècle et au Canada français, mais au-delà, là où plongent les racines de nos oeuvres de bien-être, dans la vieille Europe d'où vinrent nos ancêtres. Enfin, pour saisir le lien qui unit entre elles les différentes oeuvres d'assistances aux enfants abandonnés, dans notre pays, il faudra relire brièvement les pages déjà écrites dans notre histoire par les crèches canadiennes avant la fondation de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Il sera ensuite possible d'aborder l'étude qui fait l'objet de la présente thèse : La Crèche Saint-Vincent-de-Paul et l'enfant né hors mariage (1901-1915).

## Chapitre premier

# HISTOIRE DE L'ASSISTANCE AUX ENFANTS ABANDONNES

\*\*\*\*\*

Parmi les oeuvres d'assistance sociale, celle qui mérite une attention spéciale, au point d'être mise en tête des formes d'indigence, c'est celle qui se préoccupe du sort des enfants nés hors mariage. Vu leur impuissance fondamentale, ce sont les êtres qui souffrent du maximum d'insécurité, en dépendance totale de la commisération humaine.

### 1 - En Europe

L'histoire de ces enfants est très longue, elle est vieille comme le monde. De tous temps, ces petits êtres se présentèrent souvent comme un fardeau à des parents inconscients de leur responsabilité. C'est ainsi qu'est née la pratique de l'exposition des enfants. Il fallut attendre l'avènement du christianisme qui réhabilita la personne humaine pour

que soit flétrie cette coutume considérée jusque là comme légitime, voire légale. Le Code Justinien, en 534, mentionne des mesures prises en leur faveur (1). L'Église, aux conciles de Vaison (442) et de Tolède (589), indique les moyens à prendre pour leur être secourable (2). La première fondation destinée à ces enfants fut faite à Trèves au VI<sup>e</sup> siècle. Même initiative à Angers au siècle suivant, mais les renseignements manquent pour apporter des précisions sur ces tentatives. On a des documents certains sur la création d'un hospice ouvert à Milan, en 787, par l'archiprêtre Dathéus. Au XI<sup>e</sup> siècle et au-delà, les fondations semblables se multiplient. En 1316, Florence fonde un hospice pour les enfants trouvés; en 1331, c'est Nuremberg; en 1362, Paris. Il revient à Lyon d'avoir été la première ville de France à porter secours à ces enfants, sans s'inquiéter s'ils étaient bâtards ou légitimes. Ils étaient tous recueillis, dès 1526, au Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône (3). Déjà les Capitulaires avaient pris des mesures au sujet de ces malheureux. Au cours des siècles qui se succèdent à travers le moyen âge et jusqu'à la Renaissance, le seigneur prendra souvent à sa charge l'enfant trouvé. Ce sera l'"épave onéreuse" qui prendra rang

- 
1. Fernand Boussault, L'assistance aux enfants abandonnés à Paris du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, 13.
  2. Loc. cit.
  3. La Grande encyclopédie, s. v. Enfants trouvés, François Bernard, XV : 1040.

plus tard, au nombre de ses serfs. Cette situation sera consacrée en 1552 par un arrêt du Parlement de Paris (4). Cependant, les seigneurs essayaient d'éviter cette charge et l'Eglise dut pourvoir au soin de ces enfants :

Il y avoit anciennement devant les églises une coquille de marbre où l'on mettoit les enfants que l'on vouloit exposer : on les portoit en ce lieu afin que quelqu'un, touché de compassion, se chargeât de les nourrir. Ils étoient levés par les marguilliers qui en dressoient procès-verbal et cherchoient quelqu'un qui voulût bien s'en charger; ce qui étoit confirmé par l'autorité de l'évêque, et l'enfant devenoit serf de celui qui s'en chargeait. (5)

En France, l'abandon est d'abord prohibé et poursuivi, comme le prouve un arrêt du Parlement de Paris du 11 décembre 1546. La pratique le fit peu à peu oublier et le droit d'abandon était presque un fait établi à la fin du XVIIe siècle. (6)

L'évêque et le chapitre de Notre-Dame de Paris avaient destiné à l'usage des enfants trouvés une maison désignée sous le nom de Couche. Cet établissement et les seigneurs hauts-justiciers assumaient la charge des enfants abandonnés à Paris, à la fin du XVIe siècle. L'état de ces petits devint bientôt pitoyable et attira la compassion de saint Vincent-de-

---

4. Boussault, op. cit., 16, 31.

5. L'Encyclopédie de Diderot, s.v. Enfants exposés, XII : 400.

6. Boussault, op. cit., 25.

Paul et de ses Dames de la charité. L'Hôpital des Enfants trouvés sera créé pour eux en 1670, et, le 1er janvier 1675, les seigneurs hauts justiciers sont déchargés du soin de ces enfants. L'Hôpital des Enfants trouvés de Paris fut doté d'une rente annuelle sur les domaines royaux (7). C'était la première fois que l'Etat s'occupait de ces enfants (8). De plus, l'usage du "tour" devint obligatoire en France par un décret de 1811 et disparut en 1861. Cette pratique destinée à prévenir et empêcher les infanticides a survécu plus longtemps au Canada.

## 2 - Au Canada (1608-1760)

La Nouvelle-France connut aussi le problème des enfants trouvés. Il est toutefois difficile de déterminer à quel moment exact il se posa. Malgré la création du Conseil souverain en 1648, les décrets en leur faveur tardent à venir. Pourtant des édits prévoient des mesures sociales relatives à l'hygiène (1664), à l'interdiction de la mendicité dans les rues (1677 et 1683) et à l'organisation de bureaux des pauvres (1688). Le problème des enfants n'était pas aigu si l'on en croit l'historien Ferland qui, ayant compilé les actes de baptême de Notre-Dame de Québec où furent inscrits presque tous les baptêmes qui "se firent dans le gouvernement de Québec" jusque vers 1672, ne décela, de 1621 à 1661

---

7. Ibid., 30-47.

8. La Grande Encyclopédie, loc. cit.

exclusivement, qu'une seule naissance illégitime sur les 674 enfants mentionnés (9). Par ailleurs, Faillon assure que

sous la domination française, les seigneurs hauts justiciers, en possession de percevoir les amendes auxquelles les particuliers étaient condamnés en justice, devaient pourvoir à la nourriture et à l'entretien des enfants trouvés dans le ressort de leur juridiction. Tant que le séminaire de Saint-Sulpice conserva la haute justice de l'île de Montréal, il se chargea du soin de ces enfants dans l'étendue de l'île. Mais lorsque, sur l'offre de M. de Tronson, le roi de France réunit, en 1694, la haute justice de l'île à son domaine, ils furent dès lors à la charge du gouvernement. (10)

Il y avait donc des enfants trouvés et leur sort nécessitait une organisation sociale. A Montréal, le procureur du roi désignait une sage-femme et lui assignait des gages pour recueillir ces enfants. Elle se chargeait de leur trouver une nourrice et de veiller à ce qu'on en ait bien soin (11).

Le 6 février 1722, sous l'intendance de Michel Bégon (1712-1726), est promulguée une ordonnance en vue de protéger ces enfants. On menace d'appliquer l'édit de février 1556 publié par Henri II et prévoyant la peine de mort

- 
9. Jean-Baptiste-Antoine Ferland, Cours d'histoire du Canada, II : 14.
  10. Etienne-Michel Faillon, Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité de Villemarie dans l'île de Montréal, en Canada, 182.
  11. Loc. cit.

contre les femmes qui étant devenues enceintes par des voyes illicites cachent leur grossesse, et laissent périr leurs Enfants.

L'intendant assure que ce désordre est commun et la sanction veut prévenir le crime de laisser périr ces enfants sans baptême. Enfin il désire aussi mettre fin à la pratique de se débarrasser des enfants en faveur des sauvages et accorde une juste rétribution aux personnes qui se chargeront du soin de ces enfants (12). Au sujet des allocations prévues par l'Etat, elles donnèrent sans doute lieu à des abus de la part des récipiendaires puisque le 9 juin 1736, l'intendant Gilles Hocquart (1731-1848) édictait :

Comme depuis cette ordonnance (6 février 1722) le desordre s'est poussé a un point que la depense de la nourriture et subsistance desd. Enfans est devenue bien plus considerable qu'elle ne l'estoit de ce temps, et qu'il convient suivant les ordres que nous avons reçus de reduire ces dépenses a un prix plus modique, lorsque lesd. Enfans sont ou seront parvenus à estre sevres attendu que les vivres sont depuis longtemps à vil prix. (13)

Il réduit alors l'octroi pour la nourriture et l'entretien de trente louis par mois à sept louis, dès que l'enfant encore en nourrice aura atteint dix-huit mois. De plus, l'intendant désire que l'enfant soit "engagé", entendons placé ou adopté, dès l'âge de quatre ans et même plus tôt si

---

12. Ordonnances des intendants, APQ, 8 : 16.

13. Ibid., 24 : 62, 63.

possible. L'intérêt porté à l'enfant abandonné par l'intendant Hocquart se manifeste de nouveau le 12 mars 1748 dans une nouvelle ordonnance. Devant la mortalité infantile "assez considérable", l'intendant intervient pour inviter le procureur du roi à faire un choix judicieux des nourrices et il indique la somme qu'on devra leur payer. De plus, il prévoit que

lesd. enfans ayant atteint l'âge de dix-huit mois, le S. Procureur du Roy aura attention de les engager à de bons habitans, soit de la Ville, soit de la campagne, jusques à l'age de dix huit à vingt ans, suivant l'usage; il doit néanmoins les engager plustost s'il est possible c'est à dire aussitost qu'ils seront d'age à estre sevrés, et dans ce cas, il peut outrepasser la somme de quarante cinq livres ordinairement convenuë et payée pour lesd. engagements. (14)

L'Etat se préoccupe donc activement du sort de l'enfant abandonné. Toutefois, il ne peut prévenir tous les abus et suffire à tous les besoins des petits déshérités.

---

14. Ibid., 35 : 19-21.



## Chapitre II

### OEUVRES D'ASSISTANCE AUX ENFANTS ABANDONNES AU CANADA, JUSQU'A 1901

\*\*\*\*\*

#### 1. L'Hôpital Général de Montréal

Le sort de ces enfants malheureux émut le coeur de Mme d'Youville qui, depuis le 31 décembre 1737, s'était réunie à trois autres femmes en "association séculière" (1). Elle offrit au gouvernement, en 1747, d'en prendre soin moyennant une aide pécuniaire :

Si la Cour approuve que nous restions icy et quelle soit dans la disposition de nous soutenir dans le Bien que Dieu nous inspire de faire, nous prendrons soins des enfants trouvés, qui ont icy tant de misère par le peu de soin que l'on en prend, que de vaing que lon porte au baptême, il ne s'en lève que deux ou trois. A core les voy ton à l'âge de dix-huy sans savoir les premiers principes de leur religion; jan connaît de 23 ans qui n'ont pas fait leur première communion. (2)

- 
1. Albertine Ferland-Angers, Mère d'Youville, 62.
  2. Lettre autographe, ASG-M.

La cour refuse et le projet doit être abandonné. Mais c'est un délai provisoire puisque Mme d'Youville, le 16 novembre 1754 (3), commence à recevoir des enfants à ses frais. Trente-quatre auront été ainsi recueillis de 1754 à 1760 (4).

Après la conquête anglaise, le problème des enfants abandonnés devient aigu. Le gouvernement britannique refuse d'assumer la dépense qu'occasionnerait leur soin (5). Ces malheureux enfants, fruits de l'indigence ou du libertinage, sont livrés pour la plupart au hasard des grandes routes. On les trouve partout. Mme d'Youville décide donc de s'occuper de tous les enfants trouvés et en informe les autorités, par l'intermédiaire de M. de Montgolfier, dans un mémoire au gouverneur Gage, le 28 octobre 1760 (6).

Le gouverneur accepte la proposition et, dans une longue recommandation en treize articles, il fixe un règlement pour le bon fonctionnement de l'oeuvre (7). Il accorde à l'Hôpital Général les amendes de la

- 
3. Soeur Ste-Blanche, Une disciple de la croix, la vénérable Marguerite d'Youville, 55.
  4. Registres, ASG-M.
  5. Notes historiques de la main de Mère Coutlée, ASG-M.
  6. M. G., 17, 7 - 2 - 1, vol. 3, 5pp.
  7. Loc. cit.

justice. Mais le gouvernement civil révoque cet édit en 1763 (8), de sorte que l'hôpital ne reçut que 288 livres en 1762 (9). Mme d'Youville ne se désiste pas pour autant de son oeuvre envers les enfants trouvés. Les finances s'en ressentent et la communauté adresse des suppliques aux autorités gouvernementales de la colonie : à Sir Guy Carleton, le 23 septembre 1771 (10), par Mère d'Youville; au même, le 10 mai 1772 (11) et le 10 novembre 1776 (12), par Mère Marguerite-Thérèse Lemoine Despins qui a succédé à la fondatrice décédée. Monsieur de Montgolfier intervient à son tour dans un mémoire au gouverneur Haldimand, à la fin de l'année 1780 (13). Enfin, la Mère Despins, supérieure, et Mère Coullée, dépositaire, présentent à leur tour une requête au gouverneur en cette même fin d'année 1780 (14).

Les résultats de toutes ces démarches furent nuls du côté pécuniaire. Dans les vieux livres de comptes de l'Hôpital Général, il n'apparaît aucune somme versée régulièrement par les autorités gouvernementales de 1760 à 1800 (15). L'institut de Mère d'Youville vit de charité, il

- 
8. Lettre de Mère Thérèse Lemoine Despins, 10 novembre 1776, ASG-M.
  9. Ancien journal (1688-1757), I : 66, ASG-M.
  10. Correspondance de Mère d'Youville, sept. 1769 - sept. 1771, II, ASG-M.
  11. Correspondance de la supérieure générale, 1771-1821, I, ASG-M.
  12. ASG-M.
  13. AAM, dans Laval médical, 34 : 451.
  14. Cahier concernant les affaires de la seigneurie de Châteauguay et les Iles à la Paix, copie de la requête, 27-28, ASG-M.
  15. ASG-M.

subsiste et grandit à travers les difficultés financières. Cependant, l'oeuvre se poursuit.

Les autorités gouvernementales s'inquiètent du sort de l'enfance malheureuse et cherchent "les moyens de prévenir la pratique inhumaine d'exposer et d'abandonner les nouveaux nés" (16). Un échange de lettres s'établit entre le président du Comité créé le 17 janvier 1801 pour s'occuper des malades mentaux et des enfants abandonnés, le juge P.-L. Panet, et la Mère Thérèse-Geneviève Coutlée, supérieure de l'Hôpital Général de Montréal, dès la fin du mois, soit les 24 et 29 janvier (17). Les commissaires informeront les Soeurs Grises, le 12 septembre 1801, que :

pour mettre en Effet la loi passée l'hiver dernier pour pourvoir aux soins des Enfants trouvés et des personnes privées de leur Jugement et etant au moment de faire application de l'argent qui nous est confié pour cet Effet, nous croyons convenable de vous prevenir que la somme proposée pour ce premier objet est de L83.0.8 cours actuel, en outre une somme de L100 comme assistance générale à votre Maison; ces gratifications doivent durer trois ans selon la Loi. (18)

Cette lettre inaugure officiellement le régime des subventions à l'Hôpital Général de Montréal, comme il est affirmé dans une réponse faite en

- 
16. Sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, aux membres du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, "harangue du trône". Extraits des Journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, depuis l'année 1795 jusqu'en 1813, APQ.
17. Correspondance de la supérieure générale, I, ASG-M.
18. ASG-M.

1824, lors d'une enquête faite par le gouvernement :

C'est en 1754 que Madame d'Youville, notre fondatrice, commença à recueillir les enfans trouvés. Cette oeuvre, de tout tems, selon le droit et les usages de cette Province, étoit à la charge du Roi de France, qui y pourvoyoit à la diligence des officiers de la justice, par les amendes qui nous étoient allouées, ce qui a continué jusqu'au tems de la Conquête. Depuis ce moment, nous avons toujours soutenu l'oeuvre à nos frais, jusqu'en mil huit cent-un, que le Gouvernement Britannique a bien voulu nous favoriser. (19)

Le gouvernement s'étonne bientôt de ce qu'il en coûte pour s'occuper de ces enfans. Une commission d'enquête est donc créée le 10 février 1824

sur les Etablissements dans cette Province, pour la réception et la guérison des Personnes dérangées dans leur esprit, pour la réception et le soutien des Enfans trouvés, et pour le soulagement et la guérison des Personnes malades et infirmes avec les Dépenses d'iceux défrayées à même le Revenu Provincial, [...] pour considérer aussi et faire rapport sur les moyens de prévenir l'augmentation alarmante des dépenses.

La suite du texte manifeste la mentalité de l'époque relative aux mères célibataires. Cette enquête veut aussi prévenir

---

19. Enquête de 1824. Extraits des Journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, 1823-1824, Appendice I, APQ.

l'encouragement que le système actuel pour le soutien des enfans trouvés, donne aux mauvaises moeurs.

De plus, on impose actuellement une

taxe sur les gens vertueux pour le soutien des enfans d'êtres vicieux et sans sentimens. (20)

Des questionnaires sont alors envoyés aux institutions qui fournissent les précisions demandées.

Le demi-siècle ne sera pas terminé que le gouvernement cessera ses octrois à l'hôpital. Une lettre adressée par D. Daly, secrétaire du gouverneur, en informait les commissaires, le 12 février 1845 (21). Le fardeau de l'oeuvre retombe de nouveau sous l'entière responsabilité des Soeurs Grises de Montréal. Leur charité et les aumônes des particuliers pourvoiront au soin des enfans trouvés qui affluent plus que jamais dans les années subséquentes. Le nombre des enfans reçus de 1754 à 1843 est de 4, 868 dont 332 du vivant de Mère d'Youville (1754-1771). De 1844 à 1876, 16, 503. De 1877 à 1900, 11, 965 et de 1901 à 1915, 6, 916. Soit un total de 40, 252 (22).

---

20. Ibid.

21. Copie adressée aux Soeurs Grises, ASG-M.

22. Registres, ASG-M.

Les Soeurs Grises de Montréal ont ainsi écrit les premières pages de l'histoire canadienne du secours aux enfants trouvés. Initiatrices de cet apostolat social, elles eurent des émules.

## 2. La Crèche des Soeurs de Miséricorde de Montréal

C'est encore à Montréal, en 1845, qu'était fondé le premier noviciat des Soeurs de Miséricorde (23). Ces religieuses vouées au relèvement des femmes tombées durent elles-mêmes ouvrir leur propre crèche en 1889 (24). Jusque là, les enfants nés à leur maison de la Miséricorde étaient portés chez les Soeurs de l'Hôpital Général. Ces dernières, qui, depuis 1877 (25), ne recevaient plus les enfants nés à l'Hospice de la Miséricorde, chez les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, durent en arriver à la même décision pour les petits êtres de plus en plus nombreux que leur apportaient les Soeurs de Miséricorde de Montréal. Il revint donc à ces dernières de pourvoir à leur entretien. La première Crèche fut provisoirement établie rue Dorchester. L'installation définitive se fit dans une vaste bâtisse de 185 pieds par 35, sise rue Lagauchetière. La bénédiction solennelle eut lieu le 21 novembre 1898 (26), au lendemain

---

23. Elie-Joseph Auclair, Histoire des Soeurs de Miséricorde de Montréal, 176, 305.

24. Annales, ASM-M.

25. Registre des patientes de l'Hôpital de la Miséricorde (1874-1933), ACSVP-Q.

26. Auclair, op. cit., 304.

des noces d'or de l'institution. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, présida à cette inauguration. C'est lui également qui se désista de sa propriété du Sault-au-Récollet en faveur des Soeurs de Miséricorde. De 1903 à 1911, les petits déshérités de la Crèche allaient y faire des séjours plus ou moins prolongés pour vivifier leur frêle santé. Une nouvelle crèche est construite au Sault-au-Récollet. Elle ouvre ses portes en octobre 1911 (27).

Le nombre des enfants nés chez les Soeurs de Miséricorde du 1er mai 1845 au 9 avril 1889 est de 10, 120. De cette date au 1er janvier 1901, 3, 852 (28). Enfin, de 1901 à 1915, 10, 738 (29). Soit donc un total de 24, 710 dont 14, 590 seront accueillis à la Crèche des Soeurs de Miséricorde. On enregistre 8, 525 décès de 1889 à 1915, dont 3, 444 de 1889 à 1900 et 5, 081 de 1901 à 1915 (30).

Nous n'insisterons pas davantage sur les Crèches de la région de Montréal, pour revenir à Québec et connaître l'histoire des institutions vouées à cette oeuvre avant 1901.

---

27. Ibid., 305.

28. Registre des enfants abandonnés aux soins des Soeurs de la Miséricorde, ACM-M.

29. Registre de naissances et décès, 1er septembre 1900 à 31 mai 1922, ACM-M.

30. Registre des décès des enfants abandonnés, 9 avril 1889 - août 1918, ACM-M.



### 3. L'Hôtel-Dieu de Québec

La région de Québec eut, en 1801, sa première institution pour venir en aide aux enfants abandonnés. L'Hôtel-Dieu de Québec, dont le but spécial est le soin des malades, assumait cette responsabilité à la demande du gouvernement. Une commission avait été créée par la Chambre d'Assemblée, le 17 janvier 1801, comme nous l'avons vu précédemment, pour aviser aux moyens de prévenir la pratique d'exposer les enfants nouveau-nés. Cette commission devait s'enquérir de la situation des différents couvents qui s'occupaient de ces enfants. Elle était formée de "messieurs Coffin, Young, McGill, Berthelot, M. le Juge Panet, M. Lees et M. le Juge DeBonne" (31). La première petite fille trouvée, dont l'histoire soit liée à la commission de la Chambre d'Assemblée, fut recueillie au "tour" de l'Hôtel-Dieu, le 15 novembre 1800. Elle fera l'objet d'une correspondance entre la supérieure de l'hôpital, Soeur Saint-François, l'avocat général, J. Sewell, et Sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur. Dans une lettre du 19 novembre 1800, l'avocat général informe la supérieure de l'Hôtel-Dieu que le gouvernement défraiera les dépenses occasionnées par le soin de cette enfant. Toutefois, il ne faut pas ébruiter l'affaire, ce serait pour les gens un encouragement à imposer au public la charge d'élever leurs enfants (32).

---

31. Extraits des Journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, depuis l'année 1795 jusqu'en 1813. APQ.

32. AHD-Q.

Afin de remplir leur mandat, les commissaires procèdent d'abord à une enquête auprès de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, comme à l'Hôpital Général de Montréal, le 24 janvier 1801 (33). La supérieure adresse sa réponse à Samuel Phillips, greffier, le 9 février 1801 (34). Enfin, bien que l'Hôtel-Dieu ait comme tâche première le soin des malades (35), les religieuses acceptent officiellement le 4 mars de se charger, avec l'aide du gouvernement (36), du soin des "enfants abandonnés" dans l'espoir que par là elles conserveront "la vie à bien de ces petites créatures qui périssent tous les jours faute de personnes qui en prennent soin" et afin de leur "donner une éducation chrétienne qui les formeroit aux bonnes moeurs et contribueroit sans doute au salut de plusieurs" (37). L'Hôtel-Dieu assure ainsi la protection infantile dans la région de Québec. En collaboration avec l'Etat, il poursuivra son oeuvre pendant près d'un demi-siècle. Les autorités de l'hôpital désirent assurer d'une manière précise les modalités du fonctionnement de cet organisme de bienfaisance, tout en conservant une autonomie entière (38). De son côté, le gouvernement surveille l'emploi des deniers publics et exige que les institutions

- 
33. P.-L. Panet, président, à S. Marie G.-de-St-François, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, AHD-Q.
34. AHD-Q.
35. Loc. cit.
36. S. Marie G.-de-St-François, supérieure, à Samuel Phillips, greffier de la Chambre d'Assemblée, AHD-Q.
37. Copie de l'acte capitulaire, 3 mars 1801, conservée à la suite de la lettre adressée le 4 mars à Samuel Phillips, AHD-Q.
38. S. Ste-Claire, supérieure, à John Craig, 5 novembre 1802, AHD-Q.

qui les administrent en rendent compte. En janvier 1824, à l'occasion de l'enquête faite par le gouvernement et dont nous avons déjà parlé, une série de dix-sept questions est adressée à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec par John Richardson, président du Comité (39). C'est le premier pas vers la suspension de l'aide gouvernementale. La dernière étape sera franchie le 9 avril 1835. Le secrétaire du comité, Louis Mas-sue, avise la communauté que les commissaires ont été informés par une lettre du Colonel Craig, secrétaire civil, en date du 7 courant

que Son Excellence le Gouverneur en chef ne peut avancer les argents (sic) nécessaires pour payer les comptes dûs pour le soutien des Infirmes, Enfants trouvés etc. pour le semestre qui expire le 10 du présent mois.

Les Commissaires regrettent de se trouver dans une aussi fâcheuse situation, les commissaires osent se flatter qu'il vous sera possible de faire attendre les personnes qui ont des enfants sous leurs soins jusqu'à ce que la Législature (sic) soit de nouveau assemblée ce qui ne peut être bien éloigné.

On propose aussi d'afficher un avis au "tour" informant les gens de ne plus déposer des enfants (40). La solution semble plus simple qu'elle ne l'est en vérité et la supérieure s'inquiète :

comment empêcher que l'on vienne jeter à l'entrée de notre maison ou dans nos cours ces pauvres infortunés qui seront peut être des victimes. (41)

---

39. AHD-Q.

40. AHD-Q.

41. S. St-Antoine, supérieure, à M. le supérieur, J. Demers, vicaire général, 10 avril 1835, AHD-Q.

Deux jours après, les mêmes angoisses sont de nouveau exprimées :

je crains encore les accidens, que je serois heureuse si quelque personne vouloit bien seconder notre oeuvre pour que ce tour ne fut pas fermé. (42)

Les inquiétudes au sujet des enfants se compliquent de retards dans le versement des octrois (43) ce qui n'est pas sans causer des soucis administratifs. Enfin, le gouvernement ne peut continuer ses subventions, une lettre du 12 février 1845 l'apprend au maire de Québec, René-Edouard Caron, qui en fait parvenir une copie à S. Saint-Pierre, dépositaire (44). L'Hôtel-Dieu doit donc cesser de recevoir des enfants. Le dernier nom s'inscrit à la date du 16 avril 1845. En 1849, le dernier enfant trouvé sera placé.

Grâce au dévouement des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1, 375 enfants abandonnés avaient reçu des soins maternels pour soulager leur détresse, de ce nombre 736 décédèrent, 102 furent réclamés par leurs parents et 537 accueillis dans un foyer normal (45). L'oeuvre accomplie par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec pendant un demi-siècle est alors définitivement abandonnée par leur communauté et ne sera reprise par une autre institution québécoise que près de vingt ans plus tard.

---

42. La même au même, 12 avril 1835, AHD-Q.

43. La même au même, 15 mars 1837, AHD-Q.

44. D. Daly à R. E. Caron, copie certifiée par F. -X. Garneau, greffier de la cité, AHD-Q.

45. Registres, AHD-Q.

#### 4. L'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec

Ce sont les Chanoinesses Régulières, Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'Ordre de Saint Augustin qui se chargeront des enfants abandonnés, à la demande de Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Six religieuses de l'Hôpital Général de Québec fondent, le 7 septembre 1873, un hôpital destiné, selon le fondateur temporel, le notaire Louis Falardeau : 1 - à "ouvrir à Québec les premiers berceaux dans lesquels on déposerait les enfants trouvés", 2 - à prendre soin des épileptiques (46).

La bénédiction de la pierre angulaire avait eu lieu le 26 mai 1872. L'Hôpital est constitué en corporation sous le nom de Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus, à Québec, le 20 janvier 1874. Son acte de constitution fut remplacé et sanctionné le 24 juin 1892 alors que le nom de la corporation devint l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec. Le nouvel acte stipule que l'institution

a pour but de recevoir et soulager les pauvres, les infirmes, les malades et les vieillards, ainsi que les orphelins, les enfants trouvés et abandonnés, sans distinction de religion ni de nationalité. (47)

---

46. ASC-Q.

47. Copie de l'acte d'incorporation, XCIV, ASC-Q.

Les enfants trouveront donc secours et protection auprès des hospitalières.

Peu nombreux d'abord, selon la recommandation de Mgr E. -A. Taschereau, (48) leur nombre ira croissant après 1876. La raison de cet accroissement se trouve dans la lettre suivante en date du 12 novembre :

Ma Révérende Mère,

En réponse à votre consultation s'il est à propos que l'Hôpital du Sacré-Coeur se charge des enfants trouvés du diocèse de Québec et que ces enfants ne soient plus envoyés à Montréal, je serais peiné de voir cette bonne oeuvre vous échapper, puisque le parlement a déjà voté depuis plusieurs années une somme qui s'en va à Montréal parce qu'il n'y a ici aucune maison pour cela. Il faut donc continuer ou plutôt perfectionner le peu que vous avez fait jusqu'à présent et donner à cette oeuvre si chère au coeur de N. -S. toute l'étendue dont vous êtes capable. La providence qui vous a toujours soutenue jusqu'ici, ne vous manquera pas plus que dans le passé.

Vous ferez donc bien de faire application (sic) au plus tôt au gouvernement pour avoir l'allocation destinée au diocèse de Québec. (49)

Le tableau statistique des enfants hospitalisés indique que le nombre d'enfants illégitimes reçus en 1876 est de 68 contre 118 en 1877. L'année 1901, qui voit s'ouvrir la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, enregistre 177

---

48. Mgr Taschereau à la supérieure, 20 déc. 1873, dans Lettres particulières à l'usage de la supérieure, ASC-Q.

49. Le même à la même, 12 novembre 1876, ASC-Q.

enfants. Puis le nombre décroît à 76 en 1902, vu la fondation de la nouvelle crèche qui accueille ces petits. 4,748 enfants illégitimes furent hospitalisés de 1873 à 1901 et 1,317, de 1902 à 1915. Soit un total de 6,055.

La mortalité infantile, pour les années 1873-1915, est de 79.8% alors qu'elle se chiffrait à 84.1% de 1873 à 1901. Les années 1902-1915 enregistrent 67.1% de mortalité, ce qui représente un progrès sensible sur les années précédentes (50).

L'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur a donc secouru 5,120 enfants dont 4,748 illégitimes, de 1873 à 1901 et 6,852 dont 6,058 illégitimes de 1873 à 1915. Il continuera son activité bienfaitrice jusqu'en octobre 1929 lorsque les derniers "enfants du Sacré-Coeur seront transportés à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul de Québec (51).

---

50. Registre des enfants hospitalisés de 1873 à 1923, ASC-Q.

51. ASC-Q.

## Chapitre III

### OEUVRE QUI SUSCITE L'OUVERTURE DE LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

\*\*\*\*\*

#### L'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec

En principe, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur devait recevoir les enfants trouvés qui étaient déposés au tour, à l'entrée de l'hôpital. En réalité, il accueillit souvent des enfants nés à l'Hospice Saint-Joseph et surtout ceux de l'Hospice de la Miséricorde.

L'Hospice Saint-Joseph répondait à la carence d'oeuvre de protection pour la mère célibataire dans le diocèse de Québec. Déjà, depuis 1845, Montréal possédait une maison pour accueillir et abriter cette catégorie de femmes. C'était Mme Jean Jetté, née Marie-Rosalie Cadron, qui s'était chargée de l'établissement, à la demande de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal. A Québec, ce fut l'abbé Joseph Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, qui voulut pourvoir au logement de la



filles enceintes et protéger ainsi la mère et l'enfant. Il confia la direction de cette maison à Marie Métivier.

Les origines de cette personne nous sont connues par les Archives judiciaires de Québec qui nous la présentent comme étant née à Québec de Etienne Métivier et Marie-Anne Délégné (1). Marie Métivier avait voué sa vie à des oeuvres charitables. Un article paru dans l'Evénement à l'occasion de son décès, le 28 août 1885, le souligne :

Depuis un demi-siècle et plus les citoyens de Québec ont vu passer et repasser dans leurs rangs cette humble fille qui vient de mourir. Ils la reconnaissaient à son costume démodé, toujours le même. Le respect de tous suivait ses pas; c'est que tous croyaient saluer en sa personne le type de la chrétienne tout occupée de bonnes oeuvres. [...] Son amour pour les âmes les plus abandonnées la conduira parfois jusque dans la salle et le cachot de nos prisons. [...] L'attrait de Mlle Métivier vers les âmes malheureuses devait l'amener à créer l'Hospice de la Miséricorde. (2)

Des liens d'amitié existaient entre Marie Métivier et la fondatrice du Bon-Pasteur de Québec, Mère Marie-du-Sacré-Coeur. Les Annales signalent l'intérêt porté par cette demoiselle aux oeuvres de la jeune congrégation et ses fréquentes visites au Bon-Pasteur. L'annaliste l'appelle

- 
1. S. Marie-Laetitia, Histoire de l'Hôpital de la Miséricorde, mémoire présenté à la Faculté des sciences sociales de Québec, le 1er avril 1948.
  2. Article conservé, AHM-Q. Hospice de la Miséricorde, nom du refuge qui résulta de la fusion de l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec et la maison de la Miséricorde, le 30 juin 1876.

"notre aimable et sainte amie" (3).

Les cahiers écrits de la main de Marie Métivier permettent de retracer avec grande précision les origines de son institution et de connaître le rapport statistique exact des enfants qui y sont nés. Elle donne les renseignements suivants :

Cet Etablissement a commencé le vingt et un de septembre en l'année mil-huit-cent-cinquante deux. La moitié d'une Maison appartenant à Mr Pierre Boivin au faubourg St-Jean Rue St-Gabriel près du gros arbre si bien connu à Québec. Le loyé de cette maison fut payé par sa grandeur Monseigneur l'Archevêque Turgeon, et par le Révérend Mr Joseph Auclair Curé de Québec jusqu'au sept Novembre Mil-huit-cent cinquante trois. C'est à dire un an un mois et dix-sept jours que Mr le Curé acheta la dite Maison pour la somme de quatre cent Louis courant ayant huit ans pour la payer en donnant cinquante Louis par année, et en payant la rente à trois par cent. [...]

Le vingt-trois Mars mil-huit-cent-cinquante-cinq Mr le Curé changea la Maison ou avait commencée l'oeuvre, pour celle ou l'on est maintenant. [...]

Le dix-neuf Mai mil-huit-cent-cinquante-cinq l'Hospice fut incorporé. (4)

En septembre 1874, Marie Métivier remit une partie de la direction de l'Hospice aux Soeurs du Bon-Pasteur de Québec. Elle la leur abandonna entièrement le 30 juin 1876.

---

3. 19 janvier 1873, AABP-Q.

4. Cahier (1871-1876), AHM-Q. La première maison était située au coin des rues Scott et Saint-Gabriel; la seconde, au coin des rues Couillard et Ferland. La rue Ferland s'appelait alors Saint-François et la rue Couillard, Saint-Joachim.

L'une des dernières pages d'un registre écrit par Marie Métivier fait connaître les statistiques des enfants nés à son hospice :

Depuis l'Etablissement de l'Hospice St-Joseph pour la Maternité de Québec le 21 Septembre 1852 au dernier Juin 1876 six cent-quatorze Pensionnaires ont été admises. Dans cet intervalle il est né 616 enfants 321 Garçons et 295 Filles. [...]

Sur les 616 enfants 544 ont été envoyés chez les Soeurs Grises à Montréal. 285 Garçons et 259 Filles. Pour les 72 autres 15 sont décédés à l'Hospice, 7 Garçons et 8 Filles. Enfants décédés avant leur naissance 5 : quatre Garçons et une Fille. Enfants légitimes partis de l'Hospice avec leur Mère 3 : un Garçon et deux Filles. 43 furent placés dans leur Familles ou en pension ou dans de bonnes Familles. 22 Garçons et 21 Filles. [...] De tous ces enfants il n'en restaient de vivans le dernier juin 1876 que 14 sept Garçons et sept Filles. [...] Enfants décédés 602 trois cent-quatorze Garçons et deux cent-quatre-vingt-huit Filles. (5)

Souvent des enfants nés à l'extérieur sont remis à l'Hospice avant d'être transportés chez les Soeurs Grises de Montréal. Ces enfants sont trouvés à différents endroits soigneusement indiqués par la directrice : "au faubourg Saint-Louis, à l'église Saint-Patrice, à l'Hôtel-Dieu, à l'église Saint-Sauveur, chez les Ursulines, à la Cathédrale, au Marché Champlain" (6). Mais les mères célibataires qui ne viennent

---

5. Ibid.

6. Ibid.

pas à l'Hospice accouchent, pour la plupart, à l'Hôpital de la Marine (7) ou à la Prison, car, à part l'Hospice Saint-Joseph, aucun établissement ne les accueille dans le diocèse de Québec.

De plus, la maternité dirigée par Marie Métivier étant devenue trop restreinte, des mères célibataires ne trouvaient pas où s'abriter pour donner naissance à leur enfant. On songe donc à ouvrir une nouvelle maternité pour les jeunes filles enceintes. Les docteurs Laurent Catellier et Olivier Robitaille, médecins, l'un à la Prison et l'autre à l'Hôpital de la Marine, s'intéressaient particulièrement à ce projet. Dans une lettre de 1871 à Mgr Charles-Félix Cazeau, grand vicaire du diocèse de Québec et aumônier du Bon-Pasteur, le docteur Robitaille affirme :

Le besoin de fonder un hospice de la maternité se fait sentir de plus en plus à Québec. La Maternité de Mlle Métivier a bien son mérite; mais elle a plutôt un but particulier qu'un but général. Il serait donc grandement désirable de s'occuper de cette question, de voir s'il serait possible de fonder un hospice de la Maternité qui serait en rapport avec les besoins de la cité.

Le médecin propose alors de confier cette oeuvre aux Soeurs du Bon-Pasteur de Québec. Les besoins sont urgents : pendant la seule année 1870,

---

7. L'Hôpital de la Marine fut fondé par l'Etat en 1830. Le 12 déc. 1891, il fut acheté par l'Asile du Bon-Pasteur pour devenir l'Hospice St-Charles. En août 1940, l'Hospice était loué au gouvernement fédéral. En mai 1954, l'édifice est repris par les Soeurs du Bon-Pasteur, après le départ des anciens combattants. Il fut vendu au gouvernement fédéral en 1959.

vingt-deux jeunes filles se sont constituées prisonnières pour accoucher à la Prison de Québec. "Disons que ce n'est ni le lieu ni la place pour accoucher", d'ajouter le docteur Robitaille. De plus, cinquante jeunes filles ont été reçues à l'Hôpital de la Marine, pendant cette même période et pour des raisons semblables. On ne prévoyait pas que le gouvernement fédéral acceptât de faire de cet hôpital une maternité. Enfin, le docteur Robitaille entend régler le problème financier d'une telle entreprise par des pensions mensuelles de vingt-huit dollars pour celles qui peuvent payer, un octroi du gouvernement, le soutien de la Caisse d'économie et le secours de la charité publique (8).

Cette lettre fut suivie d'une requête auprès des autorités du Bon-Pasteur qui exigèrent que d'abord fût garantie l'aide gouvernementale (9). Le projet n'aboutit pas en 1871, mais la semence était jetée et commençait à germer dans les esprits. Le 27 janvier 1873, l'annaliste de l'Asile du Bon-Pasteur écrit :

Il est question d'établir un Hospice de la Maternité dont nous aurons la direction : la Soeur du Bon-Pasteur, comme son divin Maître, doit tendre la main à toutes les infortunes de la vie humaine. Cependant nos ressources ne nous permettent pas de pourvoir à ce nouvel établissement, quelques médecins de la ville s'en occupent; notre Révérend

---

8. Lettre citée par Soeur Marie-Laetitia, op. cit.

9. Soeur Marie-Laetitia, op. cit.

Père Cazeau, vrai type de la charité et de la bienfaisance, s'efforce aussi de mener à bonne fin ce projet conçu depuis longtemps; néanmoins nous n'avons pas l'espoir qu'il soit exécuté prochainement. (10)

Cette même année, les docteurs Catellier et Robitaille recommandèrent leurs démarches auprès de l'autorité diocésaine et soumièrent à Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau leur désir de confier la direction de la Maternité de Marie Métivier aux Soeurs du Bon-Pasteur. Mademoiselle Métivier étant alors dans sa soixante-deuxième année, il fallait songer à la relève.

Le projet se réalisera en 1874. A la date du 20 août de cette année, on lit aux Annales du Bon-Pasteur :

Depuis plusieurs années on projette l'établissement d'une maison de Miséricorde offrant un refuge aux infortunés victimes de la séduction qui n'ont que l'Hôpital de la Marine ou la prison pour abriter leur honte et leur malheur. Cette oeuvre est, on ne peut plus en rapport avec le but de notre Institution, néanmoins les moyens nous manquent absolument pour en réaliser l'exécution. Mr le Docteur Robitaille, médecin de la Prison, nous a sollicitées à plusieurs reprises de prendre la direction du nouvel Hospice, mais malgré notre bonne volonté nous ne pouvions acquiescer à ses désirs qui sont aussi les nôtres.

---

10. AABP-Q.

Toutefois, l'aide du Grand Séminaire permet l'achat de "la maison du Dr Wells et les voisines, situées Rue Couillard, Haute-Ville". De plus, "le Gouvernement donnera un secours annuel de \$1,400. La Providence fera le reste" (11). Tant et si bien que les travaux commencés en mars 1874 sont suffisamment avancés le 20 août pour que deux religieuses et quelques aides puissent se fixer dans le nouveau local. Marie Métivier abandonnait aux religieuses les hospitalisées reçues gratuitement à la salle commune. Elle se réservait celles des chambres privées qui payaient une pension.

La Maison de la Miséricorde était née. Marie Métivier conservait la construction à l'angle des rues Ferland et Couillard. Les religieuses installaient le refuge au numéro 15, rue Saint-Flavien et occupaient l'habitation du docteur Wells "située sur la rue Couillard et attenante à l'Hôpital" (12).

Cette maison venait au secours de la mère et de l'enfant. Elle porterait des "fruits précieux : le déshonneur éloigné des familles respectables, une porte ouverte au repentir et à l'espérance, des innocents sauvés des fureurs de la honte et du désespoir" (13). La maternité

---

11. Ibid.

12. AH-Q.

13. Sermon du Père Louis Saché, s.j. lors du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Bon-Pasteur de Québec, le 12 janvier 1875. Cité par l'abbé H.-R. Casgrain, L'Asile du Bon-Pasteur de Québec, 268.

accueillit 120 filles-mères du 1er septembre 1874 au mois de mars 1876, comme l'assure Mgr Charles-Félix Cazeau dans une lettre du 16 mars 1876 à l'honorable J.-A. Chapleau, secrétaire provincial, pour solliciter une aide financière (14).

Marie Métivier offrit enfin de remettre entièrement son oeuvre au Bon-Pasteur de Québec. Mis au courant, le Cardinal Taschereau adresse à la communauté la lettre suivante, le 19 mai 1876 :

Ma Révérende Mère,

Dans votre lettre du 15 courant, vous m'informez que Mlle Métivier offre de remettre à la communauté du Bon-Pasteur l'hospice de S. Joseph de la Maternité. Elle se réserverait, sa vie durant, le bas de la maison, l'intérêt de l'argent qu'elle a placé en banque et une rente de \$260.

La communauté ayant jugé les conditions avantageuses, je consens volontiers à approuver ce marché, qui mettra les Soeurs de la Miséricorde plus à l'aise et préviendra à l'avenir bien des petites difficultés qui ne peuvent manquer quand il y a plusieurs autorités dans une même oeuvre. (15)

Le 30 juin 1876, l'acte notarié sous le numéro 5025 des minutes du notaire Cyrille Tessier sanctionnait la fusion de l'oeuvre de Marie Métivier avec celle du Bon-Pasteur sous le nom de l'Hospice de la Miséricorde (16). Une oeuvre destinée à de grands développements a commencé

---

14. Soeur Marie-Laetitia, op. cit.

15. Lettre conservée, AABP-Q.

16. Soeur Marie-Laetitia, op. cit.



son rayonnement social auprès de la mère célibataire.

Protéger la mère, c'est veiller sur l'enfant. Toutefois, l'Hospice de la Miséricorde ne peut assumer le soin du nouveau-né. Dès lors un arrangement est conclu avec l'Hôpital du Sacré-Coeur qui accepte d'accueillir les enfants nés à l'Hospice. Un certain nombre, cependant, seront encore dirigés vers l'Hôpital Général de Montréal ou placés dans des familles. Le Tableau I permet d'apprécier cette distribution :

TABLEAU I

LIEU DE PLACEMENT DES ENFANTS NES A  
L'HOSPICE DE LA MISERICORDE (a)

LIEU	1874	1875	1876	1877	Total
A l'Hôpital Général de Montréal	9	12	70	56	147
A l'Hospice du S. -C. de Québec	1	47	28	48	124
Dans les familles	3	11	6	1	21
TOTAL	13	70	104	105	292

a) Registres des patientes de l'Hospice de la Miséricorde (1874-1933)

A dater du 14 juillet 1877 jusqu'au mois de septembre 1901, tous les enfants non remis à leur famille sont accueillis à l'Hôpital du Sacré-Coeur. Le total des enfants venant de l'Hospice de la Miséricorde et

reçus à l'Hôpital du Sacré-Coeur de 1874 à septembre 1901 est de 2, 835 (17). Où loger tant de petits abandonnés ?

- 
17. Registres des patientes de l'Hospice de la Miséricorde (1874-1933).

## Chapitre IV

### LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

\*\*\*\*\*

#### 1. Préliminaires à sa fondation

L'afflux croissant d'enfants à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur obligea les autorités de l'institution à reviser leur attitude vis-à-vis les nouveau-nés de l'Hospice de la Miséricorde. Déjà, en 1885, il y eut correspondance privée entre Soeur Saint-Zéphirin, supérieure de l'Hôpital du Sacré-Coeur au sujet des enfants et les autorités du Bon-Pasteur (1). L'hôpital ayant été fondé dans le but de venir en aide aux "enfants trouvés", comme la pauvreté imposait des limites à l'hospitalité, les religieuses se virent bientôt dans l'impossibilité de continuer à recevoir les nouveau-nés de l'Hospice de la Miséricorde. Une requête adressée au gouvernement par Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, le 23 janvier 1902, dit expressément :

---

1. Note en date du 17 août, AH-Q. Correspondance non retrouvée.

J'ai été forcé d'imposer cette oeuvre (2) au Bon-Pasteur : l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus ne pouvant outrepasser les conditions de leur contrat qui ne les oblige qu'à recevoir les enfants trouvés, et non ceux venant de l'Hospice de la Miséricorde. (3)

C'est ainsi que le 10 juillet 1896, le cahier no 2 des Délibérations du Conseil général du Bon-Pasteur indique :

La Révérende Mère (4) fait connaître que Monseigneur C. A. Marois, V.G. conformément aux intentions de sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur (5) désire que nous nous entendions avec les Révérendes Mères de l'Hôpital du Sacré-Coeur au sujet des enfants de notre Hospice de la Miséricorde confiés à leurs soins et que des conditions soient définitivement posées entre elles et nous.

Monseigneur Marois nous suggère en même temps de présenter à Monseigneur l'Administrateur un compte-rendu de l'état financier de notre Hospice, de l'année qui vient de s'écouler, afin de donner à Sa Grandeur une idée exacte des modiques ressources journalières de cette maison. (6)

Il est alors résolu de donner satisfaction aux désirs de Mgr Marois. Le résultat de cette démarche nous est connu par une lettre émanant de l'archevêché de Québec, le 30 août suivant :

- 
2. L'oeuvre de la crèche.
  3. ABP-Q.
  4. Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale.
  5. Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec.
  6. ABP-Q.

Monseigneur l'Administrateur désire que votre Communauté se charge du soin des enfants qui naissent à votre hospice de la Miséricorde, à Québec, et il me paraît nécessaire, pour bien remplir cette nouvelle oeuvre que l'Autorité diocésaine vous confie, de vous bien renseigner sur la manière dont sont organisées et fonctionnent les Institutions du même genre chez les Révérendes Soeurs de la Miséricorde à Montréal.

En Conséquence, je vous permets de vous rendre dans cette ville et je vous recommande, d'une manière toute spéciale, au bienveillant accueil de la Révérende Mère Supérieure de la Miséricorde, la priant au nom de Notre-Seigneur de vous donner tous les renseignements possibles pour vous faciliter la tâche que votre Communauté a la charité d'entreprendre, l'assurant à l'avance de toute la gratitude de Sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur comme aussi des bénédictions célestes attachées à tout service rendu à la Sainte Eglise. (7)

Lecture est faite de cette lettre au Conseil général de la communauté et

l'on forme les résolutions suivantes :

1. Que, non seulement il est à propos, avant d'accepter une telle oeuvre, de faire le voyage de Montréal, mais même encore celui de New-York, où les établissements de charité de ce genre fonctionnent, assure-t-on, de la manière la plus efficace et que autorisation en soit demandée; 2. Que, pour aider à subvenir aux frais de ce voyage, la Révérende Mère essaie d'obtenir quelque chose des fonds de charité de l'Archevêché. (8)

- 
7. Mgr C.-A. Marois, v. g. à Mère Marie-du-Carmel, 30 août 1896. Copie de la lettre dans l'Album du cinquantenaire de la Crèche.
8. Délibérations du Conseil général (1892-1902), cahier no 2, ABP-Q.

Dès le 2 septembre, Mère Marie-du-Carmel adressait à Mgr Louis-Nazaire Bégin, la lettre prévue que Mgr C.-A. Marois retournait immédiatement avec cette note dans le bas :

Faites le voyage projeté le plus économiquement possible et je tâcherai de vous aider à le payer, disons la moitié. (9)

Le voyage prévu est donc effectué et l'on songe immédiatement aux dispositions à prendre au sujet de la nouvelle crèche. Le même Cahier des délibérations du Conseil général rapporte à la date du 14 septembre:

La Révérende Mère donne le compte-rendu du voyage qu'elle vient de faire à Montréal et à New-York pour s'enquérir de l'Oeuvre des Enfants Trouvés. [...]

Résolu : Que la Révérende Mère soumette à la considération de Sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur ce qui suit : Que le Conseil est bien disposé à se dévouer à l'oeuvre, en autant qu'il se pourra faire, moyennant qu'il soit accordé une aide pécuniaire suffisante pour l'agrandissement nécessaire de l'Hospice de la Miséricorde, plus une rétribution mensuelle pour le soutien de l'oeuvre. (10)

Le projet si bien amorcé n'est pas encore un fait accompli. Il faudra attendre cinq ans avant que prenne fin la période préliminaire à la fondation.

---

9. Copie de la lettre dans l'Album du cinquantenaire de la Crèche.  
10. ABP-Q.

2. Fondation de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul :

Installation provisoire rue Berthelot (septembre 1901 - juin 1902)

L'affaire ne fut réglée que le 7 avril 1901, jour où Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, annonce que l'oeuvre de la crèche débutera en septembre (11). Dès lors les Annales se font l'écho de l'activité ingénieuse des religieuses qui confectionnent des "trousseaux pour les enfants de la Miséricorde" (12). Une collecte est faite le 30 mai pour l'oeuvre naissante par Mère Ste-Clotilde, dépositaire générale. Elle "rencontre partout beaucoup de sympathie et de charité" (13), assure la chroniqueuse. La directrice de la future crèche, Mère Saint-Vincent-de-Paul (14), passe des journées entières à solliciter dans la ville afin de pourvoir à l'organisation nouvelle. Le 22 juillet, quatre douzaines

---

11. AABP-Q.

12. Ibid., 17 mai 1901.

13. Ibid., 30 mai 1901.

14. Mère Saint-Vincent-de-Paul, Marie-Anne Angers, était née à la Pointe-aux-Trembles, Portneuf, le 16 avril 1827. Devenu collaboratrice de Mme François-Xavier Roy dans l'oeuvre naissante du Bon-Pasteur de Québec, le 23 mars 1850, elle fit profession le 2 février 1856 avec six autres compagnes, dont Mme Roy qui devenait Mère Marie-du-Sacré-Coeur. Mère Saint-Vincent-de-Paul demeura attachée à l'oeuvre de la crèche de 1901 à 1907, année de son décès. Elle avait été supérieure générale de la congrégation de 1859 à 1865, de 1868 à 1874 et de 1883 à 1886. Elle était la cousine germaine de Félicité Angers, l'écrivain connu sous le nom de Laure Conan et la tante de William Chapman. Son neveu, Auguste-Réal Angers, fut lieutenant gouverneur de la province de Québec, (1887-1892), membre du parlement fédéral et sénateur.

de petites couchettes blanches s'alignent dans une salle de la Maison-Mère où commencera l'oeuvre (15). Humbles berceaux qui bientôt s'animeront.

Les préparatifs enfin terminés, le 26 août, Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, vient bénir la "Salle des Saints-Anges" comme on appellera désormais le local (16) où seront accueillis les enfants. Le prélat est accompagné de Mère Saint-Louis, récemment élue supérieure générale de la communauté.

Une semaine plus tard, le 2 septembre 1901, la crèche reçoit ses premiers enfants :

La Crèche ouvre aujourd'hui par l'arrivée de deux nouveaux-nés (sic) que nos Soeurs de la Miséricorde nous apportent entre trois et quatre heures de l'après-midi. Notre révérende Mère les reçoit à la porte conventuelle, en prend un dans ses bras, confie l'autre à Sr Marie des Anges, et se rend à la chapelle, les consacrer à la Vierge immaculée et demander à Jésus-Hostie de bénir la nouvelle oeuvre. (17)

Québec a désormais deux Crèches, celle de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus, qui fermera ses portes en 1929, et la Crèche Saint-Vincent-de-

---

15. Elles sont encore en usage à la Crèche actuelle.

16. Ce local constitue aujourd'hui la salle de communauté des Soeurs à voeux perpétuels de la Maison-Mère. Il est à l'angle des rues Berthelot et St-Amable. Cependant l'entrée de la Maison-Mère était à 74, rue Lachevrotière, aujourd'hui 1080.

17. AABP-Q.



Paul. Dirigée par les Soeurs du Bon-Pasteur, l'oeuvre est encore aujourd'hui au service de l'enfance abandonnée.

Notre étude se borne à faire connaître les développements de cette dernière institution de 1901 à 1915. Pendant cette période où le nombre des enfants ne fait que croître, l'extrême indigence s'installe au foyer trop peuplé qui fait appel à l'aide des fonds publics pour subvenir à des besoins vitaux élémentaires. Mais l'initiative privée devra assumer la presque totalité des charges occasionnées par ce peuple de petits abandonnés. Ici se conjuguent dans un même dévouement l'action du laïc chrétien et celle des personnes consacrées au Seigneur dans la vie religieuse.

L'enfant demeure le centre des préoccupations : il faut le loger, pourvoir à son entretien, mettre à son service les soins médicaux de l'époque; il faut aussi informer et former l'opinion publique pour préparer à l'enfant un foyer d'adoption ou inciter le public à soutenir l'institution qui doit suppléer le foyer inexistant.

Les premiers enfants accueillis à la Crèche le 2 septembre 1901 furent Marie Eva et Marie Léontine. Ces prénoms sont suggestifs et choisis à dessein, le premier rappelle la mère du genre humain. Marie Eva s'inscrit donc en tête de la longue théorie d'enfants qu'abritera la

Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Quant à Marie Léontine, c'est un hommage au souverain pontife régnant, Léon XIII (18). Les deux enfants nées à l'Hospice de la Miséricorde, rue Couillard, furent baptisées à la Basilique de Québec par l'abbé A. Rhéaume. Le 5, un petit garçon remplit le troisième berceau. Il se nomme Joseph Louis-Nazaire. C'est cette fois l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin, qu'on a voulu honorer. Trente et un nouveau-nés s'inscrivent à la nouvelle crèche de septembre 1901 à la fin de décembre de la même année. Le premier bébé décédé le 21 novembre 1901 fut la petite Marie-Louise, âgée de 2 mois, 10 jours. Rythme de vie et de mort, trame de l'histoire d'une oeuvre qui commence à lutter pour l'enfant abandonné qui, lui aussi, a le droit d'avoir sa place dans la société.

La Crèche, société en miniature, a sa direction et ses structures. Mère Saint-Vincent-de-Paul, deuxième des fondatrices du Bon-Pasteur de Québec, sera directrice de la nouvelle Crèche. En 1901, elle assura le soin des tout-petits avec l'aide de quelques religieuses : Sr Sainte-Monique (Louise Martel), Sr Saint-Moïse (Amanda Savard) et Sr Sainte-Elisabeth (Emma Bouliane). Elles furent assistées dans leur labeur par des jeunes filles de l'Asile Sainte-Madeleine d'abord, puis de l'Hospice de la Miséricorde. Des dames charitables, aussi distinguées par leur

---

18. Léon XIII fut pape de 1878 à 1903.

esprit chrétien que par leur position sociale, se firent les collaboratrices des religieuses. On vit entre autres Lady Georges Garneau (née Benoit) et Mme Gustave Grenier (19) venir initier à la puériculture le personnel préposé au soin des enfants. Les services de la médecine furent assurés gratuitement par le docteur Albert Marois, médecin de la communauté.

Ainsi, dès la naissance de cette oeuvre sociale, une collaboration étroite s'établit entre religieuses et laïques. L'attention du public est mise en éveil par un éloge de la Crèche paru dans le Soleil, le 14 novembre 1901, sous la plume de l'abbé Henri-Raymond Casgrain (20). La presse de cette période s'occupe peu de la question des enfants abandonnés. Il faudra attendre les années 1914-1915 pour percevoir un intérêt plus grand à leur sujet.

Fort de l'approbation épiscopale et d'une certaine bienveillance du public, mû par un sentiment de surnaturelle compassion pour la détresse

19. Hélène Marchand Grenier est née à Saint-Jean d'Iberville, le 30 novembre 1863. Fille de l'honorable Félix-Gabriel Marchand et d'Herzélie Turgeon, elle fit ses études chez les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame à Saint-Jean. Le 5 mars 1889, elle épousa à Québec, Gustave Grenier, greffier au Conseil exécutif. (D'après l'Album des Dames patronnesses.) ACSVP-Q.
20. L'abbé Casgrain résida au Bon-Pasteur pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie. La chambre qu'il occupa, rue Lachevrotière, n'existe plus. Il publia en 1896 l'Asile du Bon-Pasteur de Québec d'après les Annales de cet Institut.

des enfants abandonnés, le Bon-Pasteur désire mener à bien l'oeuvre qui lui est confiée. A cette fin, le projet est formé, dès 1901, de pourvoir à l'achat d'un logement plus approprié que la salle provisoirement aménagée à la Maison-Mère pour les enfants nés à l'Hospice de la Miséricorde. Le 29 août 1901, Mère Saint-Louis, supérieure générale, adressait à Mgr Bégin, archevêque de Québec, la lettre suivante :

Je viens tout respectueusement solliciter la faveur d'acheter pour notre Hospice de la Miséricorde deux maisons qui font suite à notre dit Hospice. Ces maisons sont évaluées à \$14,000.00.

Ce qui nous engage à faire l'acquisition de ces maisons, c'est l'exiguïté de notre hôpital lequel ne peut contenir que huit lits, quand l'hiver dernier, il a fallu y placer quinze malades, et il faut avouer avec peine que le nombre de ces patientes va en augmentant chaque année.

De plus, malgré toute notre bonne volonté, nous ne prévoyons pas pouvoir garder l'Oeuvre de la Crèche (les petits enfants) à notre Maison-Mère, vu les nombreux détails que comporte cette oeuvre. Or, en achetant ces deux maisons, après avoir prévu autant que possible tout ce qui serait nécessaire à une organisation de ce genre, les enfants pourraient être transportés à notre Hospice qui offre plus d'un avantage pour assurer l'existence de ces pauvres petits abandonnés, sans compter que la position de la salle choisie ici à cette destination offre une difficulté, celle d'être située au-dessous du noviciat et d'un dortoir. (21)

L'approbation fut accordée par Mgr l'Archevêque dès le lendemain et l'achat fut effectué.

Cette nouvelle acquisition grève le budget de la communauté d'une dette trop lourde. On se tourne alors vers l'Etat pour requérir l'aide nécessaire à l'entretien des enfants abandonnés.

Une première requête fut adressée à "Son Honneur Sir Louis-A. Jetté, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de St-Michel et St-Georges, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec", le 17 janvier 1902 :

La Requête des Dames Religieuses de l'Asile du  
Bon-Pasteur de Québec

Représente humblement

Que pour se rendre au désir de Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, l'Asile du Bon-Pasteur s'est chargé du soin des enfants qui naissent à l'Hospice de la Miséricorde de Québec.

Que pour cet objet a été fondée le premier de septembre dernier par la requérante dans une des spacieuses salles de leur nouvelle construction sur la rue Berthelot "L'Oeuvre de la Crèche";

Que pour ces raisons et à cause des dépenses considérables que devront nécessiter les soins, le vêtement et la nourriture de ces enfants

Vos requérantes prient Votre Honneur de vouloir bien leur accorder une subvention de cinq piastres par mois pour chacun des enfants recueillis par l'Oeuvre de la Crèche, oeuvre éminemment humanitaire qui aura pour premier effet et comme but principal la diminution de la mortalité infantile. (22)

Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, appuie la requête le  
23 janvier 1902 :

---

22. Copie de la requête, ABP-Q.

Pour donner à cette pétition toute l'attention désirable — et je puis ajouter qu'elle le mérite — qu'il me suffise de vous rappeler que cet Asile qui a débuté dans des conditions d'une absolue pauvreté, n'a pu se développer jusqu'ici que dans le dévouement et le travail; il ne compte aucun revenu fixe, aucun fonds de réserve.

L'Oeuvre des "Repentantes" (23) n'apporte guère de rémunération aux dépenses considérables qu'elle réclame, et voilà qu'à cette oeuvre s'ajoute celle de la "Crèche", dont les charges sont si onéreuses. (24)

L'Honorable S. -N. Parent prend l'affaire en considération comme le prouvent deux lettres adressées l'une à Mgr L. -N. Bégin, le 27 janvier 1902, l'autre à Mgr C. -A. Marois, v. g., le 17 février (25). Il déclare devoir soumettre la demande au Conseil exécutif et plus particulièrement à l'"honorable Trésorier". Toutefois les démarches n'aboutirent pas et l'on ne put se rendre à la demande des pétitionnaires.

La communauté du Bon-Pasteur soutint de ses propres deniers l'oeuvre naissante. Les souscriptions provenant de la charité publique en faveur de la Crèche se chiffrent à \$1, 329.53 (26) pour l'année 1901. Ce sont des offrandes très minimes glanées au prix de grandes fatigues

- 
23. Le Bon-Pasteur de Québec, fondé en 1850, par Mme veuve François-Xavier Roy, née Fitzbach, a pour fin la réhabilitation de la femme tombée. On a longtemps appelé "repentantes" celles qui faisaient un séjour à l'Asile Sainte-Madeleine.
24. Lettre à l'honorable Siméon-Napoléon Parent, premier ministre de la province, ABP-Q.
25. ABP-Q.
26. Livre des dons, ACSVP-Q.

au long des quêtes dans la ville. De bienfaiteurs parviennent aussi quelques envois. L'Hospice reçoit d'une dame Gaymour, de New York, l'aumône la plus considérable, soit \$78.75. Deux autres personnes offrent \$60.00; quatre, \$50.00. On enregistre le don de quelques sous, l'obole du pauvre envers les plus déshérités (27).

La Crèche débute dans la plus grande pauvreté et demeure tributaire de la charité privée. Elle se développe cependant au point de quitter l'abri provisoire de la Maison-Mère en juin 1902 pour une installation plus adaptée aux besoins, mais combien encore déficiente.

---

27. Loc. cit.

## Chapitre V

### MIGRATION ET INSTALLATION RUE DES REMPARTS

(JUIN 1902 - JUILLET 1908)

\*\*\*\*\*

Les Annales de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul racontent la première migration de la Crèche, le 2 juin 1902. De la Maison-Mère, rue Lachevrotière, se dirigeaient vers la rue des Remparts : Mère Saint-Vincent-de-Paul, directrice de la Crèche, et ses compagnes, Sr Sainte-Elisabeth (Emma Bouliane), Sr Marie-des-Oliviers (Lydia Savard), Sr Saint-René (Eugénie Dupont), Sr Marie-du-Sauveur (Céline Gingras), Sr Sainte-Mélanie (Delphine Robitaille), Sr Sainte-Colette (Régina Dion). Le départ fut particulièrement pittoresque :

Il fallait nous voir partir par petites bandes de quatre à la fois; c'est-à-dire, deux religieuses, deux bonnes choisies parmi nos pénitentes, nous avions sur les genoux autant de bébés qu'ils pouvaient en contenir (car nous étions en voiture). A midi nous prenions notre premier diner sur les Remparts, en face des canons du bassin Louise. (1)

---

1. ACSVP



Le 6 juin, le Père John Forbes, supérieur des Pères Blancs d'Afrique, dit la première messe (2).

Les nouveaux locaux sont désormais ouverts aux petits de l'Hospice de la Miséricorde. Or en septembre 1903, la maison des Remparts est vendue aux Soeurs Blanches d'Afrique et tout est transporté à l'Hospice de la Miséricorde. Déjà l'on délibère au sujet de l'achat d'une nouvelle maison. Le choix enfin fixé, Mère Saint-Louis écrit à Mgr Bégin, le 26 décembre 1903 :

Je sollicite tout respectueusement l'autorisation d'acheter une maison avoisinant notre "Crèche". Notre but, dans cette acquisition, est de procurer à nos Soeurs et à leur personnel domestique, l'avantage d'un chemin couvert qui les mette à l'abri des intempéries de la saison, obligées qu'elles sont d'aller et venir souvent au cours de la journée. Le coût de cette propriété serait à peu près de \$3,000.00 (3).

La lettre est retournée avec l'autorisation de Mgr Bégin, le même jour.

Le 25 mars 1904, l'approbation arrive de Rome. On attend toujours la crèche neuve dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Dans les années 1902-1908, 905 enfants seront accueillis à la Crèche.

Le tableau II fait voir la croissance quasi continue d'enfants confiés à l'hospice.

- 
2. Loc. cit. Le P. John Forbes, qui sera plus tard évêque de Bédjâ et coadjuteur du vicaire apostolique de l'Ouganda, était le frère de Mgr Joseph-Guillaume-Laurent Forbes, évêque de Joliette.
  3. ABP-Q.

TABLEAU II

POPULATION DE LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
DE SEPTEMBRE 1901 A DECEMBRE 1908. (a)

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	G. total
1901									12	4	8	7	31	
1902	12	13	9	8	8	2	8	4	9	6	5	6	90	121
1903	9	11	18	6	11	10	8	11	13	12	9	7	125	246
1904	8	8	5	19	7	11	10	17	9	3	8	4	109	355
1905	11	9	16	13	17	8	7	9	9	7	11	9	126	481
1906	13	12	13	20	13	18	7	13	9	9	7	11	145	626
1907	8	17	16	11	20	21	10	7	8	14	8	11	151	777
1908	11	8	14	21	22	17	11	17	10	7	11	10	159	936

a) Registre de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (septembre 1901 - septembre 1921).

TABLEAU III

SORT RESERVE AUX ENFANTS DE LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
(1901-1908) (a)

Année	Remis à la famille	Adoptés	Placés dans les institutions	Décédés	% des décès	Total
1901	2	12	-	17	54.8	31
1902	-	10	-	80	88.8	90
1903	2	26	-	97	77.6	125
1904	3	32	2	72	66.0	109
1905	1	36	1	88	69.8	126
1906	5	24	3	113	77.9	145
1907	1	34	3	113	74.9	151
1908	2	12	-	145	91.2	159

a) Registre de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul (septembre 1901 - septembre 1921).

La direction de la Crèche se voit confrontée à chaque jour avec le spectre de la mortalité infantile. L'enfant, souvent débile à sa naissance, est placé dans des locaux exigus qui, malgré tous les efforts de propreté, sont des foyers de contagion. La moindre infection prend des proportions graves quand les enfants s'entassent dans des dortoirs surchargés. De plus, il faudrait un personnel spécialisé en puériculture et en pédiatrie. Mais où trouver les fonds pour rétribuer semblable main-d'oeuvre ? Le dévouement bénévole s'exerce, à la Crèche, dans une ambiance de complet dénuement. Que de vies seront victimes du manque de ressources !

Le soin des tout-petits était donc assuré par les religieuses aidées des jeunes filles de l'Asile Sainte-Madeleine en 1901, puis de celles de l'Hospice de la Miséricorde ensuite. Il était ainsi possible à celles-ci d'acquitter une partie des frais de la pension que la plupart d'entre elles ne pouvaient payer. Le désir de réparer le passé détermina quelques-unes à consacrer une année de leur vie ou davantage au soin des enfants de la crèche. Elles se groupèrent dans une association fondée, le 5 mai 1905, par l'abbé Stanislas Lortie, professeur de philosophie au Séminaire de Québec et aumônier de l'Hospice de la Miséricorde (4). Mgr Bégin

---

4. Quand la Crèche doit se réunir à la Maternité, 14, rue Couillard, elle participe à la vie religieuse de cette maison, soit de 1903 à 1908. L'abbé Lortie assumait ce surcroît.

sanctionna le règlement de l'association dans une lettre en date du 2 avril 1905, adressée à Mère Saint-Louis, supérieure générale :

Vous m'avez demandé de vouloir bien approuver le règlement de l'association des filles auxiliaires de Sainte-Madeleine à l'Hospice Beth léem (5). J'ai pris le temps d'en faire une lecture attentive et j'en ai été très satisfait. Nul doute que les pauvres filles de l'Hospice de la Miséricorde qui se dévoueront à l'Oeuvre des petits enfants de la Crèche et qui seront fidèles à observer ce règlement, acquerront de grands mérites devant Dieu et travailleront d'une manière vraiment sûre et efficace à leur progrès dans la vertu, à leur sanctification.

Cette association me fait concevoir les plus belles espérances; elle sera un grand moyen de préservation pour ces jeunes filles et elle assurera en même temps aux pauvres petits enfants les soins assidus et maternels que requiert leur âge. Aussi, est-ce avec bonheur que je demande au divin Coeur de Jésus de répandre sur les membres de cette association ses bénédictions les plus abondantes et les plus précieuses. (6)

Pour devenir associée, il fallait d'abord

être aspirante et s'être exercée à l'Oeuvre pendant quelques mois sous la conduite des religieuses de l'établissement qui emploient chacune selon le besoin dans les différents offices de la maison. (7)

La probation terminée, la jeune fille prononçait la formule suivante :

- 
5. Ces associées prirent le nom de "Marguerite". On les désigna habituellement sous le nom de Marguerites du Sacré-Coeur.
  6. Copie de l'original en tête du règlement de l'association, ACSVP-Q.
  7. Règles concernant l'Association des filles auxiliaires de Sainte-Madeleine, à la Crèche Saint-Vincent de Paul, 12.

Je soussignée, en entrant dans l'Association des filles auxiliaires de Sainte-Madeleine, accepte de mon plein gré de me conformer avec bonne volonté au régime commun de la nourriture et du vêtement tel que réglé par mes Supérieures, pendant le temps de mon association. Je renonce à toute réclamation de salaire quelconque pendant et après le temps de mon association pour les services que j'aurai rendus à l'Hospice de la Miséricorde ou à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. Si je me décide à quitter l'établissement, je me contenterai d'un habit convenable à toute personne obligée de gagner sa vie. (8)

Il s'agissait d'un acte de pur "dévouement à l'Oeuvre des enfants recueillis à la crèche" (9). Les motifs, essentiellement surnaturels, qui poussent les associées sur cette route de charité, sont également énumérés dans leur règlement. Ils sont au nombre de quatre :

- 1- Une protection spéciale pour elles et les jeunes enfants auxquels elles donnent leur soins afin qu'ils soient élevés chrétiennement et que leur salut ne soit pas compromis où ils seront placés.
- 2 - Le repentir et la conversion sincère des parents coupables.
- 3 - La persévérance et la fidélité à la grâce des filles converties.
- 4 - Enfin des grâces de miséricorde pour les filles non converties qui ont besoin d'un abri dans les maisons du Bon-Pasteur. (10)

---

8. Ibid., 13.  
 9. Ibid., 2.  
 10. Loc. cit.

Ce fut le premier vendredi du mois, 5 mai 1905, que les six premières associées se consacrèrent au Sacré-Coeur. La cérémonie eut lieu dans la modeste chapelle de l'Hospice de la Miséricorde, 14, rue Couillard. Elles prirent les noms de Marguerite-Maria, Marguerite-Gracia, Marguerite-Anne, Marguerite-Joséphine, Marguerite-Germaine et Marguerite-Jeanne (11). D'autres compagnes rejoignirent leurs rangs le 30 juin et le 10 octobre. Treize jeunes filles s'inscrivirent ainsi en 1905 dans ce que Mgr Victorin Germain appellera plus tard "la légion étrangère". De 1905 à 1908, 33 associées donnèrent un total de 50 années de service gratuit à la Crèche. Leur âge s'échelonnait entre 17 et 26 ans et donnait une moyenne de 20 ans, comme le révèle le tableau IV.

Le dévouement obscur et le labeur constant des Marguerites-du-Sacré-Coeur assurèrent à la Crèche la main-d'oeuvre indispensable sans laquelle elle n'aurait pu survivre.

L'humble dévouement de ces jeunes filles seconde celui de l'homme de science qui emploiera son art à soulager la détresse des petits délaissés. C'est le docteur René Fortier, professeur à la faculté de médecine de l'Université Laval, qui assume le poste de médecin de la Crèche, le 4 février 1905 (12). Il revenait alors de Paris où il était allé se spécialiser en pédiatrie.

---

11. Registre des associées, ACSVP-Q.

12. ACSVP

TABLEAU IV

SEJOUR DES ASSOCIEES A LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
ET AGE A LEUR ARRIVEE (a)

Année de l'entrée	Année de la sortie	Age à l'entrée
1905	1910	20
	1913	19
	1909	17
	1915	16
	1926	21
	1906	19
	1906	20
	1906	20
	1906	22
	1906	17
	1906	20
	1907	23
	1961	21
1906	1909	21
	1909	18
	1907	22
	1907	26
	1909	19
	1907	17
	1918	20
1907	1914	21
	1908	22
	1908	22
	1916	17
	1908	19
	1908	17
	1908	17
	1912	22
	1908	31
	1908	23
	1916	22
	1925	20
	1912	20

a) Cahier d'inscription, ACSVP-Q.



L'Université Laval avait obtenu de la Crèche, par l'intermédiaire de Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, recteur, l'autorisation d'y faire des cliniques pour l'enseignement des étudiants en médecine. Ces cliniques débutèrent le 28 mars 1905 (13) et se poursuivirent sous la direction du docteur Fortier, dont la bienveillance et l'intérêt furent constants à l'égard des petits déshérités de la Crèche. Le docteur Fortier donnera près de vingt-cinq ans de service gratuit à cette institution.

Les enfants, dont le nombre croît sans cesse, sont l'objet d'une attention soutenue de la part des religieuses, des aides et du médecin. Toutefois, ces efforts conjugués s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins urgents.

Les requêtes se multiplient à l'adresse du gouvernement provincial afin d'obtenir de l'aide. Le 19 janvier 1903, Mère Saint-Louis, supérieure générale, s'adresse à l'honorable S.-N. Parent, premier ministre de la province pour lui demander un octroi annuel (14). Elle fait ressortir, dans une requête à l'honorable A. Robitaille, secrétaire de la province, le 28 du même mois, que

les dépenses que nécessitent l'entretien, l'alimentation des enfants retombant aux charges de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, ne sauraient être rencon-

---

13. Ibid.

14. Copie de la lettre, ABP-Q.

trées sans un secours tout particulier du  
Gouvernement provincial. (15)

Quelques jours plus tard, Soeur Saint-Raphaël (Camille Fluet), secrétaire générale, envoie des informations supplémentaires à l'honorable A.

Robitaille :

Pour cette oeuvre, une dette de \$14,000.00 a été contractée par l'acquisition de deux propriétés situées rue des Remparts; [...]

L'Hospice de la Miséricorde, bien que subventionné (16) par le Gouvernement Provincial, peut à peine rencontrer les obligations onéreuses qui lui incombent. Le susdit Hospice ne donne refuge à peu d'exceptions près, qu'à des personnes pauvres, incapables de défrayer leurs dépenses. (17)

Ces démarches demeurant sans succès, il faut, un an plus tard, revenir à la charge et insister davantage. Les articles 3, 4 et 5 de la requête en date du 26 février 1904 exposent

Que cette nouvelle oeuvre, dite de la "Crèche", n'a pour toute subsistance que ce que la charité publique veut bien lui offrir;

Que, conséquemment, la pénurie de cette maison impose un état de gêne et de privations qui neutralise la sollicitude la plus dévouée. La frêle existence de ces chétives petites créatures demanderait un air fréquemment renouvelé : il faudrait pour cela des salles

---

15. Copie de la requête, ABP-Q.

16. L'Hospice de la Miséricorde recevait une subvention de \$1,500.00

17. Copie, ABP-Q.

convenables, afin que l'enfant pût être transféré, le jour, dans une autre pièce que celle où il a passé la nuit, et les petits malades à isoler, etc...;

Que, si l'on considère ce qui peut en coûter pour suffire aux exigences journalières de cet hospice : chauffage, éclairage, alimentation du personnel, lingerie, etc..., sans compter les intérêts annuels du capital emprunté pour se procurer un logement, et ce, en se contentant même du nécessaire, dans les mesures de la plus stricte économie, la nécessité d'une allocation annuelle ne devient-elle pas évidente ? (18)

Cette fois, la demande reçoit une réponse tangible. \$200.00 sont octroyés à la Crèche. C'est le premier soutien du gouvernement à l'oeuvre qui a secouru, de 1901 à 1904, 355 nouveau-nés et qui hospitalise régulièrement une cinquantaine d'enfants en 1904.

En réalité, peut-on parler de soutien et faut-il s'étonner que le 13 mars 1905, Mère Saint-Louis revienne à la charge pour solliciter du premier ministre de la province, l'honorable Parent, une somme de \$50.00 par mois ? (19) L'archevêque de Québec, Mgr Bégin, appuie la requête, qui est renouvelée en 1906, car

pour maintenir un tel établissement, le dit Asile se voit dans la nécessité absolue de solliciter du Gouvernement provincial la faveur d'un octroi d'au moins \$100. par mois. (20)

- 
18. Copie de la requête adressée par Mère Saint-Louis à l'honorable S.-N. Parent, ABP-Q.
  19. Copie, ABP-Q.
  20. Copie de la requête de Mère Saint-Louis à l'honorable Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, 21 février 1906, ABP-Q.

Sollicitations vaines, car le Bon-Pasteur ne recevra du gouvernement que \$200.00 par année jusqu'en 1909. Ces \$200.00 n'apparaissent dans les comptes publics qu'avec l'année fiscale 1907-1908.

Les oeuvres du même genre dans la province reçoivent des subventions assez semblables :

Soeurs de la Charité, Montréal, pour leur Hospice des enfants trouvés .....	\$105.00
Soeurs de la Miséricorde, entretien des enfants trouvés .....	\$375.00
L'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, enfants trouvés .....	\$305.00 (21)

Ceci vaut pour les années 1901-1908, sauf qu'en 1908, les Soeurs de Miséricorde de Montréal recevront \$750.00. Le total des subventions aux oeuvres de bienfaisance dans la province apparaît sur le tableau V qui veut montrer la proportion des sommes prélevées sur ce budget pour le soin des enfants abandonnés : les chiffres de ce tableau permettent de constater que l'Etat s'était pratiquement déchargé sur les institutions de toute responsabilité vis-à-vis des enfants abandonnés.

Il fallut donc rivaliser d'ingéniosité pour trouver les fonds nécessaires à ces oeuvres sans ressources pécuniaires. Le Bon-Pasteur,

---

21. Comptes publics, Province de Québec, années 1901 à 1908.

TABLEAU V  
 SUBVENTIONS PROVINCIALES AUX OEUVRES DE BIENFAISANCE  
 DANS LA PROVINCE DE QUEBEC  
 (1901-1909) (a)

Année	Oeuvre de la Crèche, Bon-Pasteur de Québec	Oeuvres affectées au soin des enfants abandonnés	Oeuvres diverses de bienfaisance
1901-1902		\$785.00	\$44,570.75
1902-1903		785.00	42,210.75
1903-1904		785.00	45,210.75
1904-1905	\$200.00 (b)	785.00	45,210.75
1905-1906	200.00	785.00	45,210.75
1906-1907	200.00	785.00	45,323.25
1907-1908	200.00	785.00	46,473.25
1908-1909	200.00	\$1,160.00	50,046.25

- a) Comptes publics de la Province de Québec, années 1901 à 1908. Et ABP-Q.
- b) Comme nous l'avons indiqué plus haut, cette somme n'est pas inscrite dans les comptes publics avant l'année fiscale 1907-1908.

pour sa part, met au service des petits, comme nous l'avons vu précédemment, tout un personnel non rémunéré et qui vit dans la plus grande pauvreté. De plus, des laïques soutiennent l'oeuvre de leur zèle actif.

Pendant les années 1902-1908, l'indigence demeure la compagne assidue des pionnières de l'Oeuvre de la Crèche. Après avoir exposé, le 31 août 1902, l'état critique de l'institution à l'archevêque de Québec, Mgr Bégin, le conseil général de la communauté sollicite l'autorisation d'en appeler à la charité de quelques dames de Québec qui formeraient un comité de secours (22). Un an plus tard, le 24 octobre 1903, les journaux de Québec, le Soleil et l'Événement annoncent une

assemblée des dames de Québec dans le but de fonder en cette ville "l'oeuvre de la crèche" qui rend de si grands services aux classes pauvres, dans les grandes villes de la province.

C'est ainsi que le 26 après-midi a lieu la première rencontre officielle de ces dames charitables. L'assemblée réunit au parloir de la Maison-Mère, 74, rue Lachevrotière, "mesdames A. Turgeon, J. Lorne, G. Grenier, C. Tessier, J. Turcotte, etc. (23). Cette même année, Mesdames John

---

22. Délibérations du conseil général (1892-1902), cahier no 2, ABP-Q.

23. AABP-Q.

Sharples (24), J.-A. Gauvin et mademoiselle Aurélie Lesaulnier (25) prirent l'initiative d'un ouvroir à domicile.

Le premier moyen de secours stable, "la goutte de lait", fut organisé en novembre 1904 par Soeur Saint-Bonaventure (Winifred Fitzgerald) et Soeur Marie-de-l'Ange-Gardien (Mary-Ann Temple). Il s'agit de solliciter des familles l'humble obole de dix sous par mois en faveur des petits de la Crèche. Ici encore, la collaboration des laïques fut constante. Deux noms méritent de retenir l'attention, ceux de Mathilda (Tillie) Cannon et Anna Gagnon qui se signalèrent par un zèle particulier.

Pour coordonner ces activités de bienfaisance, il fallait créer un organisme central. Déjà, nous l'avons vu, plusieurs dames apportaient leur collaboration à l'oeuvre. C'est d'ailleurs ce que souligne un article paru dans le Soleil, l'Événement et le Chronicle, le 10 janvier 1905 :

L'année dernière, un certain nombre de dames charitables, sous la présidence de madame Adélarde Turgeon, se sont formées en association pour le

- 
24. Mme Sharples, née Margaret Alleyn, était la fille de l'honorable Charles Alleyn, ancien député de Québec et ministre des travaux publics avant la Confédération. Elle avait épousé l'honorable John Sharples, Conseiller législatif et Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Elle était l'arrière-nièce de Philippe Aubert de Gaspé.
25. Aurélie Lesaulnier, fille du Coeur de Marie, est la fondatrice du Foyer de protection des jeunes filles, 19, rue Ste-Ursule, Québec.

soutien et l'éducation des enfants de la Maternité. Cette oeuvre, quoique à son début, a déjà produit de bons résultats, grâce au zèle et à la générosité des dames patronesses (sic) de la Crèche. Mais le nombre des associées n'est pas encore assez considérable, et il est à souhaiter que les dames charitables de Québec, marchant sur les traces des dames qui les ont précédées, et voulant secourir l'admirable dévouement des Soeurs du Bon-Pasteur, entrent dans cette association en grand nombre. Qu'elles laissent parler leur coeur de mères à la vue de ces pauvres petits délaissés et leur charité ne connaîtra plus de bornes.

Le journaliste poursuit en disant qu'il désire voir l'oeuvre produire des résultats utiles pour la société :

Ces élèves (26) des Religieuses du Bon-Pasteur pourraient être formés en vue de devenir plus tard des colons et de bonnes servantes. Ne serait-ce pas un acheminement vers la solution du problème domestique qui préoccupe de plus en plus les mères de famille ?

Une enquête sociologique permettrait, si les documents existent, de se rendre compte dans quelle mesure ces prévisions s'avérèrent justes.

Enfin, après avoir mentionné l'encouragement apporté à l'Association des Dames patronesses de la crèche par l'archevêque qui vient de nommer comme directeur de l'oeuvre l'abbé Edouard Pagé, aumônier du Bon-Pasteur, l'article conclut par un appel aux dames charitables

---

26. Il s'agit des enfants de la Crèche.



pour une première réunion. Avec réalisme, l'auteur ajoute :

On prétextera, peut-être, qu'il y a beaucoup d'oeuvres; d'accord, on n'a que l'embarras du choix et assez souvent, "l'embarras du refus". Refusera-t-on l'aumône pour une oeuvre des plus humanitaires ? Refusera-t-on de venir en aide à ces petits abandonnés qui ont droit à la vie et qui plus tard pourront faire des sujets utiles à la société. Rappelons-nous que Notre-Seigneur a dit : "Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait".

Cette première assemblée présidée par l'abbé Pagé, procéda à l'élection du conseil qui fut ainsi constitué : Mme Adélarde Turgeon (27), présidente, Mme Gustave Grenier, vice-présidente, Marie Angers, secrétaire, Mme Georges Tessier, trésorière, Mme Bernard Leonard, assistante-trésorière (28). Mme Turgeon sera présidente jusqu'en 1909.

Ces dames s'employèrent avec une activité constante à soutenir l'Oeuvre de la Crèche. Les dons qu'elles apportèrent à la caisse de cette institution en font foi :

en	1905	:	\$753.00
	1906	:	630.00
	1907	:	543.00
	1908	:	240.00 (29)

---

27. Mme Turgeon, née Eugénie Samson, était l'épouse de l'honorable Adélarde Turgeon, président du Conseil législatif.

28. Album du cinquantenaire de la Crèche, 33.

29. ABP-Q.

Grâce à ces dons de la charité, les tout-petits pouvaient survivre et trouver un secours à leur détresse. Cependant les religieuses rêvaient d'un foyer plus large, d'un site plus salubre ouvert sur des horizons plus vastes. Ici encore la charité suscita un bienfaiteur dans la personne de Louis-Adolphe Robitaille (30). C'est en 1905 que Louis-A. Robitaille visite pour la première fois la Crèche, 2, rue Ferland. La pauvreté et la détresse qu'il y rencontre le déterminent à se faire le fondateur d'une nouvelle crèche. Il annonce à Mère Saint-Vincent-de-Paul, le 5 juillet de la même année, qu'il a fait l'acquisition de la propriété Hethrington, chemin Sainte-Foy, comprenant une maison et un vaste terrain. Son intention est d'y installer la Crèche, tout en restant propriétaire (31). Le 31 juillet, il écrit de New Carlisle à Mère Saint-Vincent-de-Paul :

On vous a appris l'achat définitif que j'ai fait de la propriété Hethrington, Chemin S. Foye (sic), dans le but d'y établir vos chers petits. Vous êtes naturellement anxieuse (sic) que la maison soit réparée et transformée de manière à la rendre confortable et propre à sa destination, le plus tôt

- 
30. Louis-A. Robitaille naquit à Sainte-Anne-de-Varenes le 14 septembre 1821. Ses études terminées, il fut, la plus grande partie de sa vie, un employé du Parlement provincial de Québec. Il décéda le 12 mars 1918 à sa résidence, avenue Sainte-Geneviève. Il était le frère de l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la province de Québec (1879-1884).
31. ACSVP. Cette maison grise de Charles Sharples fut vendue par les exécuteurs testamentaires le 17 mars 1890 à Mme L.-H. Ashmead qui transmet ses pouvoirs de venderesse à son frère, le colonel Thomas Hethrington.

possible. J'aurais aimé suivre un peu ces travaux, mais mon absence, qui va se prolonger jusqu'à la fin d'octobre, ne me le permet pas.

Je vous autorise à faire exécuter ces travaux, sous votre direction et à votre convenance, à mes frais, pourvu que le tout n'excède pas trois mille piastres. (32)

Une réponse est adressée à Louis-A. Robitaille le 19 août :

Je n'ai pas, comme vous m'aviez autorisée à le faire, vu aux réparations de la maison "Hethrington", le Conseil général de la Communauté préfère attendre votre retour, pour procéder à ces travaux, vu que la cession de la dite maison et propriété n'est pas encore réglée. (33)

Cette lettre est confirmée dans sa teneur par la Mère Supérieure générale, deux jours plus tard :

L'autorisation de faire exécuter les travaux, donnée à notre bonne Mère S.-Vincent, ne suffit pas pour nous garantir la possession de cette belle et vaste propriété que votre charité nous destine; advenant un accident quelconque, nous n'avons par devers nous aucun document qui nous mette en lieu de pouvoir faire valoir les droits de propriétaires, que votre libéralité a l'intention de ratifier dans un avenir prochain.

Pour déterminer d'une façon définitive les travaux à faire et pour l'acceptation des plans, etc, ne pensez-vous pas qu'il serait sage d'attendre votre retour afin que vous puissiez faire faire vous-même ces travaux sur une propriété qui est encore à votre nom ? (34)

---

32. ACSVP-Q.

33. Copie de la lettre de Mère Saint-Vincent-de-Paul, ACSVP-Q.

34. Mère Saint-Louis à L.-A. Robitaille, ACSVP-Q.

Sage lenteur de la part des autorités qui attendirent encore deux ans avant de ne rien entreprendre. En 1907, par un acte notarié, Louis-Adolphe Robitaille fait donation du bien-fonds à la communauté qui entreprend, le 22 juillet, les travaux appropriés aux besoins de l'oeuvre.

Ils comprennent une rallonge vers l'ouest de 15 x 35, l'exhaussement d'un étage, des planchers refaits en bois dur, du peinturage, etc... Une buanderie est aussi construite et pourvue de l'outillage nécessaire. (35)

Le Bon-Pasteur sollicite de Rome, par l'entremise de l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin, le titre de Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand pour son insigne bienfaiteur. Ce titre lui est conféré par le Saint-Siège, le 19 avril 1908. Un article de l'Action sociale, en date du 21 avril, relate les fêtes qui se déroulent alors en l'honneur du nouveau chevalier dont les armes portent comme devise : "Dieu et les délaissés".

Les années 1902-1908 ont posé les bases solides de l'établissement de l'oeuvre de la Crèche. Grâce à une collaboration de tous les instants, religieuses et laïques ont protégé le berceau de plus de neuf cents enfants. L'initiative privée, à défaut d'une aide gouvernementale substantielle, prévoit maintenant l'ouverture d'une crèche plus spacieuse et mieux adaptée aux besoins des tout-petits. L'heure est venue de quitter la rue des Remparts pour émigrer chemin Sainte-Foy.

35. Album du cinquantenaire de la Crèche, 14.

## Chapitre VI

### INSTALLATION DEFINITIVE CHEMIN SAINTE-FOY

(JUILLET 1908- )

\*\*\*\*\*

La nouvelle crèche ouvre ses portes le 6 juillet 1908. La première messe, par l'abbé Stanislas Lortie, a lieu le 9 et la bénédiction de la maison, par l'abbé J.-E. Laberge, aumônier du Bon-Pasteur, se fait le 12. Le mardi, 4 août, c'est l'inauguration officielle (1). L.-A. Robitaille considère la Crèche comme son oeuvre et son intention est de lui continuer son assistance. Ses projets sont pourtant contrariés par un revers de fortune à l'automne de 1908. Ce désastre financier ne laisse à L.-A. Robitaille qu'une faible rente viagère et la jouissance de sa maison jusqu'à sa mort. La communauté dut donc assumer tous les frais d'adaptation et d'agrandissement de la nouvelle crèche.

---

1. ACSVP.

Dès 1909, 172 nouveau-nés (2) sont accueillis chemin Sainte-Foy. Chaque jour, il faut pourvoir aux besoins de 75 ou 100 enfants (3) qui y séjournent régulièrement. Le tableau VI indique le nombre de naissances pour les années 1909-1915, avec le total des enfants admis depuis 1901.

L'espoir entrevu en 1908 de pouvoir enfin loger convenablement les petits abandonnés est tôt déçu. L'annaliste note le 25 mai 1909 :

Le nombre de nos chers orphelins croît considérablement, nous en avons 107 sur les deux étages. Inutile de dire que l'encombrement est grand ! nombreuses aussi sont les occupations. Malheureusement, les forces et la santé décroissent chez les Religieuses et les Bonnes. (4)

Avec une pointe d'humour, elle écrit, le 28 avril 1910 :

Nous avons le nombre de 120 bébés, et suivant toute apparence nous allons être obligées de les cor-der d'ici à longtemps. (5)

- 
2. Registres de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, septembre 1901 - septembre 1921.
  3. Requête au gouvernement, 15 février 1909, ABP-Q. 25 mai 1909, ACSVP. Lettre de Mgr Bégin à Sir Lomer Gouin, 26 novembre 1909, ABP-Q.
  4. ACSVP.
  5. Ibid.

TABLEAU VI

POPULATION DE LA CRECHE DE JANVIER 1909 A DECEMBRE 1915 (a)

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	G. total
1909	19	9	22	18	31	8	8	13	14	10	14	6	172	1,108
1910	12	9	19	15	15	15	17	10	7	3	13	5	140	1,248
1911	14	13	18	10	9	13	14	12	8	8	14	12	145	1,393
1912	14	17	23	11	15	12	10	11	11	7	6	16	153	1,546
1913	13	12	24	12	22	18	11	12	12	7	9	10	162	1,708
1914	13	12	17	20	19	18	7	8	16	6	7	11	154	1,862
1915	21	20	22	17	21	18	12	5	7	14	8	16	181	2,043

a) Registres de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, septembre 1901 - septembre 1921.

Et le 11 mai :

Il y (a) 122 présents, et l'avenir promet !  
 promet ! (6)

Les années se succèdent sans apporter de solution au problème des locaux trop exigus. L'armée des petits malheureux prend d'assaut le moindre espace libre. En février 1914, ils sont 140, on doit les placer trois par lit (7). En avril, le chiffre monte à 150. Le 3 mai, 160 : "Le parloir est devenu dortoir" (8). Le 20, ils sont 165. Avec l'année 1915, la situation s'aggrave.

La courbe des naissances étant montée à 181 enfants en 1915, Mme E.-B. Garneau, présidente de l'oeuvre de la Crèche, croit en déceler la cause dans l'affluence de militaires dans la province, par suite de la guerre. C'est du moins ce que laisse entendre un journal de l'époque dans un article publié en faveur de l'aide à la Crèche et intitulé

Un appel au public :

On a trouvé pour tous ces petits misérables un nom touchant et plein d'à-propos : on les a appelés les "war babies". Ils sont en effet un des produits néfastes de la guerre. N'oublions pas que depuis l'an dernier il est passé au-delà de 50,000 soldats par le camp de Valcartier, et parmi eux il y en avait de toutes les races, de toutes les croyances.

---

6. Ibid.  
 7. Ibid.  
 8. Ibid.



C'est donc avec confiance que je fais appel à tous, Anglais, Ecossais, Irlandais et Canadiens français : la charité est de toutes les croyances. (9)

L'article attire à son auteur les reproches d'un journaliste anonyme du Quebec Chronicle, sans pour autant apporter aucune preuve valable contre l'opinion de Madame Garneau. Sous le titre de War Babies, le journal anglais s'exprime ainsi :

The appeal to the public to assist the work of "la Crèche" will doubtless meet with a generous and sympathetic response, but there is no doubt that it would have proved far more popular if the reference to the "war-babies" had been omitted. We are aware what statistics are to be had at "la Crèche" itself but, according to the evidence of a number of Quebec doctors, there have been very few of these babies born here. (10)

Quoi qu'il en soit des explications apportées, il n'en reste pas moins vrai que le nombre de nouveau-nés atteint son plus haut chiffre en 1915.

Ces enfants, que la Crèche reçoit de l'Hospice de la Miséricorde (11) sont adoptés, remis à leur famille après avoir parfois séjourné dans l'institution pendant un certain temps, un grand nombre décèdent et une très faible minorité sont dispersés en divers établissements :

- 
9. L'Action catholique, 28 septembre 1915.
  10. The Quebec Chronicle, October 1, 1915.
  11. Le 29 octobre 1929, l'Hospice de la Miséricorde, 14, rue Couillard, déménageait dans un corps de logis nouveau annexé à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, 680, chemin Sainte-Foy. L'Hospice sera dès lors connu sous le nom de Hôpital de la Miséricorde.

Hospice Sainte-Anne, Baie Saint-Paul; Asile Sainte-Brigitte, Hospice Saint-Charles, et Hôpital Saint-Michel-Archange, Québec; Hôpital Saint-Julien, Saint-Ferdinand d'Halifax. Le tableau VII indique le détail statistique.

L'institution qui abrite cette population considérable de petits abandonnés avait cru, jusqu'à l'automne 1908, pouvoir compter sur l'aide pécuniaire continue de Louis-Adolphe Robitaille qui avait alors déjà donné \$17,000.00 pour l'oeuvre, mais cet espoir s'effondra avec la fortune de ce bienfaiteur. Une dette de \$25,200.00 (12) s'inscrivait au débit de l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul. Où trouver les fonds pour faire face aux dépenses auxquelles s'ajoutent les intérêts de la dette ?

Pendant ces années 1909-1915, les requêtes se multiplieront et se feront de plus en plus pressantes pour obtenir de l'aide du gouvernement. En février, on sollicite \$2.00 par mois pour chaque enfant (13). Alors que la Crèche héberge par jour environ quatre-vingts bébés, elle de vrait donc percevoir plus de \$2,000.00 par année. Or elle ne touche que le dixième de cette somme. L'intervention de Mgr J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'Université Laval, et de Mgr l'archevêque auprès

---

12. Requête au gouvernement, 15 février 1909, ABP-Q.

13. Requête de Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, à Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, ABP-Q.

## TABLEAU VII

SORT RESERVE AUX ENFANTS DE LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
(1909-1915) (a)

Année	Remis à la famille	Adoptés	Placés dans les institutions	Décédés	% des décès	Total
1909	6	48	2	116	67.5	172
1910	4	26	1	109	77.7	140
1911	2	49	-	94	64.1	145
1912	3	60	1	89	58.1	153
1913	4	75	3	80	49.3	162
1914	6	59	2	87	62.9	154
1915	5	23	2	151	83.4	181

a) Registre de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, septembre 1901 - septembre 1921.

du premier ministre a précédé la requête de deux jours (14). Le 19 février, la réponse arrive, négative (15).

Mgr Bégin revient à la charge, à l'automne (16). Sa lettre se fait instante en faveur des Soeurs qui doivent affronter une situation pénible alors qu'elles sont "sans ressources". L'archevêque rappelle que

Dans les familles où l'on compte cinq ou six enfants, c'est tout un calcul pour satisfaire à la subsistance de chacun. Il y en a actuellement 95 à l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul. Or, quand cette famille d'orphelins se chiffre tout près de la centaine, quel état de compte accablant ne s'impose-t-il pas en conséquence ? Il est plus qu'évident que cette institution de charité se trouve dans l'impuissance absolue de subsister sans l'aide du Gouvernement.

Or, ajoute-t-il, l'Etat vote "des sommes considérables" pour l'entretien des aliénés et des prisonniers,

ces pauvres enfants abandonnés à la merci de la charité publique devraient-ils être les seuls à ne pas recevoir de l'Etat, auquel ils appartiennent également, les secours indispensables pour assurer leur existence ? Partout ailleurs, dans les grandes villes, comme à New-York, par exemple, on tient à honneur de soutenir de tels établissements, qui, impossible de se le dissimuler, rendent d'éminents services à la société; l'on n'hésite pas à payer une pension mensuelle de \$11.00 à \$12.00 pour chaque enfant.

---

14. ABP-Q.

15. Ibid.

16. Lettre de Mgr L.-N. Bégin à Sir Lomer Gouin, 26 novembre 1909, ABP-Q.

Après avoir rappelé à l'Etat ses obligations, l'archevêque met en lumière le dévouement des religieuses :

Nos Soeurs recueillent ces enfants; elles les abritent; nuit et jour elles leur prodiguent leurs soins; mais elles n'ont que leur dévouement à mettre à contribution, d'argent, elles n'en ont pas. Elles ne peuvent non plus se livrer à un travail lucratif pour se créer des revenus : toute leur vie se consume auprès de ces frêles petites créatures que leur sollicitude ne saurait négliger.

Il soutient ensuite qu'il faudrait de cinq à six mille dollars pour faire face aux dépenses de l'Hospice.

Seule, la quantité de lait qu'absorbe journellement l'enfant, se monte à près de vingt centins par jour.

Afin de donner une juste idée des besoins, Mgr Bégin poursuit :

Et la question du chauffage ! Conçoit-on qu'à la buanderie seulement se lavent plus de 4,000 morceaux par jour.

La lingerie ! quand chaque enfant doit avoir la sienne à son usage exclusif, toute contagion devant être évitée.

Et l'entretien du personnel dévoué qui n'exige cependant aucune rétribution. Pas moins de trente "Bonnes" sont constamment employées auprès de ces enfants, à part les neuf religieuses qui s'en occupent non moins activement.

Disons encore que la propriété de la "Crèche" est chargée d'une dette de \$25,000., dont il faut payer les intérêts annuels.

L'archevêque prie le gouvernement de donner au moins \$3,000.00,

non pas que cette somme suffirait à rencontrer les dettes annuelles qu'il leur faut contracter pour les innombrables besoins de l'Oeuvre... Elles comptent sur la charité.

Tant de pressions obtiennent enfin un résultat et, le 16 avril 1910, Gustave Grenier, greffier du Conseil exécutif et ami de l'oeuvre, téléphone à la communauté la nouvelle que le gouvernement a voté \$1,500.00 pour la Crèche (17). Une lettre de Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, exprime la reconnaissance du Bon-Pasteur :

La situation de cette maison, pénible et délicate s'il en fut jamais, malgré l'ère de prospérité qu'est la nôtre, commence à se faire jour, nous en avons en ce moment la preuve. L'espérance renaît au fond de nos coeurs, et l'avenir nous apparaît moins sombre, moins désolant.

Vous avez semé le bonheur, Messieurs, sous ce toit où l'on peine tant pour protéger de frêles petites créatures qui, sans notre asile, seraient livrées à un abandon des plus navrants, à une mort presque certaine.

Qu'il vous plaise d'agréer nos plus reconnaissants remerciements pour cette généreuse allocation.

Elle ose toutefois ajouter que cette somme n'est

que le quart de ce qu'il faudrait pour faire subsister une telle oeuvre. (18)

---

17. ACSVP.

18. Copie de la lettre adressée à Sir Lomer Gouin et aux ministres, 1910, sans date précise. ABP-Q.

Aux \$200.00 perçus depuis 1904 est donc substituée la somme de \$1,500.00, le gouvernement provincial intensifiant ainsi son aide à cette oeuvre de bienfaisance par excellence. Jusqu'ici la municipalité de Québec n'a assumé aucune charge.

Cependant, le Code municipal reconnaît, depuis 1871, la responsabilité municipale pour l'assistance directe et l'aide que la municipalité doit accorder aux institutions de charité (19). Il faudra pourtant attendre la loi de 1921 pour voir spécifier pour la première fois la responsabilité municipale dans l'hospitalisation des indigents (20).

Les dames de l'Oeuvre de la Crèche soumettront une requête au comité des finances de la ville, le 9 février 1911. Après avoir souligné que

la Crèche, ou hospice St-Vincent de Paul, malgré le dévouement des Soeurs du Bon-Pasteur et celui de leurs généreuses auxiliaires qui travaillent sans rémunération et les efforts constants des Dames Patronnesses, accumule déficit sur déficit, [...] L'Oeuvre va cesser d'exister si l'on ne trouve une prompt solution.

Les enfants recueillis par l'hospice vont retomber à la charge de la charité publique; la ville devra déboursier plus que l'Oeuvre ne réclame maintenant pour faire face aux dépenses urgentes et pour empêcher qu'on les abandonne sur la voie publique ou qu'on les supprime par l'infanticide.

---

19. Gonzalve Poulin, L'assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951, 41.

20. Loc. cit.

Elles proposent l'exemple du gouvernement provincial

qui est moins intéressé dans cette question que la ville elle-même, [et qui] s'est rendu à l'évidence et a cru qu'il était de son devoir d'accorder un octroi de \$1,500.00 par année qui constitue le seul revenu fixe de l'Oeuvre.

Elles espèrent ainsi entraîner la ville à faire

son devoir en souscrivant \$1,200.00 ce qui permettra à l'Oeuvre de la Crèche de poursuivre son but, qui est de faire de ces enfants abandonnés, de bons et utiles citoyens. (21)

Cinq jours plus tard, \$600.00 sont votés par la ville en faveur de l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul (22). Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, demandera, l'année suivante :

que la somme de (\$600) six cents piastres allouée en février, l'an dernier, à cette pauvre Institution, lui soit accordée chaque année.

Elle fait connaître le personnel de la Crèche :

Actuellement, l'on compte 95 enfants, et ce chiffre se maintient à peu près régulièrement sous ce toit qui abrite tant d'infortune. [...]

---

21. Copie, ACSVP.  
22. ACSVP.



Plus d'une trentaine de "Bonne" [...]

Ajoutons à cela les dix religieuses qui ne sauraient se livrer à aucun travail lucratif pour se créer des revenus, puisque tout leur temps se consume à se prodiguer à la famille d'orphelins confiée à leur sollicitude. (23)

La cité de Québec, comme nous pourrons le constater dans la suite, se montra favorable à cette requête.

De son côté, le gouvernement provincial, dès décembre 1913, augmente l'octroi de \$1, 500.00 à \$3, 000.00 en faveur de la Crèche (24).

La presse en informe le public. Mais les dépenses excèdent considérablement les revenus et la lettre de remerciement du 18 décembre doit conclure sur l'aveu qu'il y a

impossibilité à continuer cette oeuvre dans les conditions où elle se trouve. (25)

Une requête non envoyée, mais qui demeure aux archives de la Maison-Mère, brosse un tableau fort sombre de la situation à la Crèche, en 1914 :

1. Enfants entretenus journallement... (en moyenne) 140.
2. Dans des dortoirs de 12 x 21 pieds, accumulation (par pièce) de ... 42 bébés.

---

23. Requête au maire de Québec, 5 mars 1912, ABP-Q.

24. Lettre à l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre et aux ministres de la province de Québec, 18 décembre 1913, ABP-Q.

25. ABP-Q.

3. 2 logements de même dimension pour 30 bonnes.
4. Dette actuelle de la propriété avec ses intérêts...  
\$26,250.
5. Dépense courante de la maison (par an)... \$10,000.00

Vu le nombre croissant des enfants dans un local où, d'après l'estimation des médecins, 60 à 70 contiendraient (sic) à peine, nous Soussignées, déclarons ne pouvoir nous passer ni d'une nouvelle construction pour continuer l'oeuvre de la Crèche sans quoi nous exposerions la santé publique, ni d'une subvention du Gouvernement provincial proportionnée au maintien de cette oeuvre. Avant d'abandonner à leur triste sort, faute de moyens, les pauvres petits êtres entassés dans nos salles, notre supplique demande à la Législature une subvention annuelle de 10 000 dollars, dont 3,000 seraient affectées (sic) aux rentes de l'emprunt de construction, et 7,000 à l'entretien du personnel, à raison de \$36.85, l'an (par tête), 3.07 par mois (par tête), 0.10 par jour (par tête). (26)

L'angoisse augmente à l'été lorsque le Conseil de ville parle de couper de moitié l'octroi de \$600.00. L'Evénement publie un article véhément intitulé Ce serait une honte. Il s'en prend au président du comité des finances, car ledit comité

vient de prendre l'une des décisions les plus mesquines dont nous ayons eu connaissance depuis longtemps.

Il loue l'activité bienfaisante de la Crèche :

C'est un véritable service municipal dont se chargent les religieuses du Bon-Pasteur, comme d'ailleurs leurs émules du Sacré-Coeur, en recevant

dans leur maison du chemin Ste-Foy les enfants trouvés de la ville et des environs. Il faut avoir visité leurs établissements pour connaître tous les mérites de cet incroyable dévouement. Incapables de trouver le nombre de servantes nécessaires à l'oeuvre, les religieuses sont obligées de donner elles-mêmes tous les soins que requièrent les pauvres petits confiés à leur garde. (27)

Il ne faut pas oublier que si cette oeuvre n'existait pas, nous aurions toutes les semaines des cas d'infanticide à régler en cour de police.

Après avoir blâmé la prétendue économie que l'on espère réaliser en diminuant les subsides habituels, l'auteur conclut qu'il est impossible que le Conseil de ville en vienne à une mesure semblable. (28)

De plus, Mère Saint-Eugène (Albertine Morin), assistante générale, intervient elle-même auprès des représentants de la cité pour les prier de continuer l'octroi de \$600.00 (29). Ces appels sont entendus et le conseil de ville maintient l'aide donnée depuis 1911.

Il fera davantage en 1915. Au printemps de cette même année, comme il en sera parlé plus loin, un projet de construction exige de nouveaux capitaux. Le gouvernement provincial promet un subside annuel

---

27. Les religieuses étaient aidées par les "Marguerites", comme nous l'avons indiqué plus haut. De plus, les mères célibataires donnaient habituellement quelques semaines de service pour acquitter leur pension au moins en partie.

28. L'Événement, 5 juin 1914.

29. Mère Saint-Eugène "à son honneur le maire Napoléon Drouin et aux échevins de la cité", 5 juin 1914, ABP-Q.

de \$1,500.00 en plus des \$3,000.00 déjà accordés, à condition que la ville de Québec donne une somme identique (30). Mère Saint-Eugène et Mère Sainte-Clotilde se rendent à l'hôtel de ville, le 13 avril, pour exposer la détresse des petits abandonnés de la Crèche.

Son honneur le Maire N. Drouin les reçoit avec affabilité, mais il ne peut rien leur promettre, vu la crise financière à l'heure présente, les travaux extraordinaires entrepris par la Ville, les dépenses qu'occasionne la guerre, etc. etc. Mais en apprenant la mort de trente-quatre bébés dans le court espace d'un mois et demi, il voit l'impossibilité, l'inhumanité de refuser du secours. Il leur conseille de voir les échevins individuellement, nous promet son appui et dit que la question sera examinée au commencement de mai. (31)

Les échevins sont donc invités à visiter la Crèche. Un certain nombre acceptent. Les Annales relèvent les noms de E.-H. Walling, V. Martin, Ch.-A. Paquet, H. Lavigueur, T. Verret, entre le 14 et le 25 avril. V. Martin, qui est médecin,

constate avec effroi que les enfants n'ont que soixante et quinze pieds cube (sic) d'air et même ceux de l'étage inférieur n'ont que 60 pds et quelques-uns n'ont pas même 60 pds. Puisque le Conseil d'hygiène réclame au moins 400 pieds cubes d'air pour chaque enfant, c'est dire que nos plaintes réitérées sont plus que raisonnables. (32)

---

30. 15 avril 1915, ACSVP.

31. 13 avril 1915, ACSVP.

32. Ibid., 16 avril 1915.

Le 27 avril, une requête est présentée aux membres du conseil de l'hôtel de ville afin d'obtenir les \$1,500.00 d'octroi supplémentaires (33).

Pendant ce temps, l'opinion publique est alertée. Le 1er mai, Charles Angers, avocat, publie dans l'Evénement un article intitulé : Je suis petit, chétif, misérable, faute d'un abri, allez-vous me laisser mourir ? Il a visité la Crèche où il a vu la charité à l'action. Il admire l'oeuvre qu'on y accomplit :

Ces pauvres petits êtres, jetés dans la vie pour y subir des conditions si rudes, sont suffisamment mis, bien tenus et, pour un bon nombre, paraissent gentils, intelligents, capables et désireux d'exister il semble. (sic)

Cependant la situation lui apparaît insoutenable :

l'entassement y est positivement intolérable. Car bien que la charité s'ingénie, est-il séant de lui demander des miracles : d'agrandir, par exemple, un local lamentablement restreint ? Peut-elle faire qu'une couple de cents enfants respirent l'air nécessaire à la vie dans une bâtisse qui suffit à peine pour en abriter une centaine ?

Aussi qu'est-il arrivé du premier mars au 11 avril ?

Trente-quatre (34) sont morts asphyxiés, (sic) empoisonnés, pour plusieurs par l'air méphitique (sic) où il faut les maintenir et les immoler.

---

33. Ibid.

Après avoir rappelé que la plupart des villes prennent à leur charge dans une "mesure onéreuse" ces maisons, il poursuit en disant :

Des secours substantiels s'imposent pour des raisons de charité chrétienne, d'humanité, de simple décence d'abord; pour raisons économiques encore : ces vies d'enfants représentant un capital évaluable en piastres et centins; par prévoyance et bon calcul ensuite, le dévouement admirable, qui se prodigue, ne pouvant éviter de remettre à la ville le soin entier de ce Refuge, si l'indifférence se continue; pour motifs de réparation aussi puisqu'il serait facile d'établir qu'une police avisée, plus active eût notablement diminué le nombre des crimes dont il faudra bientôt recueillir, par centaines, les attristants résultats.

Il signe : Un contribuable. Quatre jours plus tard, une réponse lui est adressée par Un autre contribuable qui reconnaît "la justesse de la cause" (34). L'article de Charles Angers est reproduit dans l'Action sociale (35) et, en traduction, dans le Quebec Chronicle (36).

Le 7 mai, la communauté apprend que la requête du 27 avril a reçu une réponse favorable :

---

34. L'Événement, 5 mai 1915.

35. 6 mai 1915.

36. 14 mai 1915.

Madame J. Sharples nous annonce de bonne heure que le Comité des Finances à sa réunion d'hier soir a voté l'octroi de \$1,500.00 pour la Crèche. C'est une bonne nouvelle ! M. Walling téléphone pour nous en informer et le Maire Drouin lui-même daigne téléphoner la grande nouvelle. Il dit que l'octroi fut voté par tous les échevins non seulement avec unanimité mais même avec enthousiasme. Il loue hautement la bonté de M. E. Walling qui a plaidé notre cause avec tant de chaleur. L'octroi ne peut être accordé sans l'approbation de la Législature, (sic) laquelle aura lieu au mois de février 1916. Mais la chose est définitivement réglée. Nous recevrons cet octroi annuel au mois de mars 1916, en plus du \$600.00 déjà accordé. (37)

Ces lignes enthousiastes expriment la reconnaissance des responsables de la Crèche pour la cité qui veut bien partager leur sollicitude envers la détresse des petits abandonnés.

Le chapitre de l'aide des fonds publics se clôt par deux dernières requêtes en 1915. Le 18 septembre, la cité de Québec est sollicitée d'accorder à la Crèche la faveur de

bénéficier dès cette année des \$1500.00 de l'allocation promise bien qu'elle n'ait pas encore été autorisée par la Législature Provinciale. (38)

---

37. ACSVP.

38. Ibid.

Les ressources destinées à la nouvelle construction sont déjà épuisées et les travaux en cours sont loin d'être terminés.

Enfin, le 29 décembre 1915, les directrices de la Crèche font part à Sir Lomer Gouin de leur confiance

à la pensée que la session parlementaire va bientôt s'ouvrir, c'est qu'elles ont en mémoire la généreuse promesse que vous leur avez faite le printemps dernier d'élever leur octroi annuel à \$4,500.00, si la Ville voulait elle-même accorder un subside additionnel de \$1,500.00 à celui qu'elles touchent déjà. Le Conseil de Ville, à sa séance du 7 mai dernier, a bienveillamment accordé l'octroi demandé. (39)

Pressés par les sollicitations constantes des responsables de la Crèche, aiguillonnés par l'opinion publique, en même temps que conscients de leur responsabilité envers l'indigence des enfants abandonnés, le gouvernement provincial comme le conseil de la cité offrent une assistance pécuniaire qui s'avère un peu plus adéquate avec les années. Cette aide se résume dans le tableau VIII.

Un effort collectif de charité s'impose pour soutenir l'oeuvre qui veille sur des centaines de petits abandonnés. L'institution doit faire face à une dépense annuelle d'environ \$13,000.00 jusqu'en 1914. L'année 1915, avec la construction en cours, doit envisager un déboursé de \$78,378.68 (40).

---

39. ABP-Q.

40. Grand livre, 1er janvier 1911 - 1er juillet 1915, ACSVP-Q.



TABLEAU VIII  
 SUBVENTIONS MUNICIPALES ET PROVINCIALES  
 A LA CRECHE SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
 (1909-1916) (a)

Année	Aide de la ville	Aide du gouvernement	Total
1909-1910	--	\$ 200.00 (b)	\$ 200.00
1910-1911	--	1, 500.00	1, 500.00
1911-1912	\$600.00	1, 500.00	2, 100.00
1912-1913	600.00	1, 500.00	2, 100.00
1913-1914	600.00	1, 500.00	2, 100.00
1914-1915	600.00	3, 000.00	3, 600.00
1915-1916	600.00	3, 000.00	3, 600.00

a) Livres de comptes de la Crèche, ACSVP-Q. Requêtes au gouvernement et à la ville, ABP-Q.

b) Les comptes publics indiquent \$400.00, mais les autres sources inscrivent \$200.00.

Or, nous l'avons vu, en 1915, la ville et le gouvernement ne versent que \$3,600.00 dans la caisse de la Crèche. Les initiatives se multiplieront donc pour équilibrer le budget. Ouvroirs, activités diverses, dons, sont les formes que revêt la charité pour venir en aide à la Crèche.

Au cours de l'année 1908, Soeur Ste-Clémence (Zoé Beaudoin), supérieure de l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul, ouvre une souscription qu'on appelle Fondation de berceau. Quiconque verse cent dollars devient fondateur d'un berceau. De 1908 à 1915, quarante-neuf personnes ont posé ce geste charitable (41).

La Société Saint-Vincent-de-Paul, de son côté, offre son aide à l'institution. On lit aux Annales (42) :

Depuis l'année 1910, de novembre à mars, deux membres viennent régulièrement toutes les semaines apporter une aumône de la part de la Société établie dans la paroisse de Notre Dame du Chemin, à laquelle nous appartenons.

Voici les noms des membres qui viennent ordinairement à tour de rôle : M. Hormidas Magnan, M. P. Frederick, M. C. A. Paradis, M. Achille Larue, M. Delisle, M. J. N. Castonguay.

---

41. Rapport financier, ABP-Q.

42. ACSVP, 393.

Recettes en	1910	\$ 25.00
	1911	95.00
	1912	55.00
	1913	119.00
	1914	130.00
	1915	105.00

De plus, l'archevêché de Québec adresse au Bon-Pasteur la lettre suivante, le 2 février 1911 :

Ma Révde Soeur,

J'ai le plaisir de vous adresser \$484.09 pour votre part du gâteau des Rois. Mgr l'archevêque a réglé que : à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre cette quête de l'Epiphanie devra être consacrée entièrement à l'Oeuvre de la Crèche. C'est-à-dire la moitié de la quête. (sic)

Votre bien dévoué,  
H. Têtu. (43)

En 1915, par ordre de Mgr l'archevêque Louis-Nazaire Bégin, une autre quête diocésaine devra être faite en faveur de la Crèche tous les ans, le dimanche de la Sainte-Famille. La Crèche perçoit donc les sommes suivantes :

1911 :	\$627.22 (44)
1912 :	466.28
1913 :	700.11
1914 :	512.77
1915 :	1,682.95 (45)

---

43. ABP-Q.

44. La somme de \$484.09 a été complétée dans la suite.

45. Grand livre, 1er janvier 1911 - 1er juillet 1915, ACSVP-Q.

Ces efforts de la charité se prolongent en un réseau d'activités bienfaisantes dont l'initiative revient aux dames patronnesses de la Crèche. En 1909, Mme Adélarde Turgeon ayant remis son mandat de présidente générale, Mme Gustave Grenier assume le poste jusqu'en avril 1915. Dès lors, Mme Henri-Désiré Barry prendra la relève. Mme Grenier sera assistée de Mme Charles Delagrave, trésorière, et de G. Lefavre (46), secrétaire. Des organisations sont mises sur pied dont les recettes permettront à la Crèche de survivre pendant les heures les plus difficiles. Les moyens les plus humbles sont mis à contribution. Ainsi des "Bas de Noël", distribués en 1909 dans la ville et la campagne, recueillent \$500.00 (47) pour les petits abandonnés. En février 1910, Mme Gustave Grenier organise un concert à l'Auditorium (48). Elle est heureuse de remettre \$1,000.00 (49) à la directrice de la Crèche. Un ouvrage réunit à l'Académie Saint-Louis (50) un grand nombre de dames parmi les mieux connues à Québec. Entre autres : Mesdames Gustave Grenier, C.-J. Magnan, P. Tardivel, N. Kirouac, A. Duquet, L.-A. Cannon, J.-E. Livernois (51). Les couturières habiles exposent à la Maison-Mère six cent cinquante morceaux de couture, le 26 mai

---

46. G. Lefavre signe des articles du nom de Ginevra.

47. 19 janvier 1910, ACSVP.

48. L'actuel cinéma Capitol, 972, rue Saint-Jean.

49. 20 février 1910, ACSVP.

50. Coin Saint-Amable et Berthelot.

51. 12 octobre 1910, ACSVP.

1911 (52). En avril de la même année, à l'instigation de Mme Gustave Grenier, un timbre nouveau genre fut frappé à Ottawa sous le patronage de Mme L. -A. Cannon (53). Toute lettre qui portait ce timbre avait un cachet de bienfaisance pour les petits déshérités de la Crèche (54). Les initiatives se continuent : "tag-day", tirages, ventes de charité, soirées de gala, soirées dramatiques et musicales, euchre-bridge, concours de poupées, nouveaux ouvroirs, etc.

Deux initiatives méritent de retenir une particulière attention.

Ce fut d'abord, en mai 1915, l'exposition de peintures au Palais législatif. Les Annales s'en font l'écho :

Ouverture de l'Exposition de Peinture au Palais Législatif sous le haut patronage de Madame F. E. Le Blanc de Spencer Wood. Nommons Lady Gouin, Madame Cyr. Delage, Madame G. E. Amyot, Mme L. A. Cannon, Mad. G. Tessier et surtout Mademoiselle J. Marois qui ont pris la part active dans l'organisation de cette "exposition" faite en faveur de la Crèche. C'est un grand privilège de la part du Premier Ministre Sir Lomer Gouin d'avoir permis cette exposition dans les salles du Parlement. Quelle noble charité exercée par l'élite de la Société québécoise. (55)

Le catalogue de l'exposition fait connaître les noms des artistes qui exposent et de leurs oeuvres. Les pastels et les aquarelles voisinent avec

---

52. Ibid.

53. Ibid.

54. Ibid.

55. 8 mai.

les peintures et les oeuvres d'art décoratif. On lit, dans l'ordre alphabétique, les noms où se détachent ceux de Hamel (Eugène) et de Huot (Charles). Trente-deux artistes amateurs, dix élèves du Quebec Studio Club et dix-neuf jeunes filles de l'Académie Saint-Louis exposent aussi (56). Un total de cent cinquante-six oeuvres retiennent l'attention des visiteurs du 8 au 13 mai 1915. L'événement défraie la chronique des journaux de l'époque. Du 1er au 15 mai, on en parle une dizaine de fois dans l'Evénement, l'Action Sociale, le Soleil et le Quebec Chronicle.

Le 20 mai, l'annaliste note :

Visite de Lady Gouin et de Mademoiselle J. Marois. Elles ont la condescendante bonté de venir elles-mêmes apporter à notre Soeur Supérieure la jolie somme réalisée par l'Exposition de Peinture. Vu les demandes nombreuses à l'heure présente, à cause de l'horrible guerre, ce résultat dépasse toutes les espérances : six cents (sic) onze piastres (\$611.00). Nous sommes trois fois reconnaissantes à Lady Gouin et Mlle J. Marois, dont tout le monde loue le dévouement infatigable dans cette exposition de charité. (57)

Au mois de décembre suivant, le lieutenant-gouverneur et madame Leblanc offrent de nouveau leur patronage à une organisation artistique en faveur de la Crèche. Les Béatitudes de César Frank sont exécutées à l'église Saint-Jean-Baptiste par l'Union musicale qui compte soixante

---

56. Catalogue de l'exposition, ABP-Q.

57. ACSVP.

musiciens et cent quatre-vingt-dix choristes sous la direction de Henri Dugal avec comme organiste Georges Hébert (58). Les journaux servent encore à informer la population. L'appréciation du concert auquel assistent quinze cents auditeurs est faite dans l'Evénement du 14 décembre 1915 qui signale les noms des personnes distinguées qui participaient à l'événement artistique.

Aux premiers rangs : M. et Mme G.-E. Amyot, Lady Gouin, Mme Jules Tessier, M. D. O. L'Espérance, M. P. et Mlles L'Espérance, l'hon. L.-A. Taschereau et Mme Taschereau, M. Cyr. Tessier, M. Arthur Lachance, [...] Sir A. B. Routhier, M. Eug. Leclerc.

Les dames patronnesses contribuaient donc à soutenir l'Oeuvre de la Crèche. Elles ne calculèrent ni leur temps ni leur dévouement pour assurer aux petits délaissés les secours réclamés par leur indigence. Voici les recettes qu'elles réalisèrent pendant les années 1909-1915 :

1909 :	\$ 479.00
1910 :	599.45
1911 :	647.68
1912 :	2,546.81
1913 :	3,322.67
1914 :	3,833.26
1915 :	4,035.50 (59)

---

58. Libretto, ABP-Q.

59. ACSVP. 393.

La pauvreté de l'institution accueillait avec reconnaissance les dons de la charité publique.

Les archives de la Maison-Mère inscrivent, sous le titre Recettes extraordinaires, les dons suivants :

1909,	de l'Hon. G. E. Amyot	\$ 400.00
	Sir Chs FitzPatrick	500.00
	Madame J. Sharples	500.00
1910,	Concert organisé par Mme G. Grenier	1,000.00
	Don de l'Hon. G. E. Amyot	200.00
1911,	Tag-Day	2,901.59
	Don de l'Hon. G. E. Amyot	50.00
	Séance organisée par Mme G. Grenier	1,000.00
1912,	Tag-Day	2,100.00
	Don de l'Hon. G. E. Amyot	200.00
1913,	Tag-Day	885.00
	Bazar	1,500.00
	Don de l'Hon. G. E. Amyot	200.00
1914,	Concours de poupées	400.00
	Don de l'Hon. G. E. Amyot	200.00

Retenons deux noms dans cette liste qui met en lumière la charité de notre population, ceux de l'honorable Georges-Élie Amyot et de Mme John Sharples qui se signaleront par leur libéralité envers l'institution vouée au soin des petits délaissés.

Si les organisations se multiplient au cours de l'année 1915, si les journaux informent si souvent le public au sujet de la Crèche, c'est que, nous l'avons constaté en parlant des enfants, l'institution était aux prises avec un problème qui exigeait une solution immédiate. Pouvait-on



accepter de voir périr des centaines d'enfants faute d'espace vital ? Devait-on hésiter à fournir l'argent nécessaire afin d'épargner des vies humaines ? Nous connaissons la réponse apportée par les autorités publiques et les organismes de charité.

Les autorités de l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul avaient décidé, en 1915, d'agrandir à tout prix. L'autorisation de faire un emprunt de \$7,000.00 à \$8,000.00 est demandée à l'archevêque le 11 mars 1915 (60). Le lendemain, la réponse permettait un emprunt de \$7,000.00 (61). Mais on prévoyait un coût total de plus de \$50,000.00 (62). C'est ici que se manifeste la libéralité de Mme John Sharples, qui promet, le 15 avril 1915, de donner \$10,000.00 pour la nouvelle construction (63). Elle veut ainsi honorer la mémoire de son mari, l'honorable John Sharples, et rester digne du Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand dont la devise était : "Walk in the light".

Dix mille dollars, c'était pour la Crèche "un don princier" (64); toutefois il fallait renoncer au projet trop coûteux si l'on ne trouvait pas d'autres bienfaiteurs. On songe alors à confier son inquiétude à

- 
60. Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale au cardinal L.-N. Bégin, ABP-Q.  
 61. Le cardinal L.-N. Bégin à Mère Marie-du-Carmel, ABP-Q.  
 62. Avril 1915, ACSVP.  
 63. Loc. cit.  
 64. Ibid., 5 mai 1915.

l'honorable Georges-Elie Amyot. Le rôle que jouera ce bienfaiteur dans l'histoire de la Crèche invite à le présenter plus longuement.

Georges-Elie Amyot, conseiller législatif et riche homme d'affaires de Québec, était né à Saint-Augustin, comté de Portneuf, le 20 janvier 1856. Il vécut jusqu'à l'âge de quatorze ans sur la ferme de ses parents, qui s'établirent à Sainte-Catherine en 1866. Comme plusieurs jeunes de cette époque, il émigra vers Québec en 1870. Quatre ans plus tard, il tente fortune aux Etats-Unis, jusqu'en 1879, année de son retour à Québec. Grâce à son initiative et à sa ténacité, il devint l'un des hommes les plus importants du monde des affaires de la province. Georges-Elie Amyot fut toute sa vie fidèle à ce conseil reçu de sa mère quand il la quitta pour la grande ville : "Ne mens jamais, ne vole jamais, ne manque jamais la messe du dimanche". Sa droiture, qui n'allait pas sans quelque rudesse, s'alliait à une grande commisération pour la misère humaine. Dans son éloge funèbre, prononcée par Mgr Camille Roy, il est dit :

Georges-Elie Amyot qui cachait sous une écorce rude, l'âme la plus sensible, s'apitoyait sur le sort et la misère du pauvre; et nul ne peut dire combien d'indigences il a pourvues, combien de souffrances morales ou physiques il a soulagées. Sa charité s'étendait à tous les genres de pauvreté : pauvreté de la mansarde que directement ou indirectement par l'intermédiaire de la St-Vincent de Paul, il a secourue;

pauvreté des étudiants nombreux qui le sollicitaient et auxquels volontiers il venait en aide; pauvreté des institutions de charité ou d'enseignement qu'il a parfois largement dotées.

L'orateur continue :

Qui ne sait avec quelle tendresse Georges-Elie Amyot s'intéressa tout particulièrement au sort des pauvres petits dénués de tout, qui n'ont véritablement ni mères ni berceaux, et qui ne naissent que pour être aussitôt abandonnés ! L'oeuvre de la Crèche fut l'une des oeuvres de prédilection de sa charité. Cet homme poussait parfois jusqu'à l'excès le soin de s'assurer qu'il donnait à qui avait vraiment besoin : or, quelle détresse est plus certaine que celle de ces petits délaissés, et quel dévouement est à la fois plus certain et plus pauvre d'argent que celui de ces Religieuses du Bon Pasteur qui font à Québec, avec des difficultés matérielles qu'on ne comprend pas toujours assez, une oeuvre de piété maternelle dont seules sont capables des Vierges (sic) consacrées à Dieu ? La générosité de Georges-Elie Amyot, pour cette oeuvre et les bonnes Soeurs qui en sont chargées, reste comme l'un des exemples d'esprit public et chrétien qu'il est bon de rappeler ce matin. (65)

Cette générosité se manifesta envers la Crèche d'une manière toute particulière en 1915. Toutefois, avant de rappeler la visite que lui firent les religieuses du Bon-Pasteur en mai 1915, il est sans doute bon, pour comprendre l'état d'esprit qui devait être le leur, à cette occasion, de citer encore ces lignes tirées de l'éloge funèbre :

---

65. L'Événement, 4 avril 1930.

il donnait parfois à ses concours des formes brusques dont ne s'accommodaient aisément ni l'intérêt ni l'amitié; je sais bien qu'il enveloppa rarement de grâce séduisante le geste de ses libéralités; et je sais bien aussi qu'il avait sa manière à lui, très personnelle de comprendre l'action individuelle ou sociale, et qui heurtait parfois violemment de plausibles raisons contraires; et je sais bien enfin que tout cela fit de Georges-Elie Amyot l'homme à la fois le plus impérieux et le plus indifférent à la popularité; mais je sais bien encore, et vous savez tous que cela et tout cela tenait à l'ardeur de son tempérament, à la vivacité rude de son caractère, à un sens absolu des affaires, à une impatience spontanée de rencontrer partout son propre désir, à une conception de la vie qui avait fait sa propre fortune, et qu'il voulait imposer à la fortune des autres. Insensibilité du riche ? Non. Aucun coeur ne fut plus capable d'émotion, de robuste tendresse, aucun ne fut plus capable de verser des larmes. Egoïsme ? Non. Mais droiture implacable d'une âme, qui, se sachant loyale et bienfaisante, voulait apercevoir en toutes les autres sa propre image. Et à une époque où les volontés se font si molles, et les fortunes si prodigues d'imprudence, l'énergie excessive et la prudence parfois exagérée du petit paysan de Saint-Augustin ne sont pas d'inutiles leçons.

Le "petit paysan de Saint-Augustin", devenu l'honorable Georges-Elie Amyot, conseiller législatif, reçoit donc Mère Sainte-Clotilde, assistante générale, et Soeur Saint-Patrice-de-Jésus, le 5 mai 1915. Elles viennent lui exposer leur embarras afin d'obtenir ses conseils pour améliorer le sort des enfants délaissés. Elles n'oseraient solliciter une aide pécuniaire de la part de celui qui a déjà tant de fois versé de généreuses aumônes pour soutenir l'institution. L'accueil fut plutôt froid et l'interview

se transforma en un véritable interrogatoire. Enfin l'honorable Amyot conclut :

Je ne vois d'autre issue que de remettre l'Oeuvre aux soins de l'Etat, puisqu'elle est nationale. Ce n'est ni à vous, ni à moi la responsabilité d'une telle Oeuvre.

Les religieuses insistent et le dialogue se continue :

- Mais comment arriver auprès de l'Etat ?
- Il faudra un politicien; question difficile à résoudre.
- Faut-il voir encore mourir autant que nous avons vu mourir depuis deux mois ?
- Combien ?
- 60.

Georges-Elie Amyot s'émeut vivement :

Comment 60 enfants sont morts faute d'air et d'espace ! mais c'est plus que triste. Il faut nécessairement agrandir. Je vous aiderai. [...]  
Moi, je vous donne dix mille piastres. (66)

Sur le champ, il signe le billet suivant :

Pour aider à la construction d'une aïle à la maison de la Crèche supposée de 100' x 60 pds., composée d'un rez-de-chaussée et trois étages, je m'engage à donner pour cette construction la

somme de \$10,000.00, soit \$5,000.00 lorsque la construction aura atteint les proportions de la moitié de la construction entière, et \$5,000 additionnelles lorsque la bâtisse sera terminée. (67)

L'émotion gagne à son tour les deux visiteuses, L'annaliste en témoinne :

Mère Ste-Clotilde et sa compagne ne savent comment exprimer la profondeur de leur reconnaissance, mais leur attitude traduit plus éloquemment que ne le pourra toutes les paroles combien elles sont touchées, et reconnaissantes. [...] Dire le bonheur des Mères Conseillères en apprenant l'heureuse nouvelle, c'est impossible. Malheureusement Notre Révérende Mère Marie du Carmel est absente. (68)

Des Etats-Unis, une lettre parvient au bienfaiteur du Canada :

Monsieur le Chevalier,

Une lettre de notre Maison-Mère de Québec m'apporte à Biddeford où je suis en visite annuelle chez nos Soeurs, le parfum de votre charité : votre générosité vous fait le Bienfaiteur insigne de notre Crèche. A cette nouvelle, une indicible émotion a fait vibrer tous les coeurs de notre famille religieuse, et comment vous rendre moi-même tout ce que j'éprouve de gratitude pour un tel bienfait à notre égard, quand déjà, votre bienveillance faisait un don annuel de \$200.00.

Depuis deux mois, nous sommes dans une grande perplexité : les tout-petits si gras, si bien portants, quand ils étaient en nombre raisonnable, aujourd'hui

---

67. ABP-Q.

68. 5 mai 1915, ACSVP.

qu'il faut les entasser trois ou quatre par lits, meurent asphyxiés par l'air vicié qu'ils respirent. Leur encombrement nous en a ravi une soixantaine depuis les premiers jours de mars. (69)

Ces mots touchent le récipiendaire :

Je suis en possession de votre lettre, et je suis heureux que vous me disiez vous-même combien vous appréciez le don que j'ai fait à votre Communauté.

Mais aussitôt, l'homme d'affaires parle plus haut que le bienfaiteur :

si vous voulez compléter cette satisfaction, pour moi, vous devriez commencer ces travaux sans retard, et les faire marcher avec diligence. Je serais même prêt à vous assister en vous fournissant les connaissances que j'ai en fait de construction, mais tout de même, ces travaux devraient être commencés de suite afin d'être terminés de bonne heure et pour que cette aîle soit occupée avant l'hiver.

Si j'avais donc un conseil à vous donner, ce serait de fondre les deux maisons en une seule, - de disposer de la propriété de la Maternité en Ville, et réunir le tout à la même place.

Les autorités du Bon-Pasteur hésitaient à transférer chemin Sainte-Foy la Maternité de la rue Couillard où les étudiants en médecine faisaient des cliniques. C'était par égard au Séminaire, qui avait toujours soutenu l'oeuvre de ses largesses et lui avait assuré le service du culte. Georges-

Elie Amyot ne se laisse pas arrêter par ces considérations :

L'objection que la Mère Assistante m'a faite, ne vaut pas grand'chose, allant à dire que ce ne serait pas commode pour les Etudiants, mais ce ne serait pas nécessaire à mon point de vue, que votre maison soit construite à côté de l'Université. Il faut regarder que la chose soit convenable à vous d'abord et aux autres loin en arrière.

Il termine par un argument assez péremptoire, sinon catégorique :

Si vous voulez que les gens s'intéressent à cette maison de la "Crèche" vous devez accepter un peu de leurs suggestions, et peut-être mettre en pratique les choses qui ont le plus de bon sens. (70)

Quel que soit le ton de cette lettre, elle n'en manifeste pas moins l'intérêt sincère porté par G.-E. Amyot à l'Hospice Saint-Vincent-de-Paul.

Son geste libéral ainsi que celui de Mme Sharples sont louangés dans la presse :

Les journaux : l'Action Sociale Catholique, le Soleil, le Chronicle publient des articles très flatteurs à l'adresse de Madame J. Sharples et l'Honorable G.E. Amyot, louant leur générosité envers l'Oeuvre de la Crèche. Ces éloges venant de la plume de M. l'abbé J. A. D'Amours, et de M. Michael Monaghan, tous deux habiles journalistes doublent en valeur. (71)

---

70. Copie de la lettre adressée à Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, 18 mai 1915, ABP-Q.

71. 10 mai 1915, ACSVP.



La Semaine religieuse du 27 mai exprime les mêmes éloges puis ajoute :

Puissent ces deux généreuses contributions à une oeuvre tristement nécessaire faire songer les autorités municipales et provinciales au devoir qu'elles ont les premières : celui d'assurer, au moyen de forts subsides, l'existence et le bon fonctionnement d'un établissement qui accomplit une besogne d'ordre public tout autant que d'ordre privé.

Nous souhaitons aussi que la ville de Québec et tous ceux que ce soin regarde fassent leur devoir pour établir ici, sans plus de retard, une police des moeurs qui soit efficace. Il est bon, parfois, de remonter jusqu'aux causes des maux dont on a à gémir.

La recherche des causes de ces maux exigerait des enquêtes sociologiques qui semblent difficiles aujourd'hui, faute de documents. Même les noms des parents naturels n'étaient pas alors enregistrés par souci de discrétion. Les archives de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul n'ont pas retenu davantage le lieu d'origine de ces mêmes personnes. L'enfant demeurait la victime innocente de l'irréflexion et de l'irresponsabilité.

La compassion pour ces pauvres enfants a donc suscité des bien-faiteurs. Les travaux peuvent commencer à la nouvelle Crèche. Le 12 mai, le contrat pour la maçonnerie est signé. Le 17, l'arrivée des ouvriers provoque les accents quelque peu lyriques de l'annaliste :

Il faudra une plume d'or et une "bouche d'or" pour dire et écrire les événements de ce jour à jamais inoubliable pour les Annales de la Crèche. Quelle vive allégresse fait battre tous les coeurs en voyant arriver de braves ouvriers pour commencer la nouvelle Crèche. Depuis si longtemps nous souffrions de voir souffrir les pauvres "Bonnes" et les petits enfants. Enfin notre rêve va se réaliser. Grâce à la charité de notre bonne Madame Sharples et de l'Honorable G. E. Amyot nous pourrions loger convenablement les petits êtres délaissés dont (sic) la Providence confie à nos soins. (72)

Les travaux sont suivis avec intérêt par l'annaliste qui souligne la bienveillance de l'échevin E. Walling, qui visite la Crèche le 31 mai et

s'intéresse à nous faire creuser un canal d'égoût, de la Crèche neuve jusqu'au Parc de Québec. Il voit son Honneur le Maire Drouin, celui-ci semble disposer (sic) à nous accorder gratuitement cette faveur qui n'est pas une petite, puisque cela coûtera au moins \$600.00. M. Walling nous dit qu'il s'occupera activement d'obtenir cette aide pour la Crèche. (73)

La sympathie de la population se manifeste par les articles nombreux qui s'alignent dans les colonnes de la presse québécoise, comme nous l'avons déjà signalé en parlant des organisations charitables de cette année 1915.

La bénédiction de la pierre angulaire étant fixée au 24 juin 1915,

---

72. ACSVP.

73. Ibid.

deux cent trente et une invitation sont lancées (74). La fête revêt une grande solennité. Sur le parchemin de la pierre angulaire sont inscrits les renseignements suivants :

1. Les dates mémorables de l'Institution.
2. Les noms des Insignes bienfaiteurs.
3. Le personnel de l'Institution.

1901. Fondation de l'oeuvre de la Crèche.  
 1908. Réinstallation sur le Chemin Ste-Foy.  
 Fondatrice de l'Oeuvre : Révérende Mère Marie du Carmel, Supre Génle.  
 Première Directrice : Mère Marie de St Vincent de Paul.  
 1975 Naissances depuis la fondation.  
 1334 Décès depuis la fondation.  
 492 Placements depuis la fondation.  
 Bienfaiteurs Insignes : Monsieur Le Chevalier  
 Ls. A. Robitaille.  
 L'honorable John Sharples et Madame John Sharples.  
 L'honorable G. E. Amyot.  
 Monsieur Edouard Vadeboncoeur.

Médecin de l'institution depuis la fondation : M. le  
 Dr R. Fortier. (75)  
 Architecte : M. D. Ouellet. Entrepreneur-maçon :  
 M. E. Bélanger.  
 Ossature métallique : M. L. H. Gaudry. Entrepreneur  
 menuisier : M. C. A. Vézina.  
 Le Gouvernement Provincial. Le Conseil-de-Ville de  
 Québec.  
 La société Saint Vincent de Paul.

---

74. 21 juin 1915, ACSVP.

75. Le docteur Albert Marois fut médecin de 1901 à 1904. Le docteur Fortier commença à donner ses soins aux enfants en 1905.

Aumônier de l'Institution : M. l'abbé Frs X. C.  
Leclerc.

Personnel des Religieuses : Sr M. de Sainte-Clé-  
mence, Supre.

Sr M. de Sainte-Augustine Asste. Sr M. de la Trinité.

Sr M. de St-Thomas. Sr M. de St Joseph de Jésus.

Sr M. de St-Alexis de Jésus. Sr Marie du Coeur Immaculé.

Sr M. de St-Patrice de Jésus. Sr M. Ste-Angélique.

Sr M. de Saint Gérard. Sr M. de Sainte Adéline.

Sr M. de St-Simon-Stock.

40 : nombre de Bonnes.

147 : nombre d'enfants.

Bénédictio de la Pierre angulaire par son Eminence  
L. N. Cardinal Bégin, Archevêque de Québec.

Québec, 24 juin, 1915. (76)

Un mois après les fêtes de cette fin de juin :

A la grande satisfaction de tous, le Conseil  
généralice avec le consentement de l'Archevêché  
modifie le titre de : Hospice Saint Vincent de  
Paul que porte la Crèche depuis 1908, en celui  
de Crèche St Vincent de Paul. (77)

G. -E. Amyot suit avec un intérêt soutenu les travaux de la nou-  
velle crèche. Il faut parfois composer pour ne pas le blesser. Son fran c  
parler s'exprime dans la lettre suivante à la supérieure de la Crèche :

Loin de moi l'idée de vous dicter en quoi que  
ce soit, mais en autant que cette Institution (La Crè-  
che) est concernée, j'ai à me plaindre d'une chose.

On pourra peut-être me répondre comme conclu-  
sion que cela est votre affaire, mais comme cet

---

76. Copie, ACSVP.

77. Ibid., 24 juillet 1915.

argent vient du Public, je crois avoir le droit de vous exprimer mon opinion.

Il se plaint d'abord du manque de plans et de soumissions pour la construction en cours. Il continue :

Maintenant quant à ce qui concerne le chauffage, je suis porté à croire que vous allez procéder de la même manière. Ce mode de faire des constructions m'est tout à fait étrange, et je n'y ai aucune confiance. Par conséquent, si j'avais un conseil à vous donner les deux contrats que vous avez donnés terminés, pour ce qui concerne le reste, je vous conseillerais de procéder de la manière que je vous indique plus haut qui est la seule manière pratique, et la seule manière que tout homme conséquent adopterait. Connaissant le monde comme je le connais, je ne voudrais pas me mettre entre les mains d'un individu sans avoir au préalable une entente formelle de ce qu'il aura à me donner pour ce que j'aurai à lui payer. (78)

La question du système de chauffage qui doit être adopté oppose G.-E. Amyot et le docteur C. R. Paquin, médecin municipal (79). Ce dernier cède enfin pour ne pas mécontenter le bienfaiteur de la communauté.

Le Docteur nous a téléphoné qu'à notre place il adopterait le système à la vapeur améliorée, vue (sic) que la différence n'est pas assez considérable pour nous exposer à mécontenter M. Amyot [...] Il dit que M. Amyot s'intéresse tant à l'Oeuvre et il dit qu'il est trop loyal pour ne pas continuer. Il dit puisque vous avez fait votre possible pour le convaincre

---

78. 6 août 1915, ABP-Q.

79. Le docteur Paquin à l'honorable Amyot, 12 août 1915, ABP-Q.

et qu'il ne veut pas se rendre, c'est mieux de faire ce qu'il désire qu'on lui fera tant plaisir en acceptant son système. (80)

Les travaux allaient bon train, mais les ressources s'épuisèrent.

Julie Smith, secrétaire de l'oeuvre, fait un "appel à la charité, en faveur de l'oeuvre de la Crèche" dans l'Action catholique du 18 août :

Personne, sans doute, n'ignore les circonstances qui ont motivé la construction d'un nouveau corps de bâtisse, commencé au printemps, à l'établissement de la Crèche de Saint-Vincent-de-Paul.

{Suit la liste des dons}. Mais faudra-t-il en rester là ? [...] En attendant, les pauvres petits enfants recueillis à la Crèche, sans distinction de religion et de nationalité par ces religieuses qui, malgré tant de dévouement et de sacrifices, ne peuvent suffisamment protéger leur frêle existence, meurent faute d'espace et d'air. Ainsi affaiblis (sic) et ne pouvant réagir contre les maladies, la contagion se communique de l'un à l'autre, et fait ces nombreuses victimes. Il faut avoir visité ces salles, où les petits lits si blancs et si propres se touchent et se comptent par cinquante et soixante dans le même appartement beaucoup trop exigü, pour comprendre l'abnégation des religieuses, et la triste réalité de ce déplorable état de choses.

Appel bien urgent et opportun, puisque le 2 septembre, on lit aux Annales:

Une nouvelle bien pénible : il faut cesser les travaux de la nouvelle Crèche, Les soumissions montent à \$47, 800.00 et nous n'avons assuré que \$31, 000.00. M. Amyot est absent de la ville; demain, nous irons

---

80. Soeur Sainte-Clémence, supérieure de la Crèche, à Mère Marie-du-Carmel, supérieure générale, 16 août 1915, ABP-Q.

voir Madame E. B. Garneau, présidente, pour savoir ce qu'il y a de mieux à faire. (81)

La même plume poursuit, le 7 septembre :

Les travaux de la nouvelle Crèche sont partiellement arrêtés; nous demandons à Notre Révérende Mère de nous laisser encore quelques jours. Cette bonne Mère nous dit d'essayer de trouver de l'argent; elle regrette beaucoup d'être obligée de faire cesser les travaux mais c'est impossible de faire un emprunt : Rome ne le permet pas. Faire cesser les travaux semble pour nous un terrible désastre. Résolument, nous partons pour aller solliciter des souscriptions.

Dès le même jour, \$1,426.00 sont recueillis. Le 30 septembre, \$5,149.73. La caisse d'économie de la Haute-Ville donne \$500.00 (82). C'est un véritable effort collectif pour parfaire cette construction.

Dans l'intervalle, le 11 septembre 1915, G.-E. Amyot, informé de la décision du conseil général de suspendre les travaux, envoie une lettre à la Supérieure générale dans laquelle il dit :

comme j'ai pris quelque intérêt à cette affaire, vous me permettrez de vous donner mon opinion.

Il soutient que le Bon-Pasteur était justiciable de commencer les travaux, étant donné l'argent dont on disposait alors.

---

81. ACSVP.

82. ACSVP.

Mais, les arrêter maintenant vous causerait un tort considérable. Moi, pour un, je serais justifié de ne pas payer le deuxième \$5,000.00 avant que la bâtisse soit terminée. Madame Sharples y perdrait de l'intérêt également, et le Public y serait bien indifférent. Tandis que la Maison-Mère assumant la responsabilité, continuant les travaux, permettent à votre personnel de continuer une souscription, et laisserait au moins devant le Public quelque chose pour montrer que cette dette existe et qui doit être payée, et vous devriez rencontrer des âmes généreuses qui viendraient à votre secours car il ne doit pas y avoir seulement que trois personnes qui devront souscrire à une oeuvre comme celle-ci. D'ailleurs, il n'est pas à ma connaissance que tout ce que vous ayez construit dans le passé, a été fait autrement que par Souscription, et il en sera bien de même pour cette bâtisse de la "Crèche". Mais rappelez-vous d'une chose : si vous cessez les travaux maintenant, cette action de votre part vous sera certainement fatale. Vous ne pouvez pas arrêter à l'heure qu'il est et pour aucune raison, et pour aucune considération. (83)

Mère Marie-du-Carmel lui répond pour justifier l'attitude de la communauté et manifester un espoir :

Le nouvel élan généreux qui s'effectue en faveur de la Crèche nous rend l'espoir qu'il nous sera possible de faire terminer les travaux. Veuillez croire, Monsieur, que c'est bien à regret que le Conseil Général en est venu à cette décision d'interrompre, du moins pour quelque temps les susdits travaux. Dans l'embarras de ne pouvoir rencontrer les divers contrats de cette bâtisse et dans l'impossibilité réelle de la Maison-Mère de venir en aide à cette pauvre Crèche insolvable, étant elle-même chargée d'une forte dette, nous n'entrevoions pas d'autre alternative que celle que nous avons prise.



Elle fait ensuite une mise au point :

Car permettez-moi de dire ici, Monsieur, que notre Maison-Mère n'a pas vu s'élever ses constructions qu'avec des souscriptions, elle y a apporté aussi le fruit de son travail et de ses industries, tandis que notre pauvre Crèche, obligée de se consacrer tout entière à sa famille d'orphelins, ne peut se créer aucunes ressources. (84)

Le désintéressement de G.-E. Amyot s'accommode de cette droiture. Il continue à encourager, à stimuler, à suggérer, sinon à imposer. Mais toujours, on sent l'ami véritable, celui qui ne peut voir la misère sans y compatir.

Un autre citoyen auquel la Crèche Saint-Vincent-de-Paul garde sa gratitude est Edouard Vadeboncoeur. Propriétaire d'une maison au Domaine Lairer, il en fait don à l'institution le 28 mai 1915. Cette propriété sera mise en râfle, le 15 janvier 1916, au profit de la Crèche, par G.-E. Amyot, avec le consentement de Mgr Paul-Eugène Roy (85). Elle rapportera \$4, 500.00 (86).

En décembre 1915, le drainage de la nouvelle Crèche est terminé. La ville, à l'instigation de Martin Madden, en assume les frais, élevés à \$3, 000.00. On n'en finirait plus d'énumérer tous les bienfaiteurs :

---

84. 14 septembre 1915, ABP-Q.

85. 4 décembre 1915, ACSVP.

86. ABP-Q.

de 1908 à 1915, Mgr Henri Têtu, la Caisse d'Economie, l'échevin E. Walling, Edmond Bélanger, l'abbé Placide Roy, curé de Saint-Isidore, Victor Châteauevert, Mgr Olivier-Elzéar Mathieu du Séminaire, Edouard Routhier, le docteur Arthur Lavoie, de Sillery qui soigna gratuitement les religieuses et les bonnes de la Crèche, depuis 1912 à 1929. Et les citoyens, outre Mme Sharples, G.-E. Amyot et Edouard Vadeboncoeur, qui contribuèrent pour une somme de \$8,402.00 aux dépenses du nouveau corps de bâtisse dont le coût total fut de \$56,227.10 (87).

A ces dons matériels s'ajoute l'habituelle sympathie du public vis-à-vis du peuple des petits déshérités. Sur les berceaux se penche la sollicitude de jeunes filles et de religieuses dont il convient de parler maintenant.

Nous avons déjà présenté celles que l'on nomme les Marguerites du Sacré-Coeur. De 1908 à 1915, 44 nouvelles associées offrirent leurs services gratuits dans un don de pure charité. Ces jeunes filles d'environ vingt ans donnèrent une moyenne de plus de deux ans de leur vie à la cause des tout-petits. Le tableau IX permettra d'évaluer l'effort fourni par ces associées.

---

87. Ibid.

TABLEAU IX  
SEJOUR DES ASSOCIEES A LA CRECHE  
SAINT-VINCENT-DE-PAUL  
ET AGE A LEUR ARRIVEE (a)

Année de l'entrée	Année de la sortie	Age à l'entrée
1909	1910	25
	1924	18
	1910	23
	1921	26
	1910	21
	1914	22
	1910	22
	1914	18
1910	1912	28
	1918	23
	1918	19
	1938	18
	1914	19
	1965	20
1911	1913	19
	1917	15
	1913	18
	1921	21
	1913	21
	1922	26
1912	1915	20
	1915	15
	1914	16
	1913	20
	1913	19
	1913	24
	1915	16
	1913	22

TABLEAU IX  
(suite)

Année de l'entrée	Année de la sortie	Age à l'entrée
1913	1919	22
	1914	18
1914	1915	17
	1918	20
	1916	20
	1915	19
	1915	17
	1965	21
1915	1916	17
	1918	20
	1936	22
	1916	20
	1916	25
	1925	21
	1927	28
	1917	24

a) Cahier d'inscription, ACSVP-Q.

Ce dévouement ne put aller sans héroïsme quand on songe à la somme de labeur que pouvait demander la Crèche dans les conditions d'alors. A l'occasion d'une fête intime qui réunissait associées et bonnes, le P. E. Chaussande, missionnaire du Sacré-Coeur, ne craint pas d'affirmer qu'elles ont plus de mérite que les missionnaires de

l'Océanie (88). Peut-on en douter quand on lit l'aperçu d'une journée de travail ?

5 Bonnes veillent à tour de rôle; quand cinq autres à la buanderie ont dix mille morceaux de linge à laver, à plier, à repasser, etc. Leurs moments de repos sont rares. Deux autres aident à la cuisine pour la stérilisation du lait. Aux salles pendant les toilettes des enfants matin et soir, 5 sont employées à faire les lits; 3 font manger les enfants; 2, sous la conduite d'une religieuse, préparent le lait pour les plus jeunes, lavent les bouteilles.

Il reste 15 Bonnes pour donner les bains et habiller 148 enfants, une dernière pour les habits des Bonnes. A part ces soins qui sont de tous les instants, elles ont l'entretien et le nettoyage de la maison le raccommodage du linge etc.

De plus, elles passent leur journée dans les mêmes salles où elles lavent les enfants, respirant toujours le même air, entendant les mêmes cris plus ou moins aigus.

Enumérons 22 cas d'ophtalmie purulente depuis un an. Chose inconnue depuis l'existence de la Crèche. Les soins assidus qu'il a fallu donner aux yeux malades toutes les demi-heures jour et nuit augmentent notoirement la somme d'ouvrage accomplie. (89)

Qu'en sera-t-il en 1915, quand la situation est devenue insoutenable ?

Et pourtant ces jeunes filles tinrent bon.

C'est qu'elles étaient soutenues par le zèle et la bonté des religieuses qui s'activaient dans l'ombre à maintenir en mouvement les rouages

---

88. 4 octobre 1909, ACSVP.

89. Ibid., 3 juillet 1910.

d'une entreprise humainement impossible. Dans cette galerie de grandes figures, nous avons déjà signalé celle de la première directrice qui a légué à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, non seulement son coeur, mais aussi son nom. De 1901 à 1907, elle ne ménagea ni ses démarches ni ses peines pour protéger la vie des petits êtres abandonnés. Un témoin oculaire, Mère Saint-Pierre-Damien, se rappelle encore avec émotion les larmes que versait "Mère Saint-Vincent" quand mourait un petit enfant. Malgré son grand âge et la distinction de ses origines, elle ne craignait pas de parcourir les rues de la ville pour tendre la main au nom de ses tout-petits. Certes, son amabilité naturelle lui garantissait l'accueil bienveillant de ses nombreux amis. Mais les autres ? Tous ceux dont les préjugés tenaces voyaient dans cette oeuvre de la Crèche et dans celle de la Miséricorde "un encouragement au vice" ? Peu lui importaient ces rebuts, pourvu que les enfants reçussent les soins dont ils avaient besoin. Elle veillait sur les berceaux, prenait soin des petits déshérités avec des gestes maternels.

Ces détails, nous les tenons de Mère Saint-Pierre-Damien, vénérable octogénaire, l'un des derniers témoins du passé. Née le 7 octobre 1878, à Saint-Georges de Beauce, Anna Loignon entra au Bon-Pasteur de Québec, le 20 novembre 1896. Son curé, l'abbé Théophile Montminy, avait prédit à son père : "Votre fille sera religieuse, et

elle deviendra la première de la communauté". En septembre 1901, Soeur Saint-Pierre-Damien voit s'ouvrir la Crèche à la Maison-Mère. En 1902, elle est à l'Hospice de la Miséricorde, rue Couillard, d'où, le 25 février 1903, elle passe à la Crèche déjà transférée rue des Remparts. Elle demeurera au service de l'enfance abandonnée jusqu'en 1913. De 1913 à 1916, elle continue son dévouement auprès des enfants sans foyer normal, à l'Hospice St-Charles. Supérieure à la Crèche de 1919 à 1925, elle est conseillère générale de la congrégation de 1925 à 1943. Supérieure générale en 1943, elle demeurera "la première de la communauté" jusqu'en 1949. Son âge vénérable la confine maintenant à l'infirmerie où elle "repassse dans son coeur" les souvenirs où surgissent des visages d'enfants. Elle raconte ce qu'il est difficile d'écrire. Là où nous alignons statistiques, chiffres et chronologie, elle nous parle de pauvreté, d'indigence, de dévouement, de bonté, de commisération, de charité. Elle relate avec son fin sourire les menus détails de la petite histoire. Fine trame de cette tapisserie dont la grande histoire constitue les motifs aux teintes plus chaudes. En écoutant Mère Saint-Pierre-Damien, on retrouve le contexte humain où l'histoire a pris vie.

Faut-il évoquer encore d'autres noms ? Soeur Sainte-Clémence (Zoé Beaudoin), supérieure de la Crèche de 1907 à 1916. Soeur Saint-

Thomas (Lydia Paradis), à l'oeuvre de la Crèche de 1912 à 1925, puis supérieure de 1925 à 1931. Elle demeure, avec Mère Saint-Pierre-Damien, le dernier témoin de cette période des débuts. Elle fut à la Crèche la compagne de Soeur Marie-du-Coeur-Immaculé (Marie-Ange Létourneau) qui est l'une des plus belles figures de ces grandes femmes qui ont édifié l'oeuvre qui demeure. A la Crèche de 1912 à 1926, Soeur Marie-du-Coeur-Immaculé, devient supérieure de la Crèche et de l'Hôpital de la Miséricorde de 1931 à 1937, puis de 1940 à 1946. Evoquons aussi le souvenir de Soeur Sainte-Augustine (Azilda Lajoie) dont le dévouement se déploya à la Crèche de 1902 à 1916 et de 1919 à 1943. Enfin, peut-on passer sous silence le nom de Soeur Saint-Patrice-de-Jésus (Bridget-Edith Hearn), postulante en 1902 ? A la Crèche de 1912 à 1924 et à l'automne de 1925. Elle se fit, malgré sa frêle santé, sollicitieuse par tous les temps pour aider à la construction de 1915. Et toutes les autres, ouvrières de jour et de nuit qui partagèrent les angoisses de ces jours difficiles, qui besognèrent dans l'ombre, qui connurent ce que l'on nomme aujourd'hui la "sous-alimentation", parce que la caisse était vide et qu'il fallait songer d'abord aux tout-petits, qui s'usèrent à la tâche en faisant le plus simplement du monde ce qu'elles considéraient comme leur devoir.

Cette charité sous toutes ses formes fut soutenue par le zèle de prêtres apôtres. L'abbé Stanislas Lortie, déjà présenté dans la première



partie de ce travail, allie à la plus haute distinction une grande compréhension de la misère humaine. Il s'intéresse aux jeunes filles de la Miséricorde et surtout à celles qui font partie de l'association qu'il a instituée pour elles. Même éloigné, il ne les oublie pas. De Lourdes, il écrit à la supérieure de la Crèche, le 24 septembre 1908 :

Au pied de la Vierge Immaculée, j'ai pensé à tous les miens; à ma famille de Québec, du Séminaire, de la Miséricorde et de la Crèche. [...] j'ose espérer aussi que les Agrégées de Ste-Madeleine sentiront les effets de ma prière. J'ai prié spécialement pour elles; j'ai demandé à la Vierge de Lourdes de leur rendre faciles les sacrifices qu'elles ont à faire tous les jours pour l'amour du bon Dieu qu'elles veulent servir et aimer dans ces chers petits enfants auxquels elles donnent leurs soins. J'ai demandé aussi pour elles la constance et la persévérance. (90)

Lettre qui exprime les sentiments de bienveillance de ce prêtre du Séminaire de Québec à l'égard de celles qu'il considère comme faisant partie de sa famille.

Ses confrères de la même institution continuèrent à desservir la Crèche alors qu'elle s'installa, en 1908, à 680, chemin Sainte-Foy. Le déplacement exigé par la messe matinale avait son cérémonial qui était presque un rituel. Le prêtre effectuait en tramway une première partie du trajet, jusqu'à la barrière de la ville (91). Le serviteur de

---

90. Lettre adressée à Soeur Sainte-Clémence, dans ACSVP.

91. Avenue des Erables.

la Crèche, Pierre Pelletier, l'y attendait avec sa voiture à cheval. En toutes saisons, malgré les intempéries, les prêtres du Séminaire venaient dispenser les secours de leur ministère à des âmes de catégories diverses sur lesquelles ils eurent une profonde influence. Les noms de ces aumôniers, de 1908 à 1915, sont les suivants : les abbés Narcisse-Joseph Proulx, 1908-1909; Eugène Miller, 1909-1911; Wilfrid Ferland, 1911-1912; Georges Savard, 1912-1913; Amédée Fillion, 1913-1914; Ulric Brunet, 1914, pendant six mois; Benjamin Paradis, par interim; Cléophas Leclerc, 1915, pendant sept mois; Paul Beaudry, 1915-1917. Sans être aumônier attitré, l'abbé Cyrille Gagnon venait fréquemment célébrer la messe conventuelle, suppléant ainsi le prêtre absent.

Grâce à ces prêtres, la charité des ouvrières de la Crèche trouvait son aliment spirituel, le seul qui, à certaines heures particulièrement désespérées, permettait de ne pas désertier le poste et de maintenir la foi dans un avenir meilleur.

## CONCLUSION

\*\*\*\*\*

La Crèche Saint-Vincent-de-Paul apparaît, au terme de cette étude, comme un rejeton vigoureux de l'arbre de la bienfaisance. C'est dans les siècles éloignés, dans les terres d'outre-Atlantique que prennent racine les oeuvres de protection de l'enfance abandonnée. Le tragique de la condition humaine se manifeste dans l'être sans défense qui, sitôt jeté dans la vie, s'avère un fardeau trop lourd dont on veut se décharger. L'institution devient alors le refuge de cette frêle épave en attendant le foyer d'adoption qui ne s'ouvrira pas toujours.

Tous les pays connaissent ce mal social de l'enfant né hors mariage. Tous les pays ont tenté de remédier à ce méfait par des organismes de secours. Le Canada français, pour sa part, a remis à l'initiative privée, jusqu'à 1915 et au-delà, le soin d'ouvrir des crèches pour abriter ces vies sans soutien.

Nous avons brièvement esquissé l'oeuvre accomplie par les Soeurs Grises de Montréal à qui revient le mérite d'avoir fondé la

première Crèche en Amérique. L'Hôpital Général de Montréal est un chef de file. A sa suite s'alignent la Crèche des Soeurs de Miséricorde, à Montréal; puis, à Québec, L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital du Sacré-Coeur et la Crèche Saint-Vincent-de-Paul. De 1754, année où Mère d'Youville recueille le premier enfant abandonné, jusqu'au 31 décembre 1915, date limite de ce travail, 64, 315 enfants furent abrités dans ces institutions, dont 2, 043 à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Le soin des enfants abandonnés n'avait pas été prévu dans les oeuvres que le Bon-Pasteur de Québec se proposait. Il avait pour but de travailler à la réhabilitation de la femme tombée, puis de pourvoir à l'éducation des enfants par l'enseignement. C'est pour combler une carence dans les organismes sociaux que le Bon-Pasteur assumait l'oeuvre de la Crèche. Depuis lors, son action dans ce sens n'a fait que se développer.

Pendant les quatorze premières années de son existence, le personnel de la Crèche dispensa aux petits les soins qui se donnaient alors dans les foyers. La puériculture et l'hygiène, comme la médecine infantile, en étaient encore à leurs balbutiements. Le premier médecin spécialisé en pédiatrie, le docteur René Fortier, revint d'Europe en 1905. Dès lors, la Crèche bénéficia des cliniques qu'il faisait pour les étudiants en médecine de l'Université Laval.

De 1901 à 1915, le service assuré auprès de ces petits par le docteur Albert Marois d'abord, puis par le docteur Fortier, par les religieuses, les associées et les bonnes, fut fait sans aucune rémunération et dans un but de pure charité. Comment songer à un salaire, lorsque l'institution assumait presque l'entier financement de l'oeuvre ?

Certes les requêtes se multipliaient pour solliciter l'aide des fonds publics, mais on s'enfonçait dans une ornière. Il semblait normal de suivre les sentiers battus alors qu'il aurait fallu ouvrir des routes nouvelles. Le gouvernement et la cité en étaient venus à voir dans ces organismes de suppléance des rouages de la machine administrative. L'assistance sociale rudimentaire d'alors avait toujours fonctionné avec une aide minimum de l'Etat, celui-ci se croyait généreux de donner quelques centaines ou quelques milliers de dollars à la Crèche. C'est ici que l'on saisit la difficulté de faire s'élargir les cadres établis. La coutume s'installe et prend bientôt force de loi. On oublie l'évolution économique-sociale qui exige de nouvelles structures et une révision des procédés désuets. Ceux qui doivent affronter la réalité, en l'occurrence, les autorités de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, sont mieux à même de mesurer cet écart de lucidité entre la situation concrète et la théorie civile.

A défaut de subsides adéquats, l'institution se tourne vers la

charité publique. Ainsi se crée un réseau d'initiatives qui se ramifie à travers la ville, le diocèse et la province. Le laïc chrétien assume ici une large part de cet apostolat social. Aux premiers rangs figurent les grandes dames de la société québécoise. Ce rôle éminent de la femme dans l'oeuvre de la Crèche mérite d'être souligné. Celles-ci impriment à cet effort collectif de charité un cachet de délicatesse et d'humanité qui s'explique sans doute par la résonance que doit trouver dans leur coeur la misère de l'enfant sans mère pour veiller sur son berceau. La charité masculine s'exprimera surtout par certains dons considérables et par l'aide de conseils pour l'administration.

Les religieuses, de leur côté, mettront au service de l'enfance malheureuse leur temps et leur dévouement. Leur don fut celui de leur propre personne, l'humble offrande quotidienne de toutes les ressources de leur affection à ces petits orphelins dès leur naissance. Leurs gestes maternels s'efforceront de combler une absence. Certes, les bonnes veilleront aussi sur ces frêles existences, mais pour combien d'entre elles l'enfant qui est le leur ne représente qu'un fardeau qu'elles ont hâte d'abandonner. Autre sera l'attitude de celles qui deviendront "associées". Celles-là seront heureuses de se vouer, au moins pendant un certain temps, au soin de leur enfant et de ceux des autres mères célibataires. La survie de la Crèche fut fonction du dévouement des

"associées" et des religieuses. Seul un oubli de soi souvent héroïque permit de mettre le cap vers un port plus serein et de tenir contre vents et marées.

En 1915, l'horizon s'éclaircit, la nouvelle construction permet d'espérer en des jours meilleurs. Il appartient à un autre de dépouiller à nouveau les documents pour écrire l'histoire des années qui suivront et de montrer le rôle joué par la loi de l'assistance publique de 1921 pour faire éclater des structures désuètes. On verra alors comment, avec le temps, l'enfant né hors mariage put bénéficier de la sécurité à laquelle il a droit.

Le présent travail a largement puisé aux sources des documents authentiques, les études sur ces enfants abandonnés étant d'ailleurs rarissimes. Cela nous a permis d'établir avec exactitude les faits bruts, tels qu'ils se sont succédé dans la chronologie. Nous avons souvent cédé la parole aux autorités religieuses, comme à l'annaliste et aux journalistes, afin de mieux faire connaître les réactions de ceux qui animent cette tranche d'histoire enclavée entre 1901 et 1915. A travers leurs paroles et leurs attitudes revit pour nous le climat psychologique dans lequel les événements se situent. L'histoire, et surtout celle qui nous occupe, n'est pas une vaste fresque aux personnages rigides, figés et statiques. C'est le mystère de l'homme aux prises avec

son destin, ce destin collectif où l'action de l'un conditionne le devenir de l'autre. Dans cette caravane humaine en marche vers des horizons qui reculent toujours, les tout-petits ont besoin d'être portés, d'être protégés, d'être aimés. Tel fut le rôle joué par la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, pendant les années 1901-1915, auprès des enfants nés hors mariage.



I N D E X

A

- Académie Saint-Louis  
93, 95.
- Action catholique, L'  
74n., 111.
- Action sociale catholique, L'  
69, 87, 95, 105.
- Agrégées de Sainte-Madeleine  
122.
- Aide des fonds publics  
Etat, 7ss., 11ss., 18ss., 23, 46s., 58ss., 75, 77ss., 82,  
84s., 89ss., 126.  
ville, 80ss., 83ss., 90s., 114, 126.
- Album des Dames patronnesses (de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul)  
44n.
- Album du cinquantenaire (de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul)  
38n., 39n., 66n., 69n.
- Alleyn, Charles  
64n.
- Alleyn, Margaret  
Voir Sharples, Madame John.
- Amérique  
125.
- Amyot, Madame Georges-Elie  
94, 96.
- Amyot, Georges-Elie  
97, 99, 100, 101, 102, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114,  
115.
- Ancien journal (1688-1757)  
12n.
- Angers  
Voir Ferland-Angers.
- Angers, ville  
4.
- Angers, Auguste-Réal  
40n.
- Angers, Charles  
86, 87.

- Angers, Félicité  
40n.
- Angers, Marie  
66.
- Angers, Marie-Anne  
Voir Mère Saint-Vincent-de-Paul.
- Anglais  
74.
- Annales (de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul)  
49, 85, 91, 94, 107, 111.
- Annales (des Soeurs de Miséricorde de Montréal)  
16n.
- Annales (du Bon-Pasteur de Québec)  
26, 31, 40.
- Archives judiciaires de Québec  
26.
- Asile du Bon-Pasteur de Québec  
29n, 30, 46, 47, 58.
- Asile du Bon-Pasteur de Québec d'après les Annales de cet Institut, L'  
32n., 44n.
- Asile Sainte-Brigitte  
75.
- Asile Sainte-Madeleine  
43, 47n., 53.
- Ashmead, Madame L. -H.  
67n.
- Assistance aux enfants abandonnés à Paris du XVIe au XVIIIe siècle, L'  
4n.
- Assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951, L'  
80n.
- Association des Dames patronnesses  
65.
- Associées  
53ss., 57, 115ss., 127s.
- Atlantique  
124.
- Aubert de Gaspé, Philippe  
64n.
- Auclair, Elie-Joseph, curé de Notre-Dame de Québec  
16n., 25, 27.
- Auditorium  
93.

## B

- Baie Saint-Paul  
75.
- Barry, Madame Henri-Désiré  
93.
- Bas de Noël  
93.
- Béatitudes, Les  
95.
- Beaudoin, Zoé  
Voir Soeur Ste-Clémence.
- Beaudry, Abbé Paul  
123.
- Bégin, Mgr Louis-Nazaire, archevêque de Québec, puis cardinal  
36, 37n., 39, 41, 43, 45, 46, 47, 50, 53, 60, 63, 69, 71n., 77,  
78, 92, 98, 109.
- Bégon, Michel  
7.
- Béjà  
50n.
- Bélanger, Edmond  
108, 115.
- Benoit  
Voir Garneau, Lady Georges.
- Berthelot, commissaire du gouvernement  
18.
- Berthelot, rue  
40, 41n., 46, 93n.
- Biddeford  
103.
- Boivin, Pierre  
27.
- Bon-Pasteur de Québec  
16, 26, 27, 29, 30, 32n., 33, 40n., 43, 44n., 45, 47n., 55, 61,  
62, 65, 69, 79, 92, 104, 112, 119, 125.  
Voir aussi Soeurs du Bon-Pasteur de Québec.
- Bouliane, Emma  
Voir Soeur Sainte-Elisabeth.
- Bourget, Mgr Ignace  
25.
- Boussault, Fernand  
4n.

Bruchési, Mgr Paul

17.

Brunet, abbé Ulric

123.

## C

Cadron, Marie-Rosalie, Madame Jean Jetté

25.

Cahier (1871-1876) (de Marie Métivier)

27n.

Cahier concernant les affaires de la seigneurie de Châteauguay et  
les Iles de la Paix

12n.

Cahier d'inscription (des associées du Sacré-Coeur)

117.

Caisse d'économie (de Québec)

30, 115.

Canada

2, 6, 10, 124.

Canadiens français

74.

Cannon, Madame L. -A.

93, 94.

Cannon, Mathilda (Tillie)

64.

Capitol, cinéma

93n.

Capitulaires

4.

Carleton, Sir Guy

12.

Caron, René-Edouard, maire de Québec

21.

Casgrain, abbé Henri-Raymond

32n., 44.

Castonguay, J. -N.

91.

Catalogue de l'exposition de peintures

95.

Catellier, Laurent, médecin

29, 30.

- Cathédrale (de Québec)  
28.
- Cazeau, Mgr Charles-Félix  
29, 31, 33.
- Chambre d'Assemblée  
18, 19n.
- Champlain, marché  
28.
- Chanoinesses Régulières, Hospitalières de la Miséricorde de Jésus,  
de l'Ordre de Saint-Augustin  
22.
- Chapleau, Joseph-Adolphe  
33.
- Chapman, William  
40n.
- Châteauvert, Victor  
115.
- Chaussande, Père E., m. s. c.  
117.
- Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
64n., 69, 98.
- Chronicle, The  
64.
- Code Justinien  
4.
- Coeur de Jésus  
54, 56.
- Coeur de Marie, fille du  
64n.
- Coffin, commissaire  
18.
- Comité (d'enquête)  
13.
- Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels  
80n.
- Comptes publics, Province de Québec  
61n., 62n.
- Conan, Laure  
40n.
- Conseil exécutif  
44n., 47.
- Conseil souverain  
6.

- Couche, maison  
5.
- Couillard, rue  
27n., 32, 43, 74n., 104, 120.
- Cours d'histoire du Canada  
7n.
- Craig, John  
19n., 20.
- Crèche des Soeurs de Miséricorde (de Montréal)  
16, 17, 125.
- Crèche (des Soeurs Grises de Montréal)  
125.
- Crèche (oeuvre de la)  
45, 46, 47, 54, 59, 62, 63, 66, 69, 73, 79, 80, 81, 83, 92, 96,  
100, 102, 105, 108, 110, 111, 110, 121, 125, 127.
- Crèche Saint-Vincent-de-Paul  
2, 23, 24, 25, 36, 38n., 39n., 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49,  
50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 60, 64, 65, 67, 70, 72, 73, 74,  
75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93,  
94, 95, 97, 98, 100, 102, 103, 105, 106, 107, 109, 111, 112, 113,  
114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 129.

## D

- Daly, D.  
15, 21n.
- Dames (de la charité)  
6.
- Dames patronnesses  
63ss., 80, 93ss.
- D'Amours, abbé J.-A.  
105.
- Dathéus  
4.
- DeBonne, juge, commissaire  
18.
- Delage, Madame Cyrille  
94.
- Delagrave, Madame Charles  
93.
- Délibérations du Conseil général (1892-1902)  
37, 38n., 39, 63n.

- Délicny, Marie-Anne  
26.
- Delisle  
91.
- Demers, J., vicaire-général, supérieur de l'Hôtel-Dieu de Québec  
20n.
- Despins  
Voir Lemoine Despins, Mère Marguerite-Thérèse.
- Dieu  
10, 54, 69, 100, 122.
- Dion, Régina  
Voir Soeur Sainte-Colette.
- Disciple de la croix, la vénérable Marguerite d'Youville, Une  
11n.
- Dorchester, rue  
16.
- Drouin, Napoléon, maire de Québec  
84n., 85, 88, 107.
- Dugal, Henri  
96.
- Dupont, Eugénie  
Voir Soeur Saint-René.
- Duquet, Madame A.  
93.

## E

- Ecossais  
74.
- Eglise  
4, 5, 38.
- Encyclopédie, L<sup>1</sup> (de Diderot)  
5n.
- Encyclopédie, La Grande  
4n.
- Enfants exposés  
5n.
- Enfants trouvés  
4n.
- Epiphanie  
92.
- Erables, avenue des  
122n.

- Etat  
6, 8, 19, 29n., 46, 61, 77, 78, 102, 126.
- Etats-Unis  
99, 103.
- Ethrington, Thomas  
67n.
- Europe  
2, 3, 125.
- Eva.  
Voir Marie-Eva.
- Evénement, L<sup>r</sup>, journal  
26, 63, 64, 83, 84n., 86, 87n., 95, 96, 100.
- Exposition de peintures  
94, 95.
- Extraits des Journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada,  
1823-1824  
14n.
- Extraits des journaux du Conseil législatif de la province du Bas-Canada,  
depuis l'année 1795 jusqu'en 1813  
13n., 18n.

## F

- Faculté des Sciences sociales de Québec  
26n.
- Faillon, Etienne-Michel  
7.
- Falardeau, Louis, notaire  
22.
- Ferland, rue  
27n., 32, 67.
- Ferland, Jean-Baptiste-Antoine  
6, 7n.
- Ferland, abbé Wilfrid  
123.
- Ferland-Angers, Albertine  
10n.
- Fillion, abbé Amédée  
123.
- Fitzbach  
47n.
- Fitzgerald, Winifred  
Voir Soeur Saint-Bonaventure.



- Fitzpatrick, Sir Charles  
97.
- Florence, ville  
4.
- Fluet, Camille  
Voir Soeur Saint-Raphaël.
- Fondation de berceau  
91.
- Forbes, John, Père Blanc  
50.
- Forbes, Joseph-Guillaume, Mgr, frère du précédent  
50n.
- Fortier, docteur René  
56, 58, 108, 125, 126.
- France  
4, 5, 7, 14.
- Frank, César  
95.
- Frederick, P.  
91.

## G

- Gage, Thomas  
11.
- Gagnon, Anna  
64.
- Gagnon, abbé Cyrille  
123.
- Garneau, Madame E.-B.  
73, 74, 112.
- Garneau, François-Xavier  
21n.
- Garneau, Lady Georges  
44.
- Gaspé  
Voir Aubert de Gaspé.
- Gaudry, L.-H.  
108.
- Gauvin, Mademoiselle J.-A.  
64.
- Gaymour, Madame  
48.
- Germain, Mgr Victorin  
56.
- Ginevra  
93n.

- Gingras, Céline  
 Voir Soeur Marie-du-Sauveur.
- Gouin, Lady Lomer  
 94, 95, 96.
- Gouin, Sir Lomer, premier ministre de la province de Québec  
 60n., 71n., 75n., 77n., 79n., 82n., 89, 94.
- Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié  
 4.
- Grand Livre, 1er janvier 1911 - 1er juillet 1915 (Crèche Saint-Vincent-  
 de-Paul)  
 89n., 92n.
- Grenier, Gustave  
 79.
- Grenier, Madame Gustave  
 44, 63, 66, 93, 94, 97.

## H

- Haldimand, Sir Frederic  
 12.
- Hamel, Eugène  
 95.
- Hearn, Bridget-Edith  
 Voir Soeur Saint-Patrice-de-Jésus.
- Hébert, Georges  
 96.
- Henri II  
 7.
- Hethrington  
 67, 68.
- Histoire de l'Hôpital de la Miséricorde  
 26n.
- Histoire des Soeurs de Miséricorde de Montréal  
 16n.
- Hocquart, Gilles  
 8, 9.
- Hôpital (Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec)  
 32.
- Hôpital de la Marine  
 29, 30, 31.
- Hôpital des enfants trouvés  
 6.
- Hôpital de la Miséricorde  
 74n., 121.

- Hôpital du Sacré-Coeur  
125.
- Hôpital Général de Montréal  
11, 12, 13, 19, 22, 34, 125.
- Hôpital Saint-Julien  
75.
- Hôpital Saint-Michel-Archange  
75.
- Hospice Bethléem  
54.
- Hospice de la Maternité  
30.
- Hospice de la Miséricorde  
16, 25, 26, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 43, 45, 46, 48, 50, 53, 54,  
55, 56, 59, 74, 120.
- Hospice du Sacré-Coeur  
34.
- Hospice Sainte-Anne  
75.
- Hospice Saint-Charles  
29n., 75, 120.
- Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec  
25, 26n., 27, 28, 29, 31, 33.
- Hospice Saint-Vincent-de-Paul  
75, 77, 78, 80, 81, 91, 98, 105, 109.
- Hospitalières de la Miséricorde de Jésus  
22.
- Hôtel-Dieu de Québec  
18, 19, 20, 21, 28, 125.
- Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur  
83.
- Hôpital du Sacré-Coeur  
22, 23, 24, 25, 34, 35, 36, 37, 41, 61.
- Huot, Charles  
95.

## I

- Initiative privée  
bienfaiteurs, 17, 67ss., 75, 97ss.;  
charité publique, 30, 40, 47s., 91s., 97, 112, 127;  
organisations, 64, 66, 91, 93ss.
- Irlandais  
74.

## J

- Jésus-Hostie  
41.  
Jette, Madame Jean (Marie-Rosalie Cadron)  
25.  
Jetté, Sir Louis-Amable  
46.  
Joliette  
50.  
Joseph-Louis-Nazaire  
43.

## K

- Kirouac, Madame N.  
93.

## L

- Laberge, abbé J.-E.  
70.  
Lachance, Arthur  
96.  
Lachevrotière, rue  
41n., 44n., 49, 63.  
Laflamme, Mgr Joseph-Clovis-Kemner, recteur de l'Université Laval  
75.  
Lagauchetière, rue  
16.  
Lairét, Domaine  
114.  
Lajoie, Azilda  
Voir Soeur Sainte-Augustine.  
Larue, Achille  
91.  
Laval médical  
12n.  
Lavigneur, Henri  
85.  
Lavoie, Arthur, médecin  
115.

- Leblanc, Mme P. -Evariste  
94, 95.
- Leclerc, Eugène  
96.
- Leclerc, abbé François-Xavier-Cléophas  
109, 123.
- Lees, commissaire  
18.
- Lefavre, mademoiselle Georgiana  
93.
- Lemoine Despins, Mère Thérèse  
12n.
- Léon XIII  
43.
- Leonard, Madame Bernard  
66.
- Léontine  
Voir Marie-Léontine.
- Lesaulnier, Aurélie  
64.
- L'Espérance, D. -O.  
96.
- L'Espérance, Mesdemoiselles  
96.
- L'Espérance, P.  
96.
- Létourneau, Marie-Ange  
Voir Soeur Marie-du-Coeur-Immaculé.
- Libretto (des Béatitudes de César Frank)  
96.
- Livernois, Madame J. -E.  
93.
- Livres de comptes de la Crèche  
90.
- Loignon, Anna  
Voir Mère Saint-Pierre-Damien
- Lorne, Madame J.  
63.
- Lortie, abbé Stanislas  
53, 70, 121.
- Louise, bassin  
49.
- Louis-Nazaire  
Voir Joseph.

Lourdes  
122.

Lyon  
4.

## M

Madden, Martin  
114.

Magnan, Madame Charles-Joseph  
93.

Magnan, Hormidas  
91.

Maison-Mère (du Bon-Pasteur de Québec)  
41n., 45, 48, 49, 63, 82, 93, 103, 113, 114, 120.

Marchand, Félix-Gabriel  
44n.

Marchand, Hélène  
44n.

Marché Champlain  
28.

Marguerites du Sacré-Coeur  
54n., 84n., 115.

Marguerite-Anne  
56.

Marguerite-Germaine  
56.

Marguerite-Gracia  
56.

Marguerite-Jeanne  
56.

Marguerite-Joséphine  
56.

Marguerite-Maria  
56.

Marie-Eva  
42.

Marie-Léontine  
42, 43.

Marie-Louise  
43.

Marois, Albert, médecin  
44, 108, 126.

- Marois, Mgr Cyrille-Alfred, vicaire-général  
37, 38n., 39, 47.
- Marois, Mademoiselle J.  
94, 95.
- Martel, Louise  
Voir Soeur Sainte-Monique.
- Martin, Valmore  
85.
- Massue, Louis  
20.
- Maternité (hospice)  
53n., 65, 104.
- Mathieu, Mgr Olivier-Elzéar, recteur de l'Université Laval  
58, 115.
- McGill, commissaire  
18.
- Mère  
Voir aussi Soeur.
- Mère Coutlée, Thérèse-Geneviève  
11n., 12, 13.  
D'Youville, 10, 10n., 11, 12, 12n., 14, 15, 125.  
Lemoine Despins, Marguerite-Thérèse, 12.  
Marie-du-Carmel, 37n., 38n., 39, 40, 75n., 79, 81, 98, 103,  
105n., 108, 111, 113.  
Marie-du-Sacré-Coeur, fondatrice du Bon-Pasteur de Québec,  
26, 40n.  
Sainte-Clotilde, 40, 85, 100, 103.  
Saint-Eugène, 84, 85.  
Saint-Louis, 41, 45, 50, 54, 58, 60, 68n.  
Saint-Pierre-Damien, 119, 120, 121.  
Saint-Vincent-de-Paul, 40, 40n., 43, 49, 67, 68, 108, 119.
- Métivier, Etienne  
26.
- Métivier, Marie, fondatrice de l'Hospice de la Maternité
- Milan  
4.
- Miller, abbé Eugène,  
123.
- Milnes, Sir Robert  
Voir Shore Milnes.
- Miséricorde  
26n.

- Miséricorde, enfants de la  
40.
- Miséricorde (hospice de la)  
16, 25, 26, 33, 41, 122.
- Miséricorde (maison de la)  
31, 32.
- Miséricorde (oeuvre de la)  
119.
- Monaghan, Michael  
105.
- Montgolfier, M. de  
11, 12.
- Montminy, abbé Théophile  
119.
- Montréal  
7, 16, 17, 19, 23, 25, 28, 34, 38, 39, 61, 125.
- Morin, Albertine  
Voir Mère Saint-Eugène.

## N

- New Carlisle  
67.
- New York  
38, 39, 48, 77.
- Notre-Dame de Paris  
5.
- Notre-Dame de Québec  
6, 25.
- Notre-Dame-du-Chemin  
91.
- Notre-Seigneur  
23, 38, 66.
- Nouvelle-France  
6.
- Nuremberg  
4.

## O

- Océanie  
118.
- Oeuvre des Enfants trouvés  
39.



Ordonnances des intendants

- 8n.  
 Ordre de Saint-Augustin  
 22.  
 Ottawa  
 94.  
 Ouellet, D.  
 108.  
 Ouganda  
 50n.

## P

- Pagé, abbé Edouard  
 65, 66.  
 Panet, juge Pierre-Louis  
 13, 18, 19n.  
 Paquet, Charles-A.  
 85.  
 Paquin, docteur C.-Raymond  
 110.  
 Paradis, abbé Benjamin  
 123.  
 Paradis, C.-A.  
 91.  
 Paradis, Lydia  
 Voir Soeur Saint-Thomas.  
 Parent, Siméon-Napoléon, premier ministre de la province de Québec  
 47, 47n., 58, 60.  
 Paris  
 4, 5, 6, 56.  
 Parlement de Paris  
 5.  
 Pelletier, Pierre  
 123.  
 Pères Blancs d'Afrique  
 50.  
 Phillips, Samuel  
 19, 19n.  
 Pointe-aux-Trembles  
 40n.  
 Portneuf,  
 40n., 99.

Poulin, Gonzalve, o.f.m.  
 80n.  
 Prison (de Québec)  
 29, 30, 31.  
 Proulx, abbé Narcisse-Joseph  
 123.  
 Providence  
 32.

## Q

Québec  
 archevêché de, 37, 92;  
 archevêque de, 63;  
 basilique de, 43;  
 diocèse de, 23, 25, 29, 36, 41, 45, 46;  
 province de, 1, 6, 46, 62, 75n;  
 région de, 18, 19;  
 ville, 17, 18, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 29, 38, 43, 44n., 63, 65,  
 67n., 74, 75, 80, 82, 85, 88, 99, 100, 106, 107, 108, 109,  
 122, 125.  
Quebec Chronicle, The  
 74, 87, 95, 105.  
 Quebec Studio Club  
 95.

## R

Registres (de l'Hôpital Général de Montréal)  
 11n., 15n.  
Registres (de l'Hôtel-Dieu de Québec)  
 21n.  
Registres de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, septembre 1901 -  
 septembre 1921  
 51, 52, 71n., 72, 76.  
Registre de naissances et décès, 1er septembre 1900 à 31 mai 1922  
 (Crèche de la Miséricorde de Montréal)  
 17n.  
Registre des associées (Crèche Saint-Vincent-de-Paul)  
 56n.  
Registre des décès des enfants abandonnés, 9 avril 1889 - août 1918  
 (Crèche de la Miséricorde de Montréal)  
 17n.

- Registre des enfants abandonnés aux soins des Soeurs de la Miséricorde  
17n.
- Registre des enfants hospitalisés de 1873 à 1923 (Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus, Québec)  
24n.
- Registre des patientes de l'Hôpital de la Miséricorde (1874-1933)  
16n., 35n.
- Règles concernant l'Association des Filles auxiliaires de Sainte-Madeleine, à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul  
54n.
- Remparts, rue des  
49, 50, 69, 120.
- Renaissance  
4.
- Repentantes (oeuvre des)  
47.
- Rhéaume, abbé A.  
43.
- Rhône  
4.
- Richardson, John  
20.
- Robitaille, A., secrétaire de la province de Québec  
58, 59.
- Robitaille, Delphine  
Voir Soeur Sainte-Mélanie.
- Robitaille, Louis-Adolphe  
67, 68, 69, 70, 75, 108.
- Robitaille, docteur Olivier  
29, 30, 31.
- Robitaille, Théodore, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, frère de Louis-Adolphe  
67n.
- Rome  
50.
- Routhier, Sir Adolphe-Basile  
96.
- Routhier, Edouard  
115.
- Roy, Madame François-Xavier  
40n., 47n.  
Voir aussi Mère Marie-du-Sacré-Coeur.
- Roy, Mgr Paul-Eugène  
114.

Roy, abbé Placide  
115.

## S

Saché, P. Louis, s.j.  
32n.  
Sacré-Coeur  
24.  
Saint-Amable, rue  
41n., 93n.  
Saint-Augustin, paroisse  
99, 100.  
Saint-Ferdinand d'Halifax  
75.  
Saint-Flavien, rue  
32.  
Saint-François, rue  
27n.  
Saint-Gabriel, rue  
27, 27n.  
Saint-Georges de Beauce  
119.  
Saint-Isidore, paroisse  
115.  
Saint-Jean, faubourg  
27.  
Saint-Jean, rue  
93n.  
Saint-Jean-Baptiste, l'église de  
95.  
Saint-Jean d'Iberville  
44n.  
Saint-Joachim, rue  
27n.  
Saint-Louis, faubourg  
28.  
Saint-Patrice, église  
28.  
Saint-Sauveur, église  
28.  
Saint-Siège  
69.

- Saint-Sulpice  
7.
- Saint-Vincent-de-Paul, société  
91, 99, 108.
- Sainte-Anne-de-Varenes  
67n.
- Sainte-Catherine, paroisse  
99.
- Sainte-Famille, dimanche de la  
92.
- Sainte-Foy, chemin  
67, 69, 70, 71, 74n., 84, 104, 108, 122.
- Sainte-Genève, avenue  
67n.
- Sainte-Madeleine, association des filles auxiliaires de  
54, 55.
- Sainte-Ursule, rue  
64n.
- Salle des Saints-Anges  
41.
- Samson, Eugénie  
66n.
- Sault-au-Récollet  
17.
- Savard, Amanda  
Voir Soeur Saint-Moïse.
- Savard, abbé Georges  
123.
- Savard, Lydia  
Voir Soeur Marie-des-Oliviers.
- Scott, rue  
27n.
- Seigneur  
42.
- Semaine religieuse de Québec  
106.
- Séminaire de Québec,  
32, 53, 104, 115, 122, 123.
- Sewell, Jonathan  
18.
- Sharples, Charles  
67n.

- Sharples, John  
64n., 98, 108.
- Sharples, Madame John  
64, 88, 97, 98, 105, 107, 108, 113, 115.
- Shore Milnes, Sir Robert  
13n.
- Sillery  
115.
- Soeur. Voir aussi Mère.
- Marie-de-l'Ange Gardien, 64.  
Marie-de-la-Trinité, 109.  
Marie-des-Anges, 41.  
Marie-des-Oliviers, 49.  
Marie-du-Coeur-Immaculé, 109, 121.  
Marie-du-Sauveur, 49.  
Marie-G.-de-Saint-François, 18, 19n.  
Marie-Laetitia, 26n., 30n., 33n.  
Saint-Alexis-de-Jésus, 109.  
Saint-Antoine, 20n.  
Saint-Bonaventure, 64.  
Saint-Gérard, 109.  
Saint-Joseph-de-Jésus, 109.  
Saint-Moïse, 43.  
Saint-Patrice-de-Jésus, 100, 109, 121.  
Saint-Pierre, 21.  
Saint-Raphaël, 59.  
Saint-René, 49.  
Saint-Simon-Stock, 109.  
Saint-Thomas, 109, 121.  
Saint-Zéphirin, 36.  
Sainte-Adéline, 109.  
Sainte-Angélique, 109.  
Sainte-Augustine, 109.  
Sainte-Blanche, 11n.  
Sainte-Claire, 19n.  
Sainte-Clémence, 91, 109, 111n., 120, 122n.  
Sainte-Colette, 49.  
Sainte-Elisabeth, 43, 49.  
Sainte-Mélanie, 49.  
Sainte-Monique, 43.
- Soeurs Blanches d'Afrique  
50.

- Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame  
61.
- Soeurs de Miséricorde (de Montréal)  
16, 17, 38, 61, 125.
- Soeurs du Bon-Pasteur de Québec  
29, 29n., 30, 31, 36, 37, 42, 47, 65, 80, 83, 100.
- Soeurs Grises de Montréal (Hôpital Général)  
13, 15, 15n., 16, 28, 61, 124.
- Soin des enfants  
aides, 43, 53, 78, 127;  
associées, 53ss., 57, 115ss., 127s.;  
dames, 43s.;  
dames patronnesses, 63ss., 80, 93ss.;  
médecins, 56, 58, 125s.;  
religieuses, 10ss., 16s., 18ss., 22, 43, 49, 53, 78, 115,  
118ss., 127.
- Smith, Julie  
111.
- Soleil, Le  
44, 63, 64, 95, 105.
- Spencer Wood  
94.
- Statistiques. Voir aussi table des tableaux  
allocations, 61;  
associées, 56, 115;  
enfants, 15, 17, 21, 23s., 28, 35, 60, 69, 71, 73, 108s., 125.
- T
- Tardivel, Madame Paul  
93.
- Taschereau, Louis -Alexandre  
96.
- Taschereau, Madame Louis-Alexandre  
96.
- Taschereau, Mgr Elzéar-Alexandre  
22, 23, 23n., 31, 33.
- Temple, Mary-Ann  
Voir Soeur Marie-de-l'Ange-Gardien.
- Tessier, Cyrille  
33, 96.
- Tessier, Madame Gustave  
94.

- Tessier, Madame Jules  
96.
- Têtu, Mgr Henri  
92.
- Tolède, concile de  
4.
- Trèves  
4.
- Tronson, M. de  
7.
- Turcotte, Madame J.  
63.
- Turgeon, Adélarde  
66n.
- Turgeon, Madame Adélarde  
63, 64, 66, 93.
- Turgeon, Mgr Pierre-Flavien, archevêque de Québec  
27.
- Turgeon, Herzélie  
44n.

## U

- Union musicale, 1<sup>re</sup>  
95.
- Université Laval,  
56, 58, 105, 125.
- Ursulines  
28.

## V

- Vadeboncoeur, Edouard  
108, 114, 115.
- Vaison, concile de  
4.
- Valcartier  
73.
- Verret, T.  
85.
- Vézina, C.-A.  
108.



Vie de Mme d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité de Ville-  
marie dans l'île de Montréal, en Canada

7n.

Vierge

41, 122.

Vierge de Lourdes

122.

Vincent-de-Paul, saint

5.

## W

Walling, E.

85, 88, 107, 115.

War Babies

74.

Wells

32.

## Y

Young, commissaire

18.